

Université Assane Seck de Ziguinchor



UFR Sciences Economiques et Sociales

Département Economie-Gestion

Mémoire pour l'obtention du Master Entreprenariat et Développement (ENDEV)

Spécialité : Finance et Développement

**LES RISQUES DE CREDITS BANCAIRES
ACCORDES AUX PME : LA PROBLEMATIQUE
D'EVALUATION DANS LA ZONE UEMOA**

Présenté et soutenu par : Mlle Georgette Raïssa MALOU

**Sous la direction de: Dr Diène Ousseynou Kolly DIOUF, Maitre de Conférences Assimilé,
UASZ**

Le 24 Février 2018

Devant le jury composé de :

Pr Ndiouma NDOUR, Président du jury, Maitre de Conférences agrégé CAMES, UASZ

Dr Cheikh Oumar BALDE, Maitre de Conférences Assimilé, UASZ

Dr Melyan MENDY, Maitre-Assistant CAMES, UASZ

Dr Diène Kolly Ousseynou DIOUF, Maitre de Conférences Assimilé, UASZ

Année académique : 2016-2017

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	iv
LISTES DES FIGURES.....	iv
TABLES DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....	6
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	7
CHAPITRE 1 : APPROCHE CONCEPTUELLE ET REVUE DE LA LITTERATURE.....	8
SECTION 1 : Définition des concepts.....	9
SECTION 2 : la relation Banque-PME : une revue de la littérature.....	19
CHAPITRE 2: CONTEXTE DE L'ETUDE.....	28
SECTION 1 : Le système bancaire de l'UEMOA.....	29
SECTION 2 : les PME et les risques liés dans la relation avec la banque dans la zone UEMOA.....	38
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	45
PARTIE 2 : CADRE EMPIRIQUE.....	47
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	48
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	49
SECTION 1 : Méthode de la recherche.....	50
SECTION 2 : Collecte des données.....	54
CHAPITRE 2 : _TRAITEMENT, ANALYSE, PRESENTATION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS.....	60
SECTION 1 : Méthode de traitement des données empirique.....	61
SECTION 2 : Vérification des hypothèses, Discussions et recommandations.....	79
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	88
CONCLUSION GENERALE.....	89
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	iv
Sites internet.....	ix
RAPPORTS.....	x
ANNEXES.....	xi
TABLE DES MATIERES.....	xvi
RESUME.....	xvi

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier le Docteur Diène Kolly Ousseynou DIOUF, mon directeur de mémoire sans qui l'aboutissement de ce travail n'aurait pas été possible. Sa grande disponibilité, sa rigueur scientifique et ses conseils m'ont été très précieux. Il a su me guider et me faire progresser tout au long de ce travail de recherche, en me laissant la liberté dont j'avais besoin ; je ne peux que louer ses qualités humaines.

Je remercie également les membres du jury pour l'honneur qu'ils me font en acceptant de juger ce travail et de participer à la soutenance.

Ce travail doit beaucoup aux chargés de clientèle, chef d'agence de la CBAO, SGBS, ECOBANK, BOA, aux promoteurs et gestionnaires de quelques PME de Ziguinchor qui ont accepté de nous consacrer de leur temps pour un entretien.

Je n'oublie pas mes proches, mes parents, mes frères, mes sœurs, qui m'ont toujours soutenu dans mes études et m'ont encouragée à aller de l'avant. Je voudrais terminer en remerciant tout particulièrement René TOTOSO. Il a toujours été présent à mes côtés, pour m'épauler dans les moments de doutes.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : les caractéristiques spécifiques aux PME de l'UEMOA

Tableau n° 2 : Durée des entretiens

Tableau n°3 : la présentation du guide d'entretiens des banquiers et des items

Tableau n°4 : la présentation du guide d'entretiens des PME et des items

Tableau N°5: Evolution Globale par type de Crédits (en Millions)

Tableau n°6 : Ratio de solvabilité

Tableau N°7 : Evolution du taux de dégradation brut ou PAR

Tableau n°8: Conformité des normes prudentielles

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°3 : le déroulement de l'entretien

Graphique n°4: Evolution Globale par type de Crédits (en Millions)

Graphique n°7 : Evolution du taux de dégradation brut ou PAR

Graphique n°8 : Crédits risqués (crédits en souffrances et crédits douteuses, crédits litigieuses)

Graphique n°9: Conformité des normes prudentielles

LISTES DES FIGURES

Figure n°1 : Carte de l'UEMOA

Figure n°2 : Evolution des Accords de Bâle

TABLES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOA : Banque Off Africa
BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
BIC : Bureau d'information des Crédits
CBAO : Groupe Attijariwafa Bank
CEDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA : Communauté Financière Africaine
CREPMF: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
FCFA : Franc de la Communauté financière africaine
FMI : Fonds Monétaire International
FSB : Financial Stability Board
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
PAR : Produit At Risk
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industries
RAPM : Risk Adjusted Performance Measurement
RAROC: Risk Adjusted Return on Capital
SGBS : Société Générale de banques au Sénégal
UASZ : Université Assane Seck de Ziguinchor
UEMOA : Union Economique Ouest Africaine
UMOA : Union Monétaire Ouest Africain
VAR : Value At Risk

INTRODUCTION GENERALE

Alors que l'économie du 21^e siècle est largement fondée sur l'information, les PME ont une contrainte de production d'informations plus élevée relativement aux grandes entreprises. En France, cette contrainte repose sur le défaut d'expertise lié à un capitalisme davantage familial que managérial, un défaut d'accès aux marchés financiers - producteurs d'informations publiques et une absence d'agences de notation spécialisées dans l'appréciation des situations financières des PME (Chanel- Reynaud et Bloy, 2001).

De plus, les états financiers des PME, documents les plus utilisés par les différents partenaires financiers ne reflètent pas toujours la réalité et le potentiel de l'entreprise, rendant ainsi leur analyse plus complexe que dans le cas des entreprises de grande taille. Leurs objectifs de rédaction étant différents de ceux des grandes entreprises (St-Pierre, 1999).

Les PME jouent un rôle prépondérant dans le développement des économies des pays de l'UEMOA¹. Car, elles constituent une source majeure de création d'emplois, de revenus et de recettes. Pour leur développement, elles ont besoin de moyens de financement. Or, elles sont confrontées à des problèmes et difficultés qui sont tributaires de leurs spécificités propres : une taille modeste, une gestion centralisée voire personnalisée, un rôle décisif et polyvalent du dirigeant, etc.

La banque, principal partenaire financier des PME, de par sa structure organisationnelle et le comportement de ses agents de crédit, ne réussit pas toujours à bien appréhender ces éléments spécifiques. Par conséquent, on assistera à une éventuelle discrimination des PME sur les marchés bancaires.

Les deux facteurs qui pourraient «expliquer» l'apparente discrimination des marchés bancaires à l'égard des PME sont soit le comportement des PME en relation avec l'asymétrie d'information, soit la difficulté d'évaluation du risque potentiel de ces entreprises. L'étude du risque de crédit dans le contexte de la zone UEMOA revêt par conséquent un intérêt particulier. Car le secteur bancaire ouest africain est caractérisé par l'accumulation d'un important volume de crédits non performants et l'augmentation du taux de dégradation.

¹ Mémoire « problématique du financement des PME de l'UEMOA dans un contexte de surliquidité » de Elias FATCHEOUN

❖ Contexte et Problématique de la recherche

Le secteur bancaire est un secteur en pleine mutation dans l'Afrique surtout dans l'UEMOA. Par ailleurs cette mutation est accompagnée de multitudes de risques liés au défaut de remboursement de crédits que rencontrent les banques vis-à-vis des PME demandeurs de crédits. Pour y remédier, des nouvelles techniques de gestion des risques de crédit ont été initiées dans l'industrie bancaire, afin d'éviter les défauts de contrepartie que le secteur a subi lors de la crise bancaire de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

La crise bancaire ci-dessus mentionnée s'est étendue aux pays en voie de développement, notamment en Afrique et particulièrement l'Afrique de l'Ouest. La zone UEMOA a subi une crise aigüe dans cette même période. Ce n'est qu'avec la vigoureuse mesure d'assainissement dénommée « réforme d'octobre 1989 » que le secteur bancaire ouest africain a été assaini, dans le cadre d'une vaste réforme de la politique générale de la monnaie et du crédit.

De ce fait, la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) a mis en place, en amont, un nombre de dispositifs de soutien à la création d'entreprises (PME) et d'encourager les investisseurs privés, ainsi que les réformes du secteur bancaire pour améliorer la gestion des risques bancaires par l'adoption du plan « Bâle I » (et « Bâle II » adoption en cours). Malgré les mécanismes d'incitations mis en place par la BCEAO, l'accès des PME au financement bancaire reste difficile, que ce soit dans la phase de démarrage ou dans la phase de croissance.

L'une des sources les plus importantes auxquelles recourent les PME suite à la contrainte de financement est la banque². Ainsi, la banque est devenue un partenaire privilégié des PME. D'ailleurs, l'existence de liens étroits entre banques et entreprises a souvent été présentée comme facteurs expliquant l'émergence d'une industrie performante dans les pays développés et émergents. En effet, une forte relation banque-entreprise se traduirait pour les entreprises, notamment les PME, par une grande flexibilité financière.

La structure des actifs des banques africaines et particulièrement les banques de l'UEMOA, reflète en partie, le fait que la masse des engagements soit remboursable à vue. Leur préférence pour l'octroi des prêts essentiellement à court terme peut également s'expliquer par une attitude

² Dans l'UEMOA les banques commerciales constituent le principal bailleur de fonds pour le financement de l'économie et les PME en particulier

d'aversion aux risques dans une situation où les activités de leurs clients potentiels sont sensibles à l'impact des facteurs exogènes tels que les conditions climatiques, les crises économiques et l'environnement économique international etc.

Il y a également la difficulté d'évaluer la solvabilité des entreprises³ emprunteuses sur des longues périodes, car les données comptables fournies pour les demandes de prêt sont généralement mal fournies.

Selon la littérature financière, les PME se caractérisent par un risque de défaut de paiement très élevé, par un accès limité aux différentes sources de fonds en raison de leur opacité et par une difficulté pour tirer de leur part une information fiable et transparente. L'ensemble de ces difficultés créent une certaine réticence de la part des promoteurs des PME à demander un crédit bancaire et aux banques d'en octroyer.

Compte tenu de ces distorsions informationnelles dans la relation banque-PME, la banque est exposée particulièrement aux risques d'anti-sélection, d'aléa moral et d'opportunismes cités précédemment. En effet, les emprunteurs notamment les PME, ne transmettent pas toutes les informations nécessaires dans leurs dossiers de crédit.

Notre question de recherche s'articule autour de la perception de la réalité sous-jacente au phénomène que nous souhaitons étudier, à savoir l'évaluation du risque-crédit des PME dans un contexte d'asymétrie d'information : ***Dans un contexte d'asymétrie d'information quelles sont les difficultés liées à l'évaluation du risque de crédit des PME que rencontrent les banques?***

Cette question centrale suscite l'émergence d'une question spécifique :

- ***Quel est l'impact de l'asymétrie d'information dans l'évaluation qualitative du risque de crédits des PME ?***

Dans notre présente recherche c'est le financement bancaire moyen et long terme qui est étudié, c'est-à-dire le financement de projets d'investissement en faisant référence aux problèmes informationnels dans le processus d'évaluation du risque crédit des PME par les banques.

³ PME : Petite et Moyenne Entreprise

❖ **Objectifs de la recherche**

Pour cette étude, nous nous sommes assigné un objectif général et des objectifs spécifiques.

• **Objectif général**

Mettre en évidence les problèmes d'évaluations des risques crédits, dans un contexte d'asymétries d'information afin de développer de meilleures clauses contractuelles dans la relation banque-PME.

• **Objectifs spécifiques :**

- Montrer les problématiques informationnelles rencontrées par les banques de l'UEMOA lors de l'évaluation des dossiers de demande de crédit des PME.
- Identifier le niveau d'information des PME sur l'octroi des crédits.
- Proposer un dispositif pour réduire les risques crédits afin de développer une relation de confiance entre banque et PME.

❖ **Les hypothèses**

Elles sont au nombre de trois formulées comme suit :

• **Première hypothèse :**

Le déficit d'information lors de l'évaluation du risque crédit des PME, est la cause de réticence des banques de l'UEMOA quant à l'octroi des crédits.

• **Deuxième hypothèse :**

Le niveau d'accès à l'information des PME de l'UEMOA sur le processus d'octroi des crédits reste insuffisant pour bien remplir les conditions.

• **Troisième hypothèses :**

Les crédits en souffrances dans l'UEMOA sont une des conséquences de l'évaluation des risques des crédits aux PME dans le contexte de l'asymétrie d'information.

❖ **Intérêt et Choix du sujet**

L'intérêt de ce mémoire ne se limite pas seulement à montrer les problèmes liés à l'évaluation des risques de crédit des PME ; mais de pousser la réflexion sur l'impact de l'asymétrie d'information dans l'évaluation des dossiers de crédits des PME. En effet, notre étude pourra servir du point académique; servir les emprunteurs (PME); sensibiliser les différentes parties prenantes (banque-PME).

Un intérêt théorique qui permet aux chercheurs de comprendre l'impact de l'asymétrie d'information dans l'évaluation du risque de crédit des PME. Et un autre intérêt pratique qui tient à mieux connaître les causes des problèmes d'évaluation du risque de crédit des PME.

Par ailleurs, le choix du sujet dépend en principe des motivations qui hâtent le chercheur sur un problème précis et dont la tentative de solution constitue une de ses principales priorités.

❖ **Structure du mémoire**

Ce mémoire est composé de deux grandes parties : une partie théorique et conceptuelle et une partie empirique ; chacune des deux parties comprenant deux chapitres.

La partie théorique comporte deux chapitres : le premier aborde l'approche conceptuelle et la revue de la littérature. Il s'agit d'une part de donner une définition aux concepts et d'autre part de faire une revue de la littérature portant sur les travaux traitant de la gestion et de l'évaluation des risques crédits des PME. Le deuxième chapitre présente le cadre d'étude, à savoir le système bancaire de l'UEMOA ainsi que les PME et les risques liés.

La partie empirique est composée de deux chapitres : le premier comprend la méthodologie de recherche. Nous présenterons notre posture épistémologique ainsi que les méthodes et instruments utilisés dans la collecte des données. Le deuxième chapitre reste réservé au traitement des données, l'analyse et la présentation des résultats. Il prend fin avec les recommandations.

PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

L'augmentation de l'ampleur du risque de crédit sur certaines périodes et le nécessaire traitement de ce risque pour motif réglementaire ou par simple optimisation d'une politique de gestion du risque par les banques - a suscité l'intérêt prononcé de nombreux chercheurs en économie bancaire et en gestion durant ces dernières décennies.

Un grand nombre de travaux théoriques et de vérifications empiriques a été entrepris. Traitant spécifiquement de ce phénomène ou des différentes problématiques qui y sont associées (par exemple le rationnement du crédit), ces études ont notamment fait émerger plusieurs déterminants du risque de crédit, permettant non seulement d'en donner une explication, mais aussi d'en évaluer l'ampleur ou encore d'être en mesure de le prévoir.

L'objectif de cette première partie est de réaliser une étude conceptuelle et contextuelle ainsi qu'une revue de la littérature sur la relation Banque-PME.

Ainsi nous aurons deux (02) chapitres :

Le premier chapitre consistera à définir les concepts de risque, risque de défaut/défaillance et à identifier la revue de la littérature en rapport avec l'asymétrie d'information dans la relation Banque-PME.

Le second chapitre permettra de présenter le contexte de l'étude. Nous nous intéresserons particulièrement à la zone UEMOA, et les PME ainsi que les risques liés.

CHAPITRE 1 : APPROCHE CONCEPTUELLE ET REVUE DE LA LITTERATURE

Dans ce chapitre nous allons exposer tous les éléments qui tournent autour du risque en général et le risque crédit en particulier et par la suite nous allons exploiter les écrits existants à travers une revue de la littérature.

SECTION 1 : Définition des concepts

Le terme « risque » a de nombreuses significations, selon le domaine étudié. Aussi, il est nécessaire au préalable de préciser les définitions du risque au sein des différents domaines en relation avec notre champ de recherche.

D'une manière générale, le risque se définit comme la possibilité qu'un événement négatif, difficile à anticiper, se produise en impliquant des effets néfastes pour ceux qui le supportent. Il revêt cependant des spécificités selon que l'on introduise le concept dans un raisonnement économique, financier ou de gestion.

Cette section nous permettra d'avoir une bonne compréhension de la notion de risque dans les différents domaines. Nous définirons d'abord le concept de risque en finance et le risque de défaillance, ensuite les notions de risque de défaut dans les banques, et enfin nous présenterons les différentes approches de l'évaluation des risques crédit-PME (traditionnelles et nouvelles).

1.1- Les risques en finance

En finance, le risque a été défini par Vaughan (1997) comme étant une relation entre une organisation (ou une personne physique) et un actif (ou un revenu) qui peut être détérioré ou perdu complètement. Un risque est dit financier s'il se compose de trois éléments : (1) un revenu ou un actif dont la dégradation (ou la perte totale/partielle) causera une perte financière, (2) une organisation (ou un individu), (3) un changement à même de causer cette perte. Le changement est donc perçu comme associé à une source financière, par exemple le prix d'un actif financier ou la qualité d'un crédit accordé à une entreprise (PME).

- **Le risque de défaillance des PME**

A ce jour, un grand nombre de travaux a traité le risque de crédit des entreprises ainsi que les différentes problématiques qui y sont associées dans divers contextes. Ce risque est mentionné différemment d'une étude à une autre : il est généralement appelé risque de défaillance, risque de cessation de paiement ou risque de défaut pour les crédits (Desmich, 2007). D'un point de vue sémantique, cette abondance de terminologies traduit forcément une complexité conceptuelle, conduisant à s'interroger sur les origines et les réelles équivalences et/ou approximations entre les termes.

1.2- Les notions de risque de défaut dans les banques

Pour le comité de Bâle, le risque de contrepartie est défini comme étant le risque de non remboursement associé à un prêt accordé par une banque. En général, à travers cette approche, on fait référence à deux dimensions pour le risque de crédit (Bruyère, 2004 ; Roncalli, 2009) :

- **La dégradation de la qualité du crédit**

Si la perception de la qualité de l'emprunteur se détériore, migration d'une classe de risque à une autre, la prime de risque sur cet emprunteur s'accroît en conséquence et la valeur de marché de cette dette diminue.

- **Le risque de défaut**

C'est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur sur un engagement de remboursement de dettes contractées auprès d'un établissement bancaire. De manière proche, l'agence Moody's retient la définition suivante du risque de défaut : « *tout manquement ou tout retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts* ». Le défaut est constaté selon l'un des trois critères suivants (Desmich, 2007) :

- L'existence de doutes sur la capacité de l'emprunteur à rembourser ses engagements ;
- La constitution de provisions spécifiques, abandons de créances, restructurations ;
- L'existence d'impayés constatés.

Ce risque de défaut correspond à l'incertitude associée à la capacité d'un emprunteur à honorer ses dettes et à satisfaire ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la difficulté de distinguer les PME qui feront défaut de celles qui ne le feront pas, il est seulement possible de calculer des probabilités de défaut. Sur ce plan, le défaut est un évènement rare dont la probabilité d'occurrence est sensée être évaluée par la classe de rating⁴ à laquelle l'emprunteur appartient⁵, la perte supportée par un prêteur ou encore par une contrepartie en cas de défaut est généralement définie par les termes particuliers du contrat, c'est-à-dire par la nature des classes d'obligations contractuelles qui y figurent, notamment le remboursement du capital emprunté et le paiement des intérêts de la dette.

Si l'on fait abstraction des problèmes de dettes de marché, dans l'accord de Bâle II⁶, un défaut de la part d'un débiteur surgit lorsque l'un ou les deux évènements suivants se réalisent :

- « la banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telle que la réalisation d'une garanties (si elle existe).
- L'arrière du débiteur sur un crédit important du au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel» (Gouriéroux, C., Tiomo, A. le risque de crédit : une approche avancée. Economica, 2007).

1.3- Evaluation du risque de crédit

Evaluer le risque de crédit d'une entreprise vise à mesurer, plus ou moins formellement la probabilité qu'elle rencontre des difficultés financières et soit incapable d'honorer ses engagements ; autrement dit la probabilité que sa possible détresse financière génère un accident de crédit (Kharoubi et Thomas, 2016).

⁴ Note financière

⁵ Gatfaoui, 2008

⁶ Article 414 d'avril 2003

Il est courant d'utiliser deux catégories d'approches (traditionnelles et nouvelles) d'évaluation des risques.

❖ **L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit : les ratios discriminants**

Les analyses traditionnelles des déterminants de la défaillance des entreprises (PME) se fondent principalement sur l'exploitation des données comptables et financières. Cependant, ces informations purement quantitatives peuvent, dans certains cas, ne pas représenter réellement la situation des PME. Elles permettent exclusivement un classement des entreprises entre défaillantes ou saines, à très court terme⁷.

L'analyse financière d'une PME constitue le principal outil pour évaluer a priori sa contrepartie. Le risque d'une PME nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements. Cette approche traditionnelle repose sur le diagnostic financier de ladite PME qui demande un crédit.

Les variables explicatives de la situation des PME sont des ratios économiques et financiers issus des informations comptables. Ces ratios sont choisis statistiquement en raison de leur capacité à discriminer entre les PME susceptibles d'être confrontées à des difficultés financières et les autres (Bardos, 2005).

Ces ratios couvrent les principales dimensions de l'analyse financière en synthétisant de nombreux indicateurs du financement et du capital productif : la structure productive, l'endettement financier⁸, l'équilibre du bilan, la rentabilité, la solvabilité, l'évolution de l'activité (Bardos, 2001). Nous avons :

- **L'endettement et la solvabilité**

Les ratios d'endettement évaluent le niveau d'endettement de l'entreprise en lien avec un indicateur de taille. Ils appréhendent généralement les ratios relatifs à la structure bilancielle de l'entreprise (PME), qui permettent d'évaluer le niveau de l'autonomie financière et

⁷ Koenig, 1985

⁸ Son niveau, sa structure, son coût

l'endettement en mettant en rapport un élément du passif avec un élément de l'actif ou deux éléments de passif.

La hausse du taux d'endettement de l'entreprise augmente sa probabilité de défaillance. L'existence de ce risque peut pousser les créanciers, notamment les banques, à exiger des taux d'intérêt plus élevés pour accepter d'octroyer ou de renouveler les lignes de crédits. La banque peut envisager d'accorder de nouveaux prêts à la PME afin de l'aider à redevenir liquide, si elle juge qu'elle est encore solvable, sinon refuser de prêter pour limiter les pertes sur les crédits préalablement accordés, si elle considère l'entreprise comme insolvable.

Ces ratios de structures bilanciels sont très importants pour l'analyse de la solvabilité des PME. Mais, ils ne peuvent être pris en compte seuls car ils ne permettent de mesurer ni la capacité de remboursement des PME, ni les charges de leurs dettes. Ils doivent être accompagnés par des variables mesurant la capacité des PME à payer leurs dettes, autrement dit des ratios de solvabilité : charges financières par rapport à l'EBE, dettes par rapport à la capacité d'autofinancement.

- La liquidité

Les ratios de liquidités mesurent quant à eux la capacité des PME à honorer ses engagements à court terme (Refait-Alexandre, 2004 ; Pompe et Belderbeek, 2005). La liquidité traduit le niveau de la marge de sécurité permettant de faire face aux chocs de trésorerie éventuels (Vivet, 2011). Elle est évaluée à l'aide de ratios classiques liés au niveau de la trésorerie : trésorerie nette par rapport à l'actif ou au chiffre d'affaires, fond de roulement par rapport au chiffre d'affaires.

Lorsqu'une PME est confrontée à des difficultés temporaires de liquidité, sa trésorerie devient provisionnement négative sans que cela menace forcément sa survie. Mais dans le cas des PME défaillantes, leur niveau de trésorerie est continuellement faible voir négative (Blazy, 2000). Leurs problèmes proviennent généralement d'une structure de financement déséquilibrée, marquée par un faible niveau de ressources de long terme.

- La rentabilité

Les ratios de rentabilité traduisent la capacité de l'entreprise à réaliser des bénéfices. Ils mettent en relation une variable de résultat avec l'actif total quand il s'agit de la rentabilité

économiques (Altman, 1968; Taffler, 1982 ; Liou et Smith, 2007), et l'actif total avec les capitaux propres pour indiquer la rentabilité financière (Refait-Alexandre, 2004).

Le résultat à prendre en compte peut être le résultat d'exploitation (Altman, 1968) ou le résultat net (Altman, 2007 ; Vallini et al, 2009). La rentabilité est un facteur primordial dans la détermination de la solvabilité et de la liquidité : à court terme une rentabilité négative représente une menace pour la liquidité, à long terme l'entreprise doit réaliser des revenus suffisants pour assurer sa viabilité.

- **L'évolution de l'activité**

Pompe et Bilderbeek (2005) montrent que si une entreprise (PME) devient défaillante, cela peut être expliqué par une baisse de son niveau d'activité et de la profitabilité. Ensuite elle se trouvera en situation d'insolvabilité et finalement on observera la détérioration de son niveau de liquidité.

La variation du chiffre d'affaires, des stocks et créances clients peuvent permettre d'estimer la croissance des activités des PME et de leur niveau de risque. Ainsi, une variation à la hausse du chiffre d'affaire accompagnée d'une augmentation du résultat peut indiquer une utilisation optimale des ressources de production et inversement.

Finalement, il convient de signaler que les ratios issus de la comptabilité et de l'analyse financière décrivent des situations datant de plusieurs mois avant la défaillance. Ils permettent ainsi de révéler ou prédire les processus de défaillance progressifs. Cependant, il a été montré que très souvent les difficultés sont perceptibles à l'avance et se conjuguent avec une détérioration des indicateurs financiers (Bardos, 2001).

❖ **Les nouvelles approches d'évaluation du risque de crédit**

A côté de l'analyse financière, d'autres méthodes ont été développées pour mesurer le risque de crédit (risque de contrepartie). Celles-ci permettent notamment de prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur. Ces méthodes sont : le scoring, la notation, le RAROC, la VAR et les modèles internes d'évaluation du risque de crédit.

- **Le scoring**

La méthode statistique utilisée pour prédire la probabilité qu'un emprunteur potentiel ou existant fasse défaut à un horizon donné est appelé le *Crédit Scoring*. Cette méthode estime le risque de crédit des prêts. Pour ce faire, elle utilise les données historiques et les techniques statistiques pour tenter d'isoler les caractéristiques spécifiques des emprunteurs (PME) qui connaissent un évènement de défaut/défaillance.

Le scoring construit à partir de l'historique des données sur les performances passées des prêts, donne une note, un « score » qui permet de classer les PME en fonction du niveau de risque. Dans la plupart des systèmes de scoring, un score élevé est attribué aux PME ayant un faible risque de défaut, et un score faible à celles présentant des risques de défaut importants.

La méthode de scoring consiste à calculer une combinaison linéaire d'un certain nombre de ratios financiers considérés comme les plus significatifs dans la discrimination entre PME défaillantes et PME saines.

- **La notation ou « le rating »**

Le rating est un mot d'origine américaine qui veut dire « évaluation » ou aussi « notation ». Il est défini comme : « un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur »⁹.

La notation est donc un moyen d'information sur le niveau de risque d'un emprunteur ou d'un émetteur. Elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou à long terme. C'est un outil d'aide à la prise de décision, puisqu'il synthétise en une note, le degré de solidité et de solvabilité de la contrepartie.

- **Le RAROC : Risk Adjusted Return On Capital**

Pour apprécier la rentabilité de leurs opérations, les banques recourent à certains indicateurs. Cette évaluation est un peu « fausse » car elle prend en compte la rentabilité des opérations sans se soucier du niveau de risque engendré par ces dernières.

C'est pour cette raison que des méthodologies nouvelles ont été développées, telles que les méthodes RAPM (Risk Adjusted Performance Measurement), dont le principe consiste à

⁹ KARYOTIS.D : « la notation financière : une nouvelle approche du risque », La revue Banque Editeur, 1995, P16

rapporter le rendement d'un actif à sa consommation en capital économique, et éventuellement de comparer cette performance au coût du capital de la banque.

Parmi ces méthodes RAPM, on retrouve le RAROC. Ce dernier mesure la rentabilité ajustée du risque, rapportée au capital économique. Il est calculé comme suit :

RAROC= Résultat-provisions économiques/ fonds propres économiques

Les provisions économiques représentent les pertes moyennes alors que les fonds propres économiques représentent les fonds propres dont l'établissement devrait disposer pour assurer sa solvabilité. Ils sont assimilés aux pertes inattendus. Le ratio peut donc être calculé ainsi :

RAROC =Resultat-Pertes moyennes / Pertes inattendues

Pour être acceptable, toute nouvelle opération de crédit devrait dégager un RAROC d'au moins 25%¹⁰. En effet, cette méthode est aussi bien un outil de comparaison et de sélection des contreparties qu'un moyen de gestion dynamique des risques, notamment du risque de crédit, puisque son objectif est l'allocation optimale du capital économique entre toutes lignes de crédit de l'établissement financier, notamment la banque. Il est à signaler que cette méthode est appliquée par les banques des pays développés pour évaluer le risque de contrepartie des PME.

- La Value At Risk : "VAR"

La VAR est une méthode qui était initialement conçue par les institutions financières pour mesurer leurs risques de marché. Elle a ensuite été adoptée pour traiter d'autres risques.

La méthode de la VAR est devenue une référence en matière de gestion des risques. L'application de la VAR au risque de crédit gagne du terrain au vu de l'amplification de ce risque dans les activités bancaires. Certaines banques tentent de développer des systèmes VAR qui permettront de gérer de manière intégrée les risques de crédit et de marché, voire l'ensemble des risques auxquels elles sont soumises.

¹⁰ Les actionnaires requièrent une rémunération des fonds propres d'environ 25% avant impôts. Ce seuil de rentabilité s'applique au RAROC.

- Les modèles internes d'évaluation du risque de crédit

Par définition, « un modèle interne de risque crédit est un modèle dont l'objectif est d'évaluer les probabilités de pertes engendrées par la détention d'encours de crédit »¹¹. Les premiers modèles construits par les banques ont servi à évaluer les risques de marché.

A partir de 1995, ces modèles ont été transposés au risque de contrepartie selon le nouveau ratio de solvabilité pour déterminer le niveau des fonds propres couvrant ce risque, mais aussi pour allouer les fonds propres aux différents risques.

L'évaluation du risque de contrepartie est l'étape la plus importante du « risk-processus ». Celle-ci permet à la banque de sélectionner ses contreparties et d'éviter que la défaillance de l'une d'entre elles affecte ses résultats. Les priorités s'orientent actuellement vers la mesure, la modélisation de ce risque et son impact sur l'allocation des fonds propres.

Les étapes d'identification et de mesure du risque de crédit sont indispensables avant toute décision d'octroi de crédit. Les banques doivent évaluer la capacité des PME de faire face à leurs engagements. Par conséquent, l'étape de gestion, n'est efficace et efficiente qu'une fois le risque identifié et évalué (mesuré).

❖ Les limites des modèles d'évaluation des risques

Plusieurs lacunes des modèles d'évaluation du risque de crédit recensés dans la littérature pourraient contribuer à la discrimination des PME sur les marchés bancaires.

➤ Limites des modèles basés sur l'information financière

La première limite dans l'utilisation normative des ratios est relative à la difficulté des comparaisons interentreprises, en raison notamment des problèmes de représentativité des entreprises constituant l'échantillon utilisé (Marion, 2001).

Il ne faut pas voir dans les indicateurs moyens ou médians une référence normative, mais simplement les prendre comme point de repère pour faire un constat à un moment donné. Un écart donné d'un ratio par rapport à un ratio normatif, même si cet écart est important, ne doit donc pas être interprété sans la prise en compte d'autres dimensions.

¹¹ De COUSSERGUES. S : « Gestion de la banque », Ed Dunod, 2002, P161

Ainsi la valeur élevée du ratio, dettes financières/capitaux propres, peut être un signe positif ou négatif lors du diagnostic. Comme signe positif, l'importance de l'endettement peut résulter du fait que les perspectives de l'entreprise étant bonnes, l'entreprise anticipe cette évolution en finançant par emprunt son expansion future.

Par contre, l'interprétation négative d'un ratio élevé peut correspondre au fait que l'endettement paraît élevé tout simplement parce que les capitaux propres de l'entreprise ont été amputés par les pertes (Marion, 2001).

La deuxième limite a été rapportée par St-Pierre (1999). Les entreprises, selon les différentes législations, peuvent choisir diverses méthodes comptables pour présenter leurs états financiers. Étant donné que les ratios ne sont valides et utiles que dans la mesure où ils peuvent être comparés, tout écart dans l'évaluation des composantes extraites de l'information comptable qui pourrait avoir un effet significatif sur le calcul des ratios revêt une importance particulière. En dehors des deux limites mentionnées ci-dessus dans l'utilisation des ratios, ces modèles, dans l'ensemble, ont été la cible de plusieurs critiques de la part de leurs créateurs.

C'est ainsi que, Altman (1968) a souligné que son modèle permet exclusivement de prévoir l'imminence de la faillite telle que reflétée par les ratios financiers (Twarabimenye, 1995). D'après Taffler (1984) cité par Gilbert et al. (1990), les modèles de faillites qui utilisent les fonctions de pointage (score) doivent être interprétés comme une description des détresses financières au lieu d'être utilisés comme modèles de prédiction des faillites.

De plus, il apparaît dans la littérature que les ratios financiers significatifs utilisés, varient d'un pays à un autre car, ces ratios reflètent les conditions économiques spécifiques qui prévalent dans ces pays (Gilbert et al. 1990), que ces ratios diffèrent significativement des firmes en faillite des firmes en santé (Altman, 1984 cité par Gilbert et al. 1990). Finalement, les ratios financiers, identifiés comme pertinents, varient d'une étude à une autre. Ceci s'explique par la diversité des ratios initialement considérés et des techniques statistiques utilisées. Cette diversité s'explique à son tour par le grand nombre de ratios que l'on peut calculer à partir des états financiers (petit-Dutaillis, 1981; Mathieu, 1995; Twarabimenye, 1995; Saint-Amand et Doferèta, 1997).

Pour répondre aux critiques formulées sur les modèles uniquement financiers, d'autres chercheurs ont développé des modèles basés sur l'information non financière.

✓ **Limites des modèles basés sur l'information non financière**

Ces modèles sont basés sur l'information de nature qualitative et quantitative mais non financière. Ils leur manquent la dimension financière de l'entreprise. D'ailleurs, le modèle de Lussier (1995) n'a pas la prétention de remplacer les techniques de détection du risque de paiement.

En effet, ce modèle ne fournit pas des indications numériques concernant des variables qui distinguent le succès de la faillite des entreprises (Lussier, 1995a, 1996, 2001). Le jugement est nécessaire lorsque l'on applique ce modèle pour assigner une probabilité.

Par exemple, la variable «planification» signifie que l'entrepreneur qui démarre son entreprise avec un plan d'affaires, a plus de chance de succès que celui qui n'en a pas (Lussier, 1995a, 1996, 2001).

Cependant, il ne définit pas ce qu'est un plan d'affaires spécifique ni un exemple du plan à succès. Un système de classification faible, modéré ou fort peut être utilisé. Plus les forces et les faiblesses varient entre les variables d'une même firme, plus subjectif est le jugement assigné à la probabilité de succès (Lussier, 1996,2001).

Enfin, nous retrouvons dans la littérature des modèles qui combinent les informations de nature qualitative, quantitative financière et non financière.

SECTION 2 : la relation Banque-PME : une revue de la littérature

Dans cette section, nous allons aborder la question de la relation Banque-PME dans un contexte de l'asymétrie d'information et de son impact sur l'évaluation des risques. Au regard des principales approches des théories financières des contrats, nous allons essayer de mieux appréhender les enjeux de la question.

Notre travail sera centré sur deux points essentiels qui sont importants dans le cadre de notre revue de la littérature. Le premier aborde l'asymétrie d'information dans les contrats financiers entre Banque-PME ainsi que les auteurs qui ont travaillé dans le même sens. Le second passe en revue la littérature portant sur la relation Banque-PME et la nature de l'information.

2.1 - Une relation d'informations asymétriques dans les contrats financiers

Le risque est inhérent à l'activité bancaire, selon Mishkin (1991) et Philip Davis (1999), c'est essentiellement l'asymétrie de l'information entre banque et son client emprunteur qui l'expose au risque de défaut.

Cette asymétrie serait de deux sortes selon Laffont J.J. (1991). Le premier type d'asymétrie est lié à l'incertitude qui existe avant la signature d'un contrat de crédit et qui conduira à une sélection adverse.

La sélection adverse provient de la difficulté pour la banque de distinguer les bons projets des projets risqués, et donc de distinguer les crédits potentiellement sains des créances à risque.

Pour tenir compte de cette incertitude, la banque aura tendance à se protéger en instituant une prime de risque conséquente. Les bons projets se verront alors pénalisés par une surprime de risque (hausse de taux d'intérêt débiteur). Cette dernière aura pour conséquence de pousser l'agent « bon risque » soit à quitter le marché (changement de banque partenaire ou renonciation) du fait de la diminution de la rentabilité de son projet, soit à exhiber la qualité de son projet afin de réduire l'asymétrie d'information et par conséquent le doute qui existait quant à la bonne qualité du projet.

En définitive, du fait de cette asymétrie résiduelle, seules les créances potentiellement douteuses sont retenues, les meilleurs clients préférant s'abstenir si le complément d'information qu'ils offrent ne fait pas baisser la surprime de risque (Nagel O.1997).

La théorie de sélection adverse a donc l'avantage de pousser les PME à dévoiler de plus en plus la qualité de leurs projets aux banques. Cet avantage qui profite aussi bien aux établissements de crédit qu'aux PME pourrait être porteur d'espoir dans l'espace UEMOA, avec l'instauration effective des Accords de Classement depuis 1993, la mise en place d'une Centrale des Incidences de Paiement et d'une Centrale de Bilans.

Le deuxième type d'asymétrie découle de la théorie de l'aléa moral comme l'ont indiqué Philip Davis (1999) et Tony Latter (1997).

En effet, l'emprunteur ne disposant pas de garanties solides paraît moins préoccupé par la rentabilité de son projet car la perte qu'il aurait à supporter est minime en cas de réalisation de garanties suite au risque de défaut.

Cette asymétrie justifierait l'importance des garanties exigées par les banques et incite l'emprunteur à participer aux outils de réduction du risque de non remboursement que la banque aurait dû assumer seule. Cependant, du fait des insuffisances des garanties constituées, le système bancaire dans l'espace UEMOA semble assez exposé aux conséquences de l'aléa moral dont la résultante serait la dégradation des crédits bancaires.

2.1- Les conflits d'intérêt dans la relation Banque-PME

R. Roosa (1951) et D. Hodgman (1963) furent les premiers à discuter l'effet de la relation Banque- Entreprise dans un environnement caractérisé par un rationnement de crédit. Plus explicitement, selon la théorie de l'agence, cette relation fait apparaître des conflits d'intérêt entre les deux parties et qui ont des impacts non négligeables sur la situation des PME.

Il existe des théories qui servent de canevas à l'établissement des contrats financiers tel que celui liant la banque et la PME.

La théorie du signal, fondée par Stephen Ross qui a initié en 1977 les principaux travaux dans ce domaine, a été développée pour pallier les insuffisances de la théorie des marchés (caractérisée par la flexibilité de la relation et l'absence de contrôle de la banque sur la qualité de l'information) à l'équilibre. Cette dernière part du constat que l'information n'est pas partagée par tous au même moment et que l'asymétrie d'information est la règle.

En effet c'est dans la notion d'asymétrie d'informationnelle que la théorie du signal trouve son origine. L'idée c'est que les prêteurs (les banques) ou d'une manière générale, les investisseurs extérieurs sont beaucoup moins informés sur la situation réelle de l'entreprise (PME) que les dirigeants (propriétaires-dirigeants cas des PME).

De ce fait, les investisseurs extérieurs tels que les banques, vont interpréter les décisions de l'entreprise (PME). Ces dernières, constituant un signal révélant une information sur sa situation réelle. Contrairement, l'entreprise (PME) dans son comportement, cherche à révéler une information « privée » aux banques, cela afin de passer un message (un signal) positif¹².

Par ailleurs, la théorie des coûts de transaction ainsi que la théorie des conventions évoluent dans le même sens que la théorie du signal, toutes cherchent à comprendre et à appréhender les comportements parfois opportunistes des PME par des signaux.

¹² Hubert de la Bruslerie : Op.cit., P380

Les présomptions de D. Diamond (1984, 1991) et J. Boyd et E. Prescott (1986), suggèrent que les banques bénéficient d'économies d'échelle dans la collecte et le traitement des informations et sont donc, plus efficaces que les prêteurs directs pour évaluer, surveiller et contrôler les emprunteurs.

Pour Y. Chan et *al.* (1986), les informations recueillies sur un emprunteur lors des opérations de prêt précédentes peuvent être réutilisées par la banque pour évaluer les nouvelles demandes de crédit de ce dernier. Par ailleurs, le fait de traiter avec un grand nombre d'emprunteurs permet à la banque de tirer des enseignements pour l'évaluation des nouveaux clients.

De même, le coût de collecte d'information peut accuser une baisse dans le cas où la relation se réitère dans le temps (A. Omri et M. Bellouma, 2004). Comme le suggère Meyer (1998), l'information privilégiée obtenue par la banque garantit la pérennité de la relation et fortifie sa capacité à extraire les informations pertinentes.

Car il ne faut pas perdre de vue que la banque est un intermédiaire financier. Elle est plus efficace dans l'acquisition et le traitement d'informations sur les emprunteurs notamment les PME.

Cette compétence bancaire en matière de crédit peut s'expliquer par le pouvoir de négociation des banques, leur expérience du crédit ou l'acquisition d'informations spécifiques du fait de leurs activités (NAKAMURA, 1993).

D'autres études, n'ont trouvé aucun impact significatif de la durée de la relation entre la banque et l'emprunteur sur l'évaluation des risques crédit, à partir d'un échantillon composé de 3400 entreprises américaines cotées (M. Petersen et R. Rajan, 1994). Ces deux auteurs ont argué la neutralité de la relation Banque-Entreprise sur l'évaluation des risques, du fait que le coût de collecte d'informations ne diminue pas suite à l'intensification des interactions entre l'entreprise et la banque.

Récemment, une nouvelle tendance appuie la possibilité qu'implique la relation Banque-Entreprise dans le renforcement du contrôle postérieur exercé par la banque, lorsque l'entreprise s'engage dans des actions opportunistes.

Plus explicitement, E.L. Von Thadden (2004) a stipulé que l'entreprise peut être sujette à l'émission d'un signal négatif à son égard si elle change de banque.

R. Fisman et T. Khanna (1999) abondent dans le même sens et notent que les individus moins confiants investissent dans l'obtention de l'information et sentent le besoin de surveiller

afin de réduire l'opportunisme. Ainsi, l'information et la confiance (élaborée suite à l'entretien d'une relation Banque-Entreprise intense) pourraient être négativement corrélées.

Concernant les entreprises entachées d'opacité informationnelle, il est évident qu'elles sont amenées à divulguer assez d'informations sur leur perspective pour réduire l'incertitude de la banque vis-à-vis de leur qualité (E. Elyasiani et G.L. Goldberg, 2004 et A. Omri et M. Bellouma, 2004).

Plus explicitement, la relation bancaire octroie à la banque la possibilité d'instaurer un système d'évaluation de l'entreprise assez pertinent et reposant sur l'estimation de sa qualité et de sa solvabilité.

La notion de coût de transaction est introduite pour la première fois par Ronald Coase en 1937. En effet, l'économie des coûts de transaction fait référence à trois catégories de hasards liés à l'échange, qui nécessitent des précautions contractuelles : la difficulté de mesure de performance et l'incertitude selon Éric LAMARQUE (2005).

La difficulté de mesure de la performance des projets de l'emprunteur notamment ceux des PME constitue aussi une source de hasard (risque). Quand la performance est difficile à mesurer, les parties (banque et PME) peuvent limiter leurs efforts dans l'accomplissement de l'accord. Les banquiers mettent en place des contrats très complexes qui servent à contrôler le comportement de l'emprunteur (PME).

L'incertitude est au centre des problèmes relationnels, les parties prenantes (banque et PME) doivent faire face aux problèmes de hasard moral et de sélection adverses (d'anti-sélection), et ce, à travers un contrat formel très complexe.

En générale, ces problèmes d'incertitude, en plus de la difficulté à mesurer la performance des projets, rendent les contrats plus aléatoires.

Particulièrement, l'incertitude peut décourager la banque à faire des investissements spécifiques quand des modalités de contrôle appropriées sont absentes. Ce raisonnement s'applique aussi à la difficulté de mesure de la performance.

C'est alors que la théorie des conventions cherche à expliquer et comprendre les comportements adoptés par les individus les uns par rapport aux autres face à des situations marquées par l'incertitude. Elle consiste à trouver une certaine convergence des comportements et des décisions individuelles. Les travaux du logicien Lewis sur la philosophie du langage en 1969 ont permis de développer la notion de conventions qui était déjà abordée par Keynes en 1936 .

La théorie de la convention propose un ensemble de règles qui expliquent le comportement des individus lorsqu'ils vont effectuer un choix les uns par rapport aux autres.

Pour Gomez (1997), une situation d'incertitude radicale suppose que «le transfert d'informations n'est pas suffisant pour assurer la coordination entre les acteurs ».

Dans notre cas, la banque est dans une situation d'incertitude face à la demande de financement par la PME, face à l'évaluation de la qualité de l'emprunteur, à sa capacité de rembourser ses dettes ou à son comportement pendant la relation de crédit.

Chaque demande de crédit émanant d'une PME présente ainsi une incertitude qui dépend de l'exactitude de l'information fournie et de l'information reçue (le chargé de clientèle cache certaines informations sur la situation réelle de son client).

Selon Rivaud-Danset (1995), l'incertitude se trouve dans l'incapacité du prêteur à contrôler et à évaluer le comportement de l'emprunteur. Exprimées en termes de rationalité individuelle, les visions des deux parties sont clairement divergentes durant cette relation.

Dans une situation d'incertitude, l'entrepreneur ne cherche pas son utilité en dehors ou au détriment de l'utilité des autres. Il agit en attendant un soutien de la part du chargé de clientèle en cas de difficulté. Ce dernier attend également une certaine honnêteté de l'entrepreneur concernant les informations le touchant. Ceci explique que les conventions et les individus ne se séparent pas.

Les conventions sont les règles adoptées par les individus qui, à leur tour, ne prennent leurs décisions que s'il existe des conventions. La problématique fondamentale posée par l'économie des conventions est le traitement de l'incertitude par des personnes ayant des intérêts différents (Rivaud-Danset, 1998). En ce qui concerne notre sujet, il existe deux risques encadrés par des conventions.

Le premier est celui des PME qui cachent certaines informations sur leur situation réelle. Le second concerne le chargé de clientèle qui, parfois, évite de transmettre ou cache certaines informations qualitatives à son client, surtout lorsque ces informations vont à l'encontre de son intérêt professionnel (réalisation des objectifs). Ce comportement opportuniste apparaît en cas de pression ou de jugement bancaire sur le rendement du chargé de clientèle et peut causer des coûts d'agence dans la relation Banque-PME.

2.2 - La relation banque-PME et les coûts d'agence

Les banques sont considérées comme les prêteurs naturels des PME. Toutefois, les relations entre ces agents économiques sont souvent conflictuelles (Vernier et Flament, 2004, p.21). Suite à une relation contractuelle explicite ou implicite entre deux partenaires, les actions de l'un peuvent affecter à la fois son intérêt personnel et celui de l'autre.

Dans ce cas, une relation d'agence peut être établie (Jensen et Meckling, 1976). Il s'agit d'un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engagent une autre partie (l'agent) pour exécuter en son nom une ou plusieurs tâches.

Dans ce type de relation, le principal sera souvent confronté à des difficultés dans l'évaluation des efforts accomplis par l'agent et n'arrivera pas à connaître parfaitement les prestations mises en jeu par le contrat qui le lie à son mandataire.

Cette relation engendre, d'après Arrow (1991), un problème d'incertitude dû à l'échange d'information entre les deux acteurs (principal et agent). Ce problème est le résultat de deux facteurs. D'abord, les actions de l'agent qui ne sont pas directement contrôlables par le principal. Ensuite, la performance de l'entreprise qui ne peut pas être examinée indépendamment des actions de l'agent.

L'incertitude due à l'asymétrie d'information entre l'agent et le principal complique la formation du contrat entre les deux parties et conduit à deux obstacles mentionnés ci-dessus : le risque moral (moral hazard) et la sélection adverse (adverse sélection).

Appliquée aux relations Banque-PME, la théorie de l'agence intervient lors des conflits d'intérêts qui peuvent survenir entre les créanciers et leurs débiteurs après la conclusion du contrat de crédit.

Etant donné que le risque moral est né de l'incertitude causée par le manque d'informations fournies, il se traduit par l'ignorance de la banque concernant la destination ou l'utilisation de ses fonds prêtés. Dans ce cas, une divergence apparaît entre la décision de l'agent et les attentes du principal.

La sélection adverse (anti-sélection), se matérialise lorsque la banque prête des fonds à des entreprises plus risquées ou lorsqu'elle refuse le financement aux firmes les moins risquées et ayant de bonnes perspectives. Cette notion est due aux informations conservées par l'agent et qui ne sont pas identifiables et vérifiables par le principal

Dans les petites entreprises, si le dirigeant ne détient pas personnellement la totalité des droits de propriété, la délégation de gestion qui en découle est source de coûts d'agence. En effet, la divergence d'intérêt entre les différents acteurs de la vie de l'entreprise (principal/agent ou mandant/mandataire) fait naître un certain nombre de problèmes caractéristiques d'une relation d'agence.

Les principaux acteurs concernés sont le dirigeant, les actionnaires et les créanciers. En d'autres termes, si chaque individu agit de manière à maximiser ses propres intérêts avant l'intérêt général, il faut mettre en place des moyens de contrôle afin d'éliminer ou de minimiser les conflits entre mandant et mandataire.

La structure financière optimale est conçue de manière à atténuer les coûts d'agence engendrés par des conflits d'intérêt entre actionnaires et dirigeant, mais également entre dirigeants et créanciers.

La relation de financement, selon Eber (1999), est une relation de crédit de long terme entre banque et entreprise, une répétition dans le temps d'offres et de demandes de crédit émanant respectivement de la banque et de l'entreprise pour le financement des projets d'investissement.

Dans ce contexte, selon Charreaux (1987), « chaque agent économique cherche à maximiser son intérêt particulier avant l'intérêt général, son comportement étant conditionné par la structure économique et juridique dans laquelle il opère » ; d'où le conflit d'intérêts entre banque et entreprise.

L'asymétrie d'information peut générer des conflits entre actionnaires et dirigeants qui seront peut-être résolus par le financement bancaire qui impose une amélioration de l'information comptable. Par exemple, le remboursement régulier des échéances joue un rôle informatif et disciplinaire qui permet d'atténuer cette asymétrie (Harris et Raviv, 1991).

Jensen et Meckling (1976), en comparant deux cas d'entreprises, constatent que lorsque la totalité du capital est détenue par le dirigeant, c'est une façon de maximiser son utilité d'actionnaire-dirigeant. Mais avec la cession d'une partie (ou la totalité) du capital à un actionnaire externe, une divergence d'intérêts surgit entre le dirigeant et l'actionnaire non dirigeant.

D'un autre côté, l'asymétrie d'information entre dirigeants et créanciers peut provoquer, en présence d'une information imparfaite, un risque de sélection adverse. En effet, lors d'une

demande de financement d'un projet d'investissement, la banque détermine difficilement la qualité de l'emprunteur, ce qui l'incite à augmenter son taux d'intérêt pour compenser ce risque.

Cette augmentation ne sera pas acceptée par les entreprises non risquées qui chercheront soit un autre mode de financement, soit un projet plus risqué (effet de hasard moral). Ceci se traduit par une incertitude concernant les termes du contrat, impliquant par la suite des coûts d'agence ex ante et ex post.

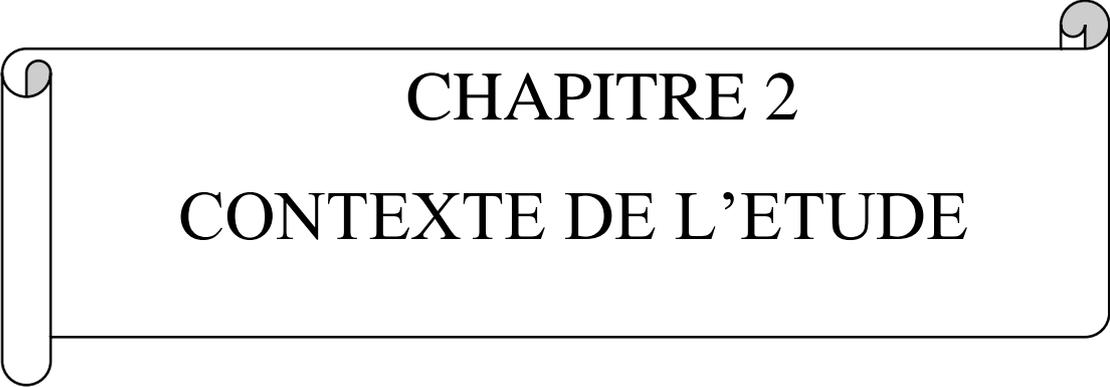
Petit et Singer (1985) considèrent l'asymétrie d'information entre dirigeants et créanciers, et les coûts d'agence qu'elle provoque, comme un des déterminants majeurs des coûts de financement des PME.

Dans cette perspective, Ang et al. (2000) constatent, sur un échantillon de 1708 PME américaines, que la combinaison propriétaire-dirigeant dans les petites et moyennes entreprises écarte les conflits engendrés par la relation d'agence propriétaire-dirigeant au profit d'autres conflits.

Ainsi, l'intervention des banques dans la gestion des PME permet de réduire les coûts d'agence dirigeants-actionnaires externes, mais en contrepartie augmente les coûts d'agence dirigeants-créanciers.

Il peut également être difficile pour les créanciers ou les investisseurs potentiels de distinguer la situation financière de l'entreprise de celle de ses propriétaires, particulièrement dans les PME familiales où la capacité de remboursement est difficile à estimer. Un dirigeant de PME est totalement libre dans ses choix ; c'est lui qui détermine le montant et la forme de sa rémunération personnelle, mais aussi les transferts de richesse entre son patrimoine personnel et professionnel.

L'ensemble de ces éléments engendrent des coûts d'agence qui découragent les prêteurs qui deviennent très exigeants en termes de taux d'intérêt, de garanties, de clauses diverses, etc. Selon Jensen et Meckling (1976), les créanciers et les actionnaires sont engagés dans une relation d'agence spécifique qui peut se traduire par le risque de non remboursement des créanciers à l'échéance.



CHAPITRE 2

CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans toute étude de cas il est important de connaître le lieu d'étude car ceci facilitera l'analyse des résultats. Dans ce chapitre il s'agira de la présentation de la zone UEMOA (son système bancaire, ses réglementations et sa politique prudentielle), des PME qui composent son tissu économique ainsi que les risques de crédit liés à ces dernières.

SECTION 1 : Le système bancaire de l'UEMOA

Figure1: Carte De L'UEMOA



Source: UEMOA

Historiquement, le secteur bancaire de l'UEMOA fut l'un des points forts de l'économie de la zone grâce à son dynamisme et à sa bonne législation financière. Actuellement, le financement des PME constitue une part importante de l'activité de ce secteur.

Trois points seront étudiés : L'évolution du système bancaire, les réglementations et la supervision bancaire, la politique prudentielle et puis les accords internationaux et la migration du cadre prudentielle des banques de l'UEMOA vers Bâle II et Bâle III.

1.1- Evolution du système bancaire de la zone UEMOA

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une organisation intergouvernementale qui regroupe huit(8) États d'Afrique Sub-saharienne faisant également partie de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En 1993, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont signé le Traité de l'UEMOA à Dakar et celui-ci est entré en vigueur au premier janvier 1994. En 1997, la Guinée-Bissau a, elle aussi, signé le Traité et rejoint les premiers états membres. Le

seul pays non francophone dans l'Union. Le but premier de cette organisation intergouvernementale est de promouvoir l'intégration économique des pays partageant la même monnaie, c'est -à-dire le franc CFA¹³.

Si les objectifs de la CEDEAO sont d'atteindre l'autosuffisance collective et le maintien de la paix, l'UEMOA poursuit les objectifs suivants : une meilleure compétitivité économique dans un marché ouvert et concurrentiel avec un environnement légal harmonisé, une convergence des performances et des politiques économiques, la création d'un marché commun, une coordination des politiques sectorielles et un cadre légal harmonisé particulièrement au niveau fiscal¹⁴.

En effet le tissu économique de l'UEMOA est constitué essentiellement de PME qui participent de manière positive à la croissance économique, au développement régional et local.

Les pays de l'UEMOA ne disposant pas d'une tradition industrielle marquée, doivent s'appuyer sur un développement durable des PME pour leur expansion économique. Ce développement ne peut s'effectuer sans un soutien cohérent et structuré des institutions communautaires et des pouvoirs publics nationaux. En effet, les PME subissent de nombreuses contraintes freinant leur développement :

La Commission de l'UEMOA consciente de l'importance et du rôle que jouent les PME dans le développement économique et social, n'a pas manqué d'initier des programmes au profit des entreprises d'une manière générale et de la PME en particulier. Il s'agit notamment du:

- Programme d'actions pour la promotion et le financement des PME dans l'UEMOA. Ce programme s'articule autour de trois (3) axes stratégiques : créer un environnement incitatif pour la PME, assurer un appui direct performant au service de la PME dans l'UEMOA, assurer une offre de financement adaptée à la PME ;
- Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA ;
- Programme d'harmonisation de la fiscalité directe au sein de l'UEMOA.

¹³ Communauté financière africaine

¹⁴ <http://www.uemoa.int>

1.2. Les réglementations, la supervision bancaire et la politique prudentielle des banques de l'UEMOA

Le cadre d'exercice de l'activité bancaire est ordonné autour d'une loi bancaire, d'une convention portant création de la Commission bancaire de l'UEMOA, d'un dispositif prudentiel et des normes comptables uniformes.

Il s'appuie également sur un dispositif régional régissant les relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, ainsi que sur un dispositif harmonisé de lutte contre le blanchissement de capitaux. Il vise notamment à renforcer la sécurité des dépôts collectés, à promouvoir la mobilisation de l'épargne et à assurer un financement sain de l'économie.

❖ Le cadre légal et réglementaire dans l'UEMOA

En conformité avec les principes du comité de Bâle pour une supervision bancaire efficace, le cadre légal et réglementaire prévoit une répartition des fonctions de réglementation. Ces derniers concernent d'une part, les contrôles et les sanctions d'autre part, les différents organes et institutions de contrôle et les réglementations de l'activité bancaire à savoir, le Conseil des Ministres de l'Union, le Ministère charge des finances, la Banque Centrale et la Commission Bancaire de l'UMOA.

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité bancaire est régulièrement révisé pour tenir compte des mutations de l'environnement interne et externe de l'Union. Ainsi, à l'occasion des travaux sur la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, entrepris depuis 2003, des aménagements sont envisagés, en vue d'adapter le cadre réglementaire d'exercice de l'activité bancaire aux dernières évolutions de l'environnement économique et financier.

❖ Le cadre de la supervision bancaire

La supervision des établissements de crédit dans l'UMOA est assurée par un organe supranational doté de pouvoirs étendus, la Commission Bancaire de l'UMOA. La Banque Centrale assure son secrétariat.

Le cadre de supervision est renforcé au plan régional et international par des accords d'échanges et de coopération avec d'autres superviseurs. Ainsi, des conventions de coopération

ont été signées avec le CREFPM, la Commission Bancaire française et l'Autorité de supervision bancaire de la République de Guinée.

Des démarches similaires sont en cours avec les organes de supervision du Ghana, de la Gambie et du Nigeria. Par ailleurs, la Commission Bancaire de l'UMOA est membre du Comité des superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et du Groupe de liaison sur les principes de Base, institué auprès du Comité de Bâle.

❖ **Politique prudentielle des Banques de l'UEMOA**

Le dispositif prudentiel de la zone cherche tout d'abord à répondre à deux objectifs distincts : d'une part le renforcement de la solvabilité et de la stabilité du système bancaire et d'autre part l'établissement d'un cadre idéal de protection accrue des déposants dans un contexte de libéralisation des activités monétaires, bancaires et financières.

Pour assurer la résilience des banques, la commission bancaire de l'UEMOA à travers sa politique prudentielle, a adopté des normes de gestion des risques en général et des risques crédit en particulier visant à apprécier la capacité des banques à faire face au risque de crédit, et d'autres normes prudentielles qui définissent les limites de prises de risque individuels, et la structure des actifs bancaires ainsi que la gestion de la liquidité.

- **Normes de solvabilité**

Capital Minimum : Cette norme exige aux banques de détenir en permanence des fonds propres de base au moins égaux au capital minimum légal de 5.000 milliards de FCFA ou un montant fixé dans la décision d'agrément.

Couverture des risques : Cette norme impose aux banques de détenir un ratio de couverture des risques par les fonds propres effectif fixé au seuil de 8%. Le ratio de solvabilité des banques de la zone UEMOA était de 12.8% en 2012.

Limitation des immobilisations et participations : cette norme fixe les conditions de financement des actifs immobilisés. En d'autres termes, elle impose aux banques de financer leurs actifs immobilisés uniquement sur des ressources propres.

- **Autres normes prudentielles**

Limitation des engagements sur une même signature : cette norme stipule que les établissements bancaires doivent limiter, à hauteur de 75 % de leurs fonds propres effectifs, les risques sur un même bénéficiaire ou une même signature.

Coefficient de liquidité : ce coefficient a un rôle de prévention des risques de liquidité du système bancaire à très court terme. Les banques doivent détenir des ressources disponibles et suffisantes avec une durée de trois mois au maximum pour couvrir leurs exigibilités à hauteur de 75% d'une même maturité.

Ratio de structure du portefeuille : ce ratio a pour objectif d'inciter les banques à détenir des actifs de bonne qualité servant de support aux financements de la banque centrale et aussi d'imposer aux banques un mécanisme de suivi qualitatif de leur portefeuille de crédit.

1.3. Les accords internationaux et Migration du cadre prudentiel de l'UEMOA vers Bâle II et Bâle III.

❖ Les accords internationaux

Dans les années 80, les banques internationales exprimèrent leur inquiétude au regard de la croissance rapide des risques hors bilan, qui venait s'ajouter aux problèmes des prêts aux pays du tiers monde.

C'est ainsi, qu'elles se sont regroupées pour développer des règles et normes en vue d'assainir le système bancaire. Ces réflexions se tiennent à l'intérieur d'un comité constitué de banques centrales et d'autorités de contrôle bancaire internationales à Bâle.

Les dispositions du comité de Bâle sont envoyées à toutes les autorités de contrôle des différentes zones monétaires qui doivent les adopter et après adoption, les rendre obligatoire au niveau de ladite zone.

En effet dans leurs décisions quotidiennes d'octroi de crédit, les banques de l'UEMOA sont conduites à rechercher la meilleure protection contre les risques. Il s'agira pour nous de passer en revue les moyens utilisés par les autorités monétaires (les banques) pour minimiser les risques dans l'octroi des crédits tout en maximisant la rentabilité des établissements de crédit. Nous, pouvons citer entre autre :

❖ **Bâle I** : Ce premier accord du 15 juillet 1988 a représenté une étape fondamentale dans l'établissement d'une réglementation prudentielle des banques visant à améliorer la stabilité du système bancaire.

Connu sous le nom de Bâle I ou Bis 88, il impose aux banques des fonds propres au moins égaux à 8% des actifs pondérés. Ce ratio appelé communément COOKE mesure la solvabilité des banques. Le but était d'établir un système dans lequel les grandes banques internationales se trouvent sur un pied d'égalité (level playing Field) pour éviter une surenchère dans les conditions consenties aux clients, qui aurait inévitablement conduit à une fragilisation du système bancaire.

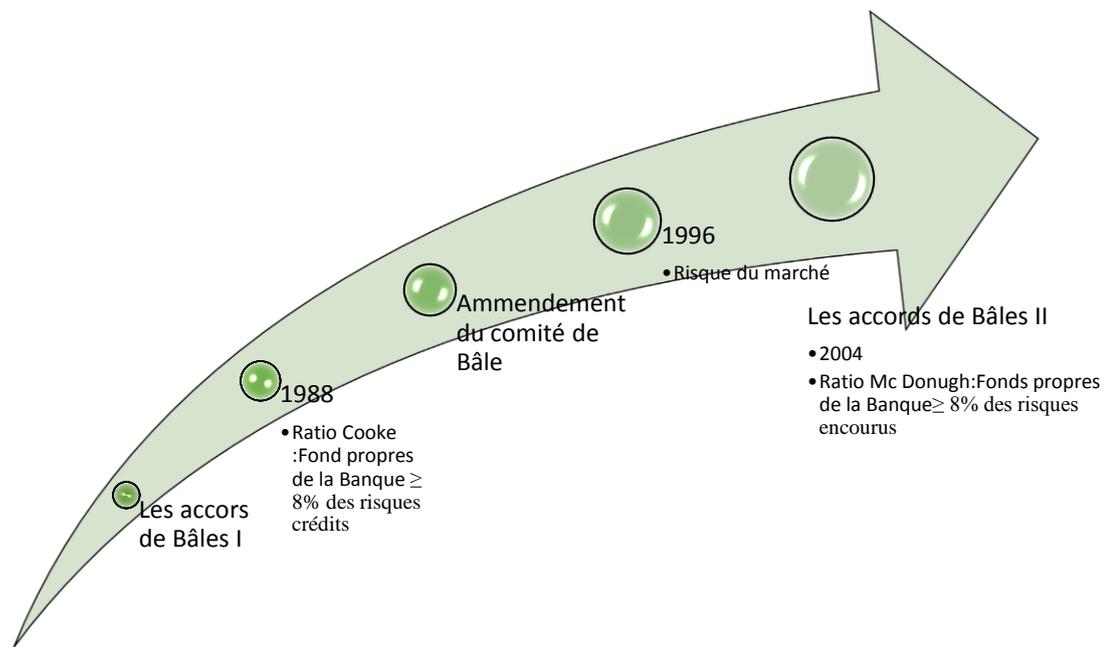
Le respect de ce ratio exige que le rapport fonds propres d'une banque et ses crédits soient supérieurs ou égal à 8%.

Ces accords dit Bâle I ont été appliqués par un certain nombre de pays dans le monde (Jackson et al. (1999)). Ils définissent un certain nombre de norme minimales que les banques doivent satisfaire. Le Comité de Bâle est créé en 1974 mais les premiers accords dit Bâle I ne sont signés qu'en 1988. Entre 1974 et 1988, plusieurs rapports et directives sont publiés par le Comité.

Les premières dispositions réglementaires au niveau internationales concernant l'activité de crédit des banques ont été émises par le Comité de Bâle I. Elles répondent à une logique d'adéquation des capitaux propres des banques aux risques qu'elles prennent : les fonds propres doivent être suffisants pour couvrir les pertes que les banques sont susceptibles d'enregistrer. *L'Accord de Bâle I* fixe le cadre réglementaire de l'activité de crédit de l'ensemble des banques des pays signataires.

La principale critique formulée à l'encontre des propositions du Comité de Bâle provient de l'absence de fondement économique des coefficients de pondérations appliqués aux actifs : ceux-ci sont fixés de façon arbitraire si bien qu'ils ne reflètent pas correctement le risque de crédit réel encouru par les banques.

Figure n°2 : Evolution des Accords de Bâle



Source : Par nos soins

- ❖ **Bâle II** : Selon REMOND (2009 ; 199), la réforme Bale II du ratio de solvabilité bancaire s'inscrit dans une démarche mondiale de réglementation de la profession bancaire remontant à la fin des années 80, dont l'objectif premier est de prévenir les faillites.

Cette réforme repose sur la qualification de la relation entre risques et fonds propres, ces derniers représentent le moyen ultime permettant de faire face à des pertes importantes. En pratique, il s'agit de respecter un ratio réglementaire entre fond propres et actifs pondérés par leur niveau de risque. Le ratio de fonds propres obtenu ne peut être inférieur à 8% (RONCALLI, 2004 :96).

Il se calcule avec au numérateur (d'après le nouvel accord), le montant des fonds propres dont une banque dispose et, au dénominateur, une mesure des risques qu'elle encourt (actifs pondérés).

L'accord actuel ne couvre explicitement que trois (3) types de risques dans la définition des actifs pondérés :

- Le risque de crédit ou de contrepartie
- Le risque de marché ou de prix

- Le risque opérationnel

Les autres risques sont censés être pris en compte de façon implicite par le traitement de ces trois risques majeurs.

- ❖ **Bâle III** : La réforme Bâle III fait partie des initiatives prises pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007 (« Crise des subprimes »), sous l'impulsion du FSB (Financial Stability Board) et du G20, pour garantir un niveau minimum de capitaux propres, afin d'assurer la solidité financière des banques.

Elle part du constat que la sévérité de la crise s'explique en grande partie par la croissance excessive des bilans et hors bilan bancaires (via, par exemple, les produits dérivés), tandis que dans le même temps le niveau et la qualité des fonds propres destinés à couvrir les risques se dégradaient.

En outre, de nombreuses institutions ne disposaient pas non plus de réserves suffisantes pour faire face à une crise de liquidité.

Dans ce contexte, le système bancaire s'est révélé incapable d'absorber les pertes intervenues d'abord sur les produits structurés de titrisation et d'assumer ensuite la ré-intermédiation d'une partie des expositions de hors-bilan. Au pire de la crise, les incertitudes pesant sur la qualité des bilans, la solvabilité des banques et les risques liés à leur interdépendance (le défaut d'une institution pouvant entraîner celui d'une autre) ont provoqué une crise de défiance et de liquidité généralisée.

- ❖ **Migration du cadre prudentiel de l'UEMOA vers Bâle II et Bâle III**

Le passage à la norme Bâle II et Bâle III tel que souhaité par les régulateurs en Afrique Subsaharienne se fait de façon progressive mais à un rythme beaucoup plus lent que celui impulsé dans les banques européennes. Si les régulateurs de certains pays comme le Nigeria et le Kenya ont récemment adapté le dispositif par rapport à l'environnement local, ceux des pays de la zone UEMOA, sont encore dans la phase préparation pour une mutation envisagés dans un futur proche.

La protection de l'épargne des déposants, la réduction de l'asymétrie d'information vis-à-vis du client pour maintenir un climat de confiance, les obligations à respecter vis-à-vis des actionnaires et le respect des normes réglementaires sont autant d'éléments qui obligent les

banques opérant en Afrique a constamment adapter leur structure de gouvernance pour éviter des situations de crise. Car de l'avis général des décideurs bancaires, la pertinence des reformes Bâloises et leur transposition dans le dispositif de l'UEMOA sont indiscutables puisqu'elles permettent de renforcer la résilience du système financier sous régional face aux diverses crises tout en sécurisant le client.

Les faillites bancaires des années 80-90 en Afrique de l'Ouest ont clairement mis en évidence l'importance de la bonne gouvernance d'entreprise notamment en matière de contrôle et de surveillance des risques.

Si les banques intègrent de plus en plus cette dimension dans leur activité pour se conformer aux exigences du dispositif prudentiel, le passage aux standards internationaux (Bâle II) exige un niveau de vigilance plus accru en la matière. Il nécessite en particulier la mise en place de principes de bonne gouvernance et de transparence définissant les rôles et les responsabilités de chaque acteur/direction au sein de la banque.

En effet, en matière de réglementation prudentielle, l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dispose depuis janvier 2000, d'un cadre normatif inspiré essentiellement de l'accord de Bâle I, publié en 1988. Cet accord s'articule autour d'un outil principal : le ratio minimal de solvabilité ou ratio « Cooke » qui exige un rapport minimum de 8% entre les fonds propres dont dispose une banque et les risques qu'elle porte sur les marchés ou sous forme de crédits à la clientèle.

L'évolution des accords de Bâle suite à la crise financière de 2008 a consacré le durcissement des normes de mise en œuvre des fonds propres en y ajoutant la prise en compte des ratios de liquidités à court et long terme d'où les nouvelles réformes de Bâle 2 et 3 et 4 voire 5.¹⁵

Face à ces mesures prudentielles taillées à l'aube de l'économie internationale que deviendront sous peu les banques de l'Union ?

Les banques de la zone UEMOA feront certainement face au défi de l'adaptation aux nouvelles normes, d'autant plus que la date butoir dans l'espace UEMOA était fixée au premier janvier 2018 avec le nouveau plan comptable bancaire révisé. Dans ce processus il faudra saluer le réalisme du régulateur qu'est la BCEAO dans la prise en compte d'une phase transitoire d'adaptations et d'ajustements pour l'application des nouvelles normes.

¹⁵ Article sur « les Accords de Bâle 2 & Baale 3 sonnent-ils le glas des TPE&PME sénégalaises ? » de Modibo Diop

Cependant le passage à Bâle II a un impact fort sur la gestion des ressources humaines de la Banque. Il requiert en l'occurrence une forte mobilisation de ressources (en fonction de la taille de la Banque) sur les fonctions de Risques et de Contrôle et nécessite des expertises bien précises pour chaque typologie de risque.

Au-delà de ces résultats escomptés, la migration vers les normes de Bâle II et **Bâle III** devrait permettre de créer les conditions d'un meilleur accès des établissements de crédits aux financements externes. Une plus grande confiance entre les acteurs du marché interbancaire serait instaurée, permettant d'améliorer l'accès aux liquidités et d'optimiser les canaux de financement des PME de l'UEMOA.

SECTION 2 : les PME et les risques liés dans la relation avec la banque dans la zone UEMOA

Les PME par leurs investissements et par leurs emplois jouent un rôle désormais indiscutable dans le dynamisme et de développement économique des pays de l'Union. Les pays développés voient dans la PME un complément important à la grande entreprise et une source de création d'emploi. Les pays sous-développés y voient un outil efficace de développement industriel adapté à leur contexte. L'UEMOA s'était fixée comme objectif la recherche d'une nouvelle trajectoire de croissance économique basée sur la promotion de la PME privée.

Dans cette section, consacrée aux PME nous aurons trois points : le cadre institutionnel de promotion, les risques liés au financement des PME et la démarche normative d'évaluation du risque crédit.

2.1. Les parties prenantes dans la mise en œuvre du dispositif de la BCEAO

L'objectif du dispositif est de créer une masse critique de petites et moyennes entreprises performantes, en vue d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprises à la création de richesses et à la lutte contre le chômage.

○ **Rôle de la banque centrale**

La BCEAO prendra des mesures d'incitation visant à rendre plus attractifs les crédits bancaires à ces entreprises, en agissant sur les conditions d'offres de financement.

Ces incitations pourraient concerner la réduction des risques attachés au financement de cette catégorie d'entreprises, notamment le risque de liquidité, le refinancement des créances portées par les établissements de crédit sur les PME/PMI éligibles. Par ailleurs, l'institut d'émission initiera des formations sur le financement des PME/PMI au profit des agents des établissements de crédit.

○ **Rôle des établissements de crédit**

Les PME/PMI seront sélectionnées et financées par les établissements de crédit directement ou en relation avec les structures d'appui et d'encadrement de ces entreprises.

○ **Rôle des structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI et des Etats**

Le rôle des structures d'appui consistera en l'accompagnement des entreprises à satisfaire aux conditions d'éligibilité, ainsi que le suivi des entreprises bénéficiaires de financement.

Outre le rôle conféré aux structures d'appui, il est attendu des Etats, la prise de mesures visant à faciliter l'accès des PME/PMI à la commande publique, le développement de la sous-traitance en faveur de cette catégorie d'entreprises, le renforcement et la rationalisation des structures d'appui et d'encadrement ainsi que l'homologation des tarifs de prestations qu'elles fournissent.

○ **Rôle du marché financier régional**

Dans l'Union, l'absence d'un compartiment dédié à la petite et moyenne entreprise sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), devant permettre la sortie des investisseurs du capital des entreprises, constitue un frein au développement du capital-investissement. La création d'un tel compartiment permettrait, à terme, aux PME/PMI performantes de lever des fonds en accédant à la cote.

A cet égard, il est attendu des acteurs du marché financier régional, notamment, du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés financiers (CREPMF), ainsi que des Structures Centrales du Marche, la mise en œuvre d'actions relatives à l'admission des PME/PMI à la cote de la BRVM.

❖ La place des PME dans l'économie de l'UEMOA

L'importance du rôle des PME dans la croissance économique aujourd'hui ne fait plus l'ombre d'un doute. En effet, en 2003 le poids des PME dans le tissu économique Sénégalais était de 80 % et représentaient environ 30% du PIB. Les PME représentaient pour la même année 90 % des entreprises immatriculées soit plus de 80.000 PME/PMI.

Les PME représentent pour les Etats africains un excellent instrument de lutte contre le chômage et la pauvreté. En termes de création d'emplois les PME ont contribué à hauteur de 42 % en 2003. Au niveau sectoriel c'étaient le commerce et le BTP qui prédominaient : le commerce représentait 2/3 des emplois offerts par les PME et le BTP 21 % des emplois en 2001(22). Il faut cependant noter que le regain d'intérêt à l'égard des PME et de la part de la plupart des Etats africains n'est que récent.

En effet ce n'est que récemment que la plupart des Etats africains ont intégré les PME/PMI dans leur politique de développement et de lutte contre la pauvreté ; d'où la création de ministère chargé des PME, des zones franches industrielles, la mise en place de politiques fiscales incitatives dans l'ensemble des Etats de l'Afrique Subsaharienne.

Malgré la mise en place par la BCEAO d'un nouveau dispositif de financement des PME, ces dernières rencontrent beaucoup de difficultés à trouver un financement.

Tous ces obstacles de financement sont liés entre autre, aux caractéristiques des PME de la zone UEMOA.

❖ Les caractéristiques des PME de l'UEMOA

Face à la réalité de l'économie informelle difficilement maîtrisée par les autorités publiques, les caractéristiques générales que nous pouvons avoir au niveau des PME sont décrites dans le tableau suivant :

Tableau 1 : les caractéristiques spécifiques aux PME de l'UEMOA

Spécificité environnementale :
- Incertitude : face à l'environnement technologique
- Vulnérabilité : envers les forces de la concurrence
Spécificité organisationnelle :
- Structure : peu formalisée, peu différenciée
- Ressources : « pauvreté » en ressources humaines et financières
Spécificité décisionnelle :
- Cycle de décision stratégique : à court terme, réactif (contraire proactif)
- Processus décisionnel : intuitif, expérientiel, peu d'utilisation d'informations et de techniques formelles de gestion, focalise sur les flux physiques (contraire les flux informationnels)
Spécificité psychologique :
- Rôle dominant de l'entrepreneur : peu de partage d'informations, peu de délégation de prises de décision
- Climat psychologique : attitudes favorables mais peu d'attentes envers les systèmes d'information
Spécificité des systèmes d'information :
- Fonction SI : stade de développement peu avance, subordonnée à la fonction comptable, peu d'expertise, d'expérience et de formation en gestion des systèmes d'information
- Complexité des SI : emphase sur les applications administratives à base de progiciel, peu d'expertise technique
- Succès des SI : sous-utilisations des systèmes d'information, peu d'impact sur l'efficacité

Source : GREPME, « les PME : bilan et perspectives ». Edition ECONOMICA. 1994. P56

2.2. Les contraintes liées au financement des PME de l'UEMOA

Face au problème d'asymétrie d'information caractérisant les PME de l'UEMOA, la majorité des prêts bancaires doivent être assortis d'une garantie. L'utilisation de sûretés personnelles (fournies par le propriétaire gestionnaire) ou d'affaires (fournies par l'entreprise) devrait diminuer le risque du prêteur et donc améliorer les conditions de financement (Voordeckers et Steijvers, 2006).

St-Pierre (1999) a identifié les composantes du risque total des PME. Il s'agit des éléments suivants :

- le risque d'affaires: celui-ci se décompose en risque de gestion, commercial et technologique.
 - Le risque de gestion est assimilé au manque de connaissances en gestion de l'équipe de direction, à l'insuffisance des ressources consacrées à la fonction de gestion, à l'absence d'outils de gestion appropriés, à la faiblesse des contrôles financiers, etc. (St-Pierre, 1999).
 - Le risque commercial fait référence à la dimension du marché potentiel, à la réaction des concurrents actuels et futurs, aux fluctuations de la demande, à la possibilité de perdre un client important, à la difficulté d'atteindre un chiffre d'affaires suffisant, aux difficultés dans la distribution, etc. (St-Pierre, 1999).
 - Le risque technologique est lié aux délais non prévus dans le temps de développement, à l'impossibilité de produire à un coût concurrentiel, aux difficultés d'approvisionnement, à la possibilité d'apparition d'une nouvelle technologie, à la sous - estimation du montant des investissements requis, à l'utilisation d'une technologie inadéquate (St-Pierre, 1999).
- Le risque financier qui correspond à la structure de financement que la PME subit actuellement ou qu'elle a choisi, la capacité d'endettement inutilisée, la capacité de réinvestir des propriétaires actuels (St-Pierre, 1999). Toutefois, lorsqu'il s'agit du risque de crédit, le banquier utilise en plus du risque financier, d'autres indicateurs financiers pour l'évaluation de l'entreprise. Ainsi dans notre recension de la littérature, nous parlerons plus d'éléments financiers (concept large) que de risque financier (concept étroit).

- Le risque de l'entrepreneur correspond à l'influence de ses caractéristiques personnelles, son attitude à l'égard du risque et sa volonté de faire croître l'entreprise (St-Pierre, 1999).

En définitive, lorsque nous combinons la définition du risque de crédit par la banque et le risque total de la PME, il apparaît que les éléments du risque de crédit de la PME sont: le risque de gestion, le risque commercial, le risque technologique, les éléments financiers et le risque entrepreneurial.

Les facteurs de tension liés aux différents stades de développement et le risque de l'entrepreneur ne se rencontrent pas dans la grande entreprise mais sont spécifiques aux petites et moyennes entreprises.

Ces deux éléments vont contribuer à augmenter l'appréhension du prêteur. Cette appréhension existe déjà due à la présence d'autres paramètres propres aux PME. A ces risques, il convient d'ajouter le risque sectoriel qui est mesuré par rapport au changement et à l'évolution du secteur d'activité lorsqu'il est confronté aux différentes contraintes qui sont en relation avec les produits, les prix, la demande, l'innovation technologique, etc.

Le risque de crédit peut également provenir des différentes crises politiques et économiques qui sont susceptibles de nuire aux intérêts des entreprises, comme c'est le cas de la situation au Liban. En ce sens, les crises politiques internes et régionales pèsent sur le financement bancaire ainsi que sur la solvabilité des entreprises surtout de petite taille.

L'ensemble de ces risques ne peut être analysé indépendamment des propriétaires-dirigeants des PME qui influencent certainement la performance de l'entreprise et sa capacité de remboursement.

2.3. La démarche normative d'évaluation du risque crédit par les banques de l'UEMOA

Les banques sont des surveillants spécialisés auxquels les prêteurs délèguent la surveillance des crédits, cette compétence bancaire en matière de crédit peut s'expliquer par l'expérience des banques en matière de crédit ou l'acquisition d'informations spécifiques du fait de leurs activités.

Dans cette optique, il convient de comprendre comment sont utilisées ces techniques bancaires en fonction de la phase de vie du crédit à savoir sa mise en place et son déroulement et savoir comment la décision d'accorder ou de rejet du crédit est prise par un banquier¹⁶.

Lors de la demande de crédit, le banquier responsable collecte des informations auprès des PME et d'autres sources externes afin de monter le dossier de crédit. Ce dossier va servir de support à l'analyse du risque de crédit qui va conduire le banquier, généralement assisté par un comité à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit.

En effet, des processus d'instruction d'une demande de crédit et son étude (viabilité économique) se font en deux étapes :

- L'estimation du potentiel de crédit de l'entreprise (PME)
- L'aspect commercial de l'opération

❖ **L'estimation du potentiel de crédit de l'entreprise (PME)**

Dans certains cas, un tel examen ne s'impose pas : tel est le cas lorsque le demandeur (PME) du crédit déjà client de la banque, a fait l'objet récemment d'une analyse financière approfondie, et que cette collaboration antérieure s'est révélée sans problème ; ou bien les prêts consentis dans le passé à ce client ont été remboursés selon les conditions prévues aux contrats, ou bien l'évolution de ses dépôts auprès de la banque s'est avérée particulièrement positive au cours des récents mois.

Dans l'hypothèse où la demande émanerait d'une nouvelle PME ou d'une PME dont les caractéristiques ne seraient pas aussi favorables, s'impose au contraire une analyse approfondie de la situation du demandeur.

Une telle analyse est généralement poursuivie dans deux directions :

En premier lieu une évaluation subjective de la confiance à accorder aux dirigeants, complète la première évaluation financière, sur la base de critères aussi variés que la qualité de l'outil de prévision utilisé par la PME, le portefeuille de ses produits, l'évolution de ses parts

¹⁶ L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les pratiques du banquier de l'espace UEMOA recommandées en théorie pour l'évaluation du risque crédit d'un dossier de demande d'emprunt.

de marché, sa politique commerciale, la lisibilité de sa politique de communication vis-à-vis de son environnement, notamment financier, l'absence de grèves ou de poursuites judiciaires.

Et éventuellement l'évolution de son cours boursier si elle est cotée.

En second lieu c'est à une évaluation objective, ou du moins se voulant telle, à orientation exclusivement financière : c'est cette analyse que l'on qualifie d'analyse financière

❖ **L'aspect commercial de l'opération**

Au niveau de l'examen d'une demande de prêt le souci commercial du banquier peut conduire celui-ci à tenter d'évaluer :

- Le potentiel de chiffre d'affaires que représenterait ce nouveau client (PME) ;
- La probabilité de voir la collaboration de la PME avec la banque devenir régulière ;
- L'ampleur éventuelle de la trésorerie que la PME pourrait ultérieurement laisser en banque ;
- L'augmentation du produit net bancaire qui pourrait résulter de tous ces éléments.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La première partie de notre recherche a permis d'exposer l'approche théorique de la relation Banque-PME. Pour y parvenir, nous avons commencé par une approche conceptuelle exposant les différentes définitions se rapportant au risque.

Nous avons pu souligner ainsi que les risques liés au financement, l'asymétrie d'information dans la relation Banque-PME, les différentes approches capables de surmonter les difficultés ainsi que les effets de la structure organisationnelle des banques de la zone UEMOA.

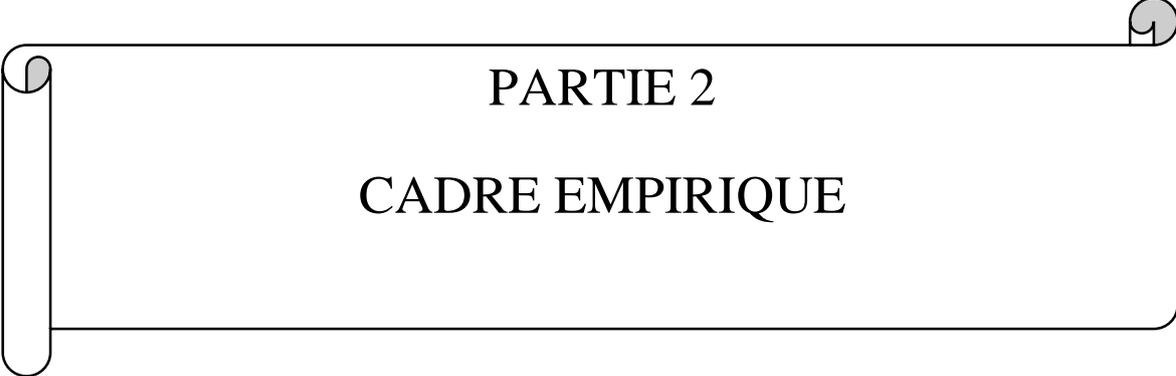
Le traitement de l'opacité informationnelle qui pèse sur le monde des PME dépend de la nature de la relation entretenue avec la banque. Cependant toute opération de crédit est en même temps une prise de risque dont le principal est naturellement la défaillance pure et simple de l'emprunteur (PME).

Les mécanismes traditionnellement (mécanismes producteurs d'information, les mécanismes incitatifs et les mécanismes de contrôle) décrits pas la théorie financière des

contrats sont des justificatifs de l'octroi de crédit aux PME. Cela, sous l'hypothèse d'une information incomplète.

Après avoir opté pour le contexte de la relation Banque-PME sous un angle plutôt économique en insistant sur les spécificités des deux acteurs dans l'UEMOA, nous avons éclairé cette relation, dans le deuxième chapitre, par une présentation de la zone d'étude et des règles le régissant ainsi que les caractéristiques des PME. Il s'agit de la mise en évidence des facteurs principaux et référentiels dans la relation Banque-PME basé sur l'asymétrie d'information.

La deuxième partie de notre travail de recherche sera consacrée au volet empirique dans le contexte de la zone UEMOA.



PARTIE 2
CADRE EMPIRIQUE

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans la première partie, nous avons étudié en premier lieu, le cadre théorique et conceptuel de l'étude sur les concepts de (risque, risque de défaut, de défaillance) et exposer la revue de la littérature sur l'évolution de la relation Banque-PME dans le contexte d'asymétrie d'information.

En deuxième lieu, nous avons présenté la zone UEMOA de même que les PME qui composent son tissu économique et les risques liés.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous étudierons empiriquement la relation d'information asymétrique entre Banque et PME, et son influence sur l'évaluation des risques de crédit.

Cette partie a pour finalité d'identifier l'impact des problèmes informationnels dans l'évaluation des risques de crédit à travers l'entretien avec les parties prenantes (Banque-PME). Ces points seront développés respectivement dans le chapitre 1 et le chapitre 2.

Le chapitre 1 exposera la méthodologie de recherche adoptée ainsi que le cadre de référence de notre modèle de recherche.

L'objectif principal est de pouvoir répondre à notre question générale de recherche et de confirmer ou infirmer nos hypothèses de base qui nous guident dans notre étude de l'évaluation des risques de crédit des banques et PME de l'UEMOA dans un contexte d'asymétrie d'information.

Au regard de notre problématique et du positionnement épistémologique retenu, nous exposons dans ce chapitre, le dispositif méthodologique, la méthode de collecte de données et les résultats obtenus.

Une fois la démarche de recherche clarifiée, **le chapitre 2** fournira les résultats de l'étude empirique menée auprès d'un échantillon de chef d'agence et de chargés de clientèles des banques et des promoteurs et gestionnaires des PME de Ziguinchor et par l'exploitation de la base de données de la BCEAO.

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Comme dans toutes les sciences, la recherche en gestion repose sur un cheminement que le chercheur doit présenter pour positionner ses propres travaux par rapports à ceux réalisés dans son champ de recherche.

Le chercheur a aussi la possibilité de situer ce cheminement dans les démarches de raisonnement qui lui sont accessibles. Il est donc important que le chercheur s'interroge sur le chemin à emprunter avant de s'engager pleinement dans la démonstration de ses hypothèses.

Cette partie de notre mémoire présente la posture épistémologique adoptée et le positionnement scientifique retenu.

SECTION 1 : Méthode de la recherche

L'épistémologie est la réflexion sur la construction et la gestion du savoir dans un domaine donné et dans son rapport avec les autres domaines de la réflexion scientifique. Dans les sciences de gestion, trois paradigmes épistémologie dominant la production de connaissance : le paradigme positiviste, le paradigme interprétativiste et le paradigme constructiviste (Wade, 2014).

Il s'agit de définir, en cohérence avec la conception de la connaissance sous-jacente à la recherche, la stratégie de recherche, ainsi que les méthodes et les techniques mobilisées.

Ainsi, nous présentons notre approche méthodologique de la recherche et la démarche épistémologique entreprise.

1.1. L'approche méthodologique de la recherche

Les questions soulevées par la recherche sont de nature qualitative et appellent une démarche constructiviste. Par ailleurs, la compréhension de la problématique d'évaluation dans un contexte d'asymétrie d'information demande le recueil des points de vue de chaque partie prenante (Banque-PME) pour mieux comprendre le phénomène. L'attention est donc portée sur les rapports des institutions publiques et privées.

❖ Méthode de recherche : une recherche de nature qualitative

La recherche qualitative est un ensemble de techniques d'investigation dont l'usage est très répandu. Elle donne un aperçu du comportement et des perceptions des gens et permet d'étudier leurs opinions sur un sujet particulier, de façon plus approfondie que dans un sondage.

Elle génère des idées et des hypothèses pouvant contribuer à comprendre comment une question est perçue par la population cible et permet de définir ou de cerner les opinions liées à cette question. Cette technique sert beaucoup au pré-test des concepts.

Elle se caractérise par une approche qui vise à décrire et à analyser la culture et le comportement des humains et de leurs groupes du point de vue de ceux qui sont étudiés.

C'est la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes (Taylor et Bogdan, 1984)¹⁷.

La recherche qualitative repose sur une stratégie de recherche souple et interactive. L'avantage d'utiliser l'approche qualitative de la recherche est sa capacité à obtenir des informations directement à partir de la source.

Les méthodes qualitatives cherchent à expliquer les phénomènes sociaux : « *la mise en œuvre d'un processus de recherche qualitative, c'est avant tout de vouloir comprendre le pourquoi et le comment des événements dans des situations concrètes* ». (Wacheux, 1996). Elles cherchent à « *faire sens* » plus qu'à « *apporter la preuve* » et leur validité dépend d'une contextualisation dans l'espace et le temps.

Ainsi, s'agissant de notre cas, l'asymétrie d'information entre Banque-PME reste un fait marquant dans cette relation où les intérêts divergent. Ces constats sont rendus possibles grâce aux interviews effectués auprès des parties prenantes. Ce qui nous a permis de comprendre le sens de leurs explications, nous permettant de relever leurs préoccupations majeures avec la répétition des besoins.

Les méthodes qualitatives ne génèrent pas de données statistiques et les résultats ne peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population, étant donné que l'échantillon de la recherche n'est pas représentatif ou n'a pas été nécessairement prélevé au hasard.

¹⁷Hygin KAKAI, « *Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire* », Université de Franche-Comté, Février 2008

Dans l'approche qualitative, les deux qualités essentielles sont la diversité de l'expression et la présence dans l'échantillon d'individus présentant des caractéristiques très liées aux phénomènes de façon détaillée à partir d'un nombre limité d'observations. Nous empruntons l'approche qualitative pour différents objectifs :

- Détecter les besoins des différentes parties prenantes ;
- Améliorer le fonctionnement du secteur, et prendre des décisions adaptées ;
- Tester des hypothèses.

Nous tenons à préciser que nous avons eu à faire une recherche quantitative à travers l'exploitation de la base de données de la BCEAO nous aide à voir le volume des crédits risqués au niveau des banques de l'Union. Elle s'est basée sur les rapports des deux entités principales: la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la commission bancaire de l'UMOA.

En effet, ces deux entités ont été choisies pour leur rôle central dans le système bancaire sous régional et la fiabilité des informations qu'elles mettent à la disposition des chercheurs. Le but est de collecter et d'exploiter des informations sur les crédits risqués des PME qui nous permettrons de vérifier une de nos hypothèses.

1.2. Position épistémologique : une posture constructiviste

Le constructivisme se différencie du positivisme par le statut qu'il attribue aux connaissances et par la représentation de leur mode de production. Dans la logique constructiviste, la connaissance est une représentation de l'activité cognitive et, en ce sens, elle implique un sujet connaissant et n'a pas de sens ou de valeur en dehors de lui (Le Moigne, 1995).

Le constructivisme nous invite à sortir du dualisme sujet-objet, corollaire d'une conception ontologique de la connaissance. Nous ne connaissons pas une réalité en soi constituée d'objets dotés d'une essence propre, indépendante du sujet connaissant qui l'expérimente et la décrit (Glaserfeld, 1994 ; Fourez, 1996).

L'objet de notre recherche concerne les risques de crédits bancaires aux PME : la problématique d'évaluation dans la zone UEMOA perçu comme complexe. Il s'ensuit que le nombre d'articles ou d'ouvrages continue de prendre de l'envole suscitant un intérêt générale pour les banquiers, hommes d'affaire et académiciens.

Du moment où l'entreprise est construite dans la logique d'une bonne organisation englobant les aspects comptables et financiers, la société et l'environnement.

Cette approche comporte une série de postulats ou axiomes qui sont virtuellement à l'opposé de ceux caractérisant le positivisme. Ainsi, nous notons comme axiomes :

- Les réalités sont multiples, construites et holistiques ;
- Le connaissant et le connu sont interactifs et inséparables ;
- Seules les hypothèses circonscrites dans le temps et le contexte sont possibles ;
- Toutes les entités sont dans un état de formation simultanée mutuelle. Ainsi, il est impossible de distinguer causes à effets ;
- L'investigation est liée aux valeurs.

En acceptant ces axiomes qui viennent du paradigme constructiviste, nous reconnaissons le fait que nous vivons dans un univers interactif et participatif et que la vérité est construite, multiple et éphémère, toujours émergente et changeante (Reason et Marshall, 1987, p.113)¹⁸.

La construction de ces connaissances implique nécessairement la mise en œuvre d'un raisonnement : abduction.

1.3. Mode de raisonnement : une logique adductive

L'abduction consiste à élaborer une observation empirique qui relie une règle générale à une conséquence, c'est-à-dire qui permette de retrouver la conséquence si la règle générale est vraie. Peirce affirmait que « *l'abduction est la seule forme de raisonnement qui puisse générer des idées nouvelles, la seule qui soit, en ce sens, synthétique [...]. Sa seule justification réside dans le fait qu'elle constitue le seul chemin qui puisse permettre d'atteindre une explication rationnelle* ». (Collected Papers, 2.776-777, cité par Carantini, 1990, p.221).

Plus récemment, Koenig (1993)¹⁹ a repris la notion d'abduction et a décrit son rôle dans des recherches qualitatives en sciences de gestion : « *L'abduction est l'opération qui, n'appartenant pas à la logique, permet d'échapper à la perception chaotique que l'on a du monde réel par un*

¹⁸Programme de doctorat en technologie de l'enseignement Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation, Chapitre 2, « *L'exploration du dialogue de Bohm comme approche d'apprentissage : une recherche collaborative* », copyright Kim Lien Do, 2003

¹⁹ Albert DAVID, « *Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion, Conférence de l'AIMS mai, 1999* »

essai de conjecture sur les relations qu'entretiennent effectivement les choses [...]. L'abduction consiste à tirer de l'observation des conjectures qu'il convient ensuite de tester et de discuter ».

Il s'agit ici de partir sur le terrain et par observation des différentes théories et concepts de base de l'asymétrie d'information et des différents outils de recueil de données (entretien semi-directif et recherche documentaire, observation), d'utiliser l'abduction pour générer des hypothèses. Plus précisément, nous aurons examiné le processus à partir des données, des hypothèses et théories.

SECTION 2 : Collecte des données

Dans le cadre de la recherche, la méthode qualitative joue un rôle central dans la collecte des données. En effet, cette méthode propose des techniques adaptées à notre objectif de recherche pour la bonne compréhension des thématiques dont le sujet revêt. Néanmoins l'approche quantitative viendra compléter la première approche. Ainsi nous avons utilisé comme outil : l'entretien, l'observation non participante et puis la revue documentaire (rapports, articles, livres, mémoires.....).

2.1- L'entretien : entretien semi-directif

Il existe différents types d'entretiens, selon leur degré de structuration : l'entretien directif, l'entretien semi-directif, l'entretien non directif. . Dans le cadre de notre collecte de données, nous avons effectué des entretiens semi-directifs à travers un guide d'entretien que nous avons réalisé afin d'interviewer quatre (04) banques et quinze (15) PME de la ville de Ziguinchor. L'entretien est un acte de communication permettant des retours en arrière et des projections dans l'avenir.

L'entretien semi-directif est une technique qualitative de recueil d'informations permettant de centrer le discours des personnes interrogées autour de thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien. Selon Wacheux (1996), l'entretien semi-directif est une technique de collecte des données permettant à l'acteur de s'exprimer librement sur des interrogations précises sous le contrôle du chercheur dont l'implication est partagée. Il permet de recueillir des informations de différents types : des faits et des vérifications des faits, des opinions et des points de vue, des analyses, des propositions, des réactions aux premières hypothèses et conclusions des évaluateurs.

C'est une technique qui peut donc être utilisée à tout stade du processus d'évaluation pour établir une théorie sur le programme évalué, identifier les problèmes, besoins et améliorations nécessaires. Nous avons choisi l'entretien semi-directif de par ses atouts, par ce qu'il :

- Permet de recueillir des informations approfondies sur les valeurs, des faits et des comportements des personnes interrogées ;
- Permet l'accomplissement d'un tour d'horizon rapide des programmes à évaluer.

Et les thèmes à aborder sont fixés à l'avance. Dans notre cas, l'entretien semi-directif constitue le point focal de recueil de données.

Au cours de notre démarche scientifique, nous avons opté pour l'approche qualitative par interview et l'exploitation de la base de données pour l'approche quantitative.

Après avoir conçu notre guide, nous nous sommes dirigé sur le terrain afin de débiter nos entretiens auprès des banquiers et promoteurs/gestionnaires. Nous étions dans l'obligation de faire une prise de notes minutieuse lors du contact afin de bien cerner leur propos. Le bon déroulement des entretiens a nécessité le respect des phases suivantes²⁰ :

- D'abord, une présentation de notre sujet qui porte sur la problématique d'évaluation des risques dans un contexte d'asymétrie d'informations.
- Ensuite, l'instauration d'un climat de confiance permettant à la personne interrogée de s'exprimer librement sur les thèmes préétablis.
- Enfin, la collecte d'un maximum d'informations avec la possibilité de revenir sur certains d'entre eux pour plus d'éclaircissement.

Les avis des interviewés sont divergents mais convergent sur le fait que l'asymétrie d'information reste présente dans la relation Banque-PME et constitue un obstacle à l'octroi et à l'évaluation des risques crédit-PME et par conséquent, l'octroi du crédit. Les entretiens ont été réalisés au cours de l'année 2017 et selon la grille horaire suivante et a été orienté selon un ordre précis de questions afin d'éviter de dévier de notre objectif de recherche.

²⁰ Bien que le guide de l'entretien ait été formulé et présenté en langue française nous avons été amenés à traduire certaines phrases et expressions en wolof

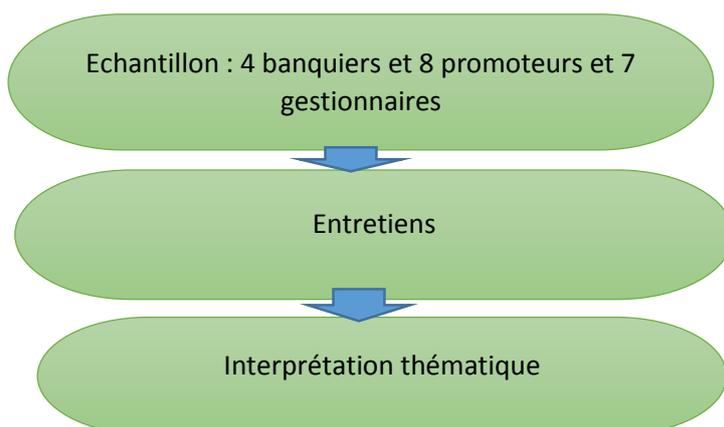
Tableau 2: Durée des entretiens

Interviewés	Durée	Date
Chargé de clientèle (CBAO, ECOBANK)	1h	Début Septembre 2017
Chargé de crédit (SGBS)	1h30	Début Septembre 2017
Chef d'agence (BOA)	45'	Mi-Septembre 2017
Promoteurs (PME)	45'	Octobre 2017
Gestionnaires (PME)	30'	Octobre 2017

Source : par nos soins

Ainsi, nous avons organisé l'entretien comme suit.

Schéma 1: le déroulement de l'entretien



Source : par nos soins

2.2- L'observation non participante

L'observation est une technique d'investigation utilisée en anthropologie et participe « à la mise en évidence des cultures et des routines sociales » (Nga NDONGO, 1999 : 300). L'observation non participante permet de recueillir des informations sur les comportements non-verbaux des sujets.

Pour De KETELE²¹, « observer est un processus incluant l'attention volontaire et l'intelligence, orienté par un objectif terminal ou organisateur et dirigé sur un objet pour

²¹Hygin KAKAI, « Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire », Université de Franche-Comté, Février 2008

recueillir des informations ». La vue est donc l'un des cinq sens le plus souvent sollicité dans un processus d'observation, mais les autres peuvent être mis en exergue.

L'observation non participante peut prendre trois formes : la première consiste à observer la réalité « en caméra cachée ». C'est le cas, par exemple, lorsque des chercheurs en marketing étudient le comportement des clients d'une grande surface devant un linéaire de boissons à partir d'une séquence filmée à leur insu. La seconde consiste à interroger la réalité par voie d'entretiens, d'administration de questionnaires ou d'expérimentation en laboratoire. La troisième correspond à l'étude longitudinale, qui consiste, par analyse de documents et par entretiens, à reconstituer sur longue période l'histoire et la logique gestionnaire des transformations d'une ou plusieurs organisations.

Nous sommes passé par une observation non participante de la seconde forme qui nous a permis avec les entretiens d'interroger la réalité à travers une grille d'analyse autour des thèmes liant la relation Banque-PME à la problématique d'évaluation du risque de crédit.

Aussi, observer n'est pas seulement regarder, c'est une certaine organisation de la vision. Cette dernière est structurée de sorte à voir ce qui est adéquat par rapport à un sujet de recherche, à un cadre théorique. Jean Massonnat²² définit cet outil comme étant « *une démarche d'élaboration d'un savoir au service de finalités multiples, qui s'insèrent dans un projet global de l'homme pour décrire, comprendre son environnement et les événements qui s'y déroule* ».

Pour compléter et faciliter la compréhension et l'exploitation des données ainsi observées, nous avons fait recours à la recherche documentaire.

2.3- La recherche documentaire

La recherche documentaire consiste à examiner avec soin et de façon méthodologique l'ensemble des documents disponibles et susceptibles de nous aider dans la réalisation de notre mémoire. Il s'agit de faire une observation documentaire, la consultation de documents desquels on extrait des informations factuelles, que ce soit des statistiques, des résultats financiers ou des déclarations.

²²IFSI Prémontré/ BV/ FR/ Méthodologie TFE / Les outils d'enquête / 3ème Année /, « *Méthodologie du travail écrit de fin d'études : Les outils d'enquête* », Octobre 2000

C'est une technique de collecte de données secondaires. Il s'agit des données « *qui ont été déjà collectées et que l'entreprise ou le chercheur peut utiliser* » (Dussaix, 1987). Elles peuvent être de source interne ou externe.

Il s'agit à cet effet de l'appropriation de la CHARTE des PME de l'UEMOA, des rapports de la BCEAO sur le financement des entreprises dans l'UEMOA, de quelques ouvrages disponibles à la bibliothèque. En effet la recherche bibliographique est une manière répandue d'étudier des données. Comme le soulignent Mayer et Ouellet (1995 ; 35-36)²³, une fois que les questions sont posées, celles-ci doivent être placées dans le cadre de la recherche antérieure qui portent sur le même sujet.

Généralement la recherche bibliographique est très utile et nécessaire pour l'exploitation de connaissances existantes et pour mesurer la pertinence de la démarche proposée par rapport aux principaux résultats des recherches antérieures ou des autres expériences d'intervention.

Par ailleurs, un travail de recherche exige par conséquent l'élaboration d'une bibliographie minimale sur le sujet en question qui consiste à trouver et à consulter les documents repérés et surtout, à synthétiser l'information pertinente pour le sujet de la recherche ou le projet d'intervention.

L'étude de documents est en réalité un processus continu et circulaire indispensable à une recherche qualitative. C'est pourquoi, il nous est essentiel d'élargir notre recherche sur l'ensemble des sujets qui ont un lien direct et indirect avec notre sujet. Considéré comme une véritable méthode de recherche, le recueil des données à plusieurs variantes. Du point de vue de la source, il peut s'agir des documents manuscrits, imprimés, privés.

La recherche documentaire étant indispensable pour toute recherche, elle nous a permis d'avoir des éléments d'appréciation nécessaires à la rédaction, ainsi que des éclaircissements sur certaines interrogations.

Selon Hodder (1994 ; 393-394)²⁴, « l'étude de documents, comme d'ailleurs l'étude de tous les textes, est toujours une interprétation.

²³Rapport du matériel didactique, « *Méthodes qualitatives en recherche sociale sur les maladies tropicales* », Atelier conjointement organisé par le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales – TDR (PNUD/Banque mondiale/OMS) et l'Institut Tropical Suisse (Bâle et N'Djamena) Darda et N'Djamena, 6-24 Octobre 1997

²⁴Rapport du matériel didactique, « *Méthodes qualitatives en recherche sociale sur les maladies tropicales* », Atelier conjointement organisé par le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales – TDR (PNUD/Banque mondiale/OMS) et l'Institut Tropical Suisse (Bâle et N'Djamena) Darda et N'Djamena, 6-24 Octobre 1997

Les plus utilisés sont : recueil des données statistiques et recueil de données émanant d'institutions ou d'organismes (lois, règlements, rapports,...) ou de particuliers (mémoires, rapports, récits).

Cette technique est utilisée essentiellement dans la phase exploratoire (exploitation des documents, des textes, des lois et ouvrages) de notre étude, grâce à une fiche de lecture.

❖ **La recherche par action**

La recherche-action, pour Lewin (1951)²⁵, est définie comme une approche qui commence par une vision de changement de la recherche en ayant une corrélation entre la théorie et la pratique. Le chercheur est alors impliqué au sein de l'organisation avec des dilemmes d'éthiques, de choix de révélations qui l'entourent avec des problèmes d'accès au terrain. La recherche-action se caractérise essentiellement, par le rôle joué par le chercheur dans la génération des informations sur lesquelles il va fonder sa contribution.

La recherche action est une méthode qui institue une relation entre le chercheur en sciences de gestion et les praticiens d'une entreprise. Le chercheur offre une intervention spécifique et adaptée à l'entreprise ; cela donne un point de vue (participation au vécu de l'entreprise) privilégié pour observer et accéder à un réel. L'immersion que nous avons eu à faire au niveau du système bancaire, nous a permis d'effectuer cette méthode de recherche.

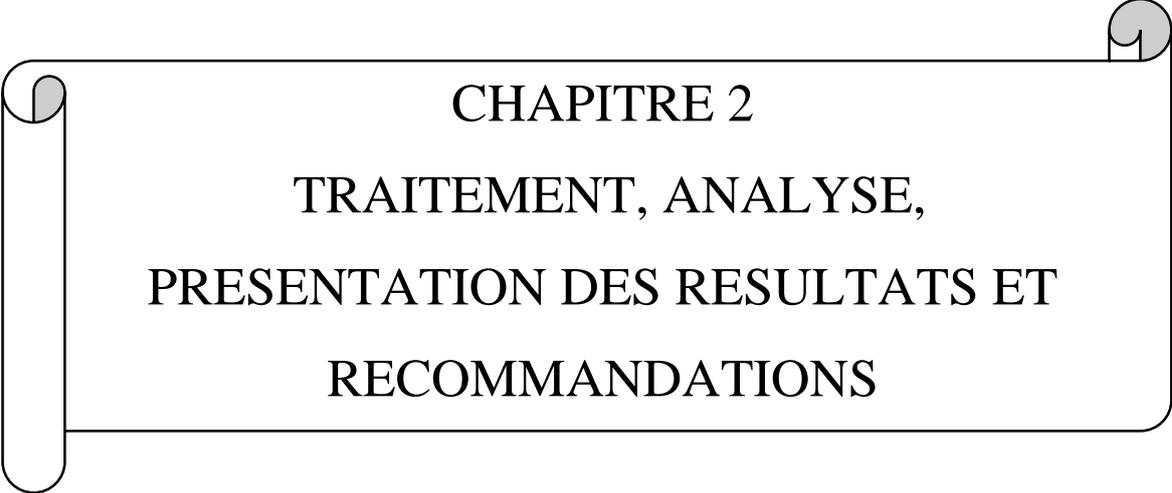
❖ **La langue utilisée lors des entretiens**

D'une manière générale, on peut dire que faire de la recherche qualitative dans le domaine bancaire au Sénégal, nécessite la maîtrise de deux langues : le Français pour une bonne revue de la littérature, la rédaction et pour la tenue des entretiens et aussi le Wolof pour des entretiens. Car il est primordial que les personnes interviewées puissent parler dans la langue (Français ou Wolof) qui leur permet de mieux s'exprimer sur leurs idées et leurs opinions.

❖ **Les logiciels utilisés**

Nous avons utilisé des logiciels Word pour la rédaction, Excel pour traiter les données et tracer les graphiques et Sphinx pour introduire les données pour faire ressortir les occurrences, traiter les données.

²⁵Hazem BEN AISSA, « *Quelle méthodologie de recherche appropriée pour une construction de la recherche en gestion* », X^{ième} Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique 13-14-15 juin 2001



CHAPITRE 2
TRAITEMENT, ANALYSE,
PRESENTATION DES RESULTATS ET
RECOMMANDATIONS

Les nombreux dispositifs mis en place n'ont généralement pas permis de prendre en charge de manière durable et soutenable la question de l'évaluation des risques de crédits des PME.

A cet effet, une analyse empirique s'est faite sur la base des différentes informations obtenues à l'issue de notre collecte de données.

Proposons nous donc à travers le présent chapitre de présenter d'abord nos résultats, de mener ensuite notre analyse en vue de formuler des recommandations pour contribuer à une meilleure accessibilité des PME au financement bancaire et à une meilleure évaluation des risques de crédit des PME.

SECTION 1 : Méthode de traitement des données empirique

Les données tirées de la collecte sont exploitées à partir des méthodes qualitatives. Et il est important à ce titre, de spécifier ces catégories de données ; logique qui nous mène vers un traitement de données thématiques, à partir de la grille d'analyse suivie afin d'infirmier ou de confirmer les hypothèses posées. L'utilisation de l'approche qualitative dans la collecte des données s'est faite à l'aide d'entretiens, d'observations, et de la recherche documentaire.

Il faut souligner que l'étude qualitative est rendue possible grâce à une évaluation par thème ; cela nous amène à une analyse thématique. Les thèmes étudiés sont : réticence des banques et fiabilité de l'information des PME, les motifs de rejets des demandes de crédits, le niveau d'information des PME dans le processus d'octroi de crédits, les crédits en souffrance, conséquence du manque d'évaluation complète.

Nous tenons à préciser que le nombre souhaité d'interviewés n'a pas pu être atteint et que par la suite nous avons eu à ne retenir que quatre (04) banques à cause de l'indisponibilité des banquiers. En ce qui concerne les PME, quinze (15) ont été retenues sur un échantillon de 30.

1.1- Traitement des données

Nous aurons deux types de données à traiter les données qualitatives et les données quantitatives :

1.1-1. Traitement des données qualitatives par item

Le traitement des données qualitatives peut être mené d'un point de vue sémantique ou statistique (ANDREANI, CONCHON ; 2001)²⁶. Dans le cas des traitements dits sémantiques, l'analyse est conduite à la main, selon la démarche de l'analyse de contenu. Par approximations successives, elle étudie le sens des idées émises ou des mots.

A l'opposé, les traitements statistiques sont réalisés sur ordinateur à partir de logiciels de traitement de textes.

Dans le cadre de notre travail, le traitement des données s'est fait de façon double :

- Sémantique, en ce sens qu'il consiste à étudier les idées des interviewés, les mots qu'ils utilisent et le sens qu'il leur donnent ;
- Statistique, dans la mesure où nous utilisons un logiciel (sphinx) de traitement des données, ce qui nous aide à distinguer les différents verbatim.

❖ L'analyse de contenu

Pour traiter nos données recueillies, nous avons choisi l'analyse de contenu. Bardin (1986) a défini l'analyse de contenu comme « *un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/ réception de ces messages* ».

Parmi les multitudes démarches d'analyse de données, nous avons opté dans notre recherche pour la méthode thématique qui consiste à adopter comme unité d'analyse une portion de phrase, une phrase entière ou un groupe de phrases se rapportant à un même thème (Thiéart 2007).

²⁶ François CONCHON, Jean-Claude ANDREANI, « Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : Etat de l'art en marketing ».

En ce sens, l'analyse a pour but de découper et de classer les discours recueillis selon des unités de sens ou de thèmes, ce qui implique l'utilisation d'un codage pour les données qualitatives.

L'analyse du contenu, consiste également à déstructurer les sources à l'aide d'une grille d'analyse. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 1977).

Avant de commencer l'analyse, la première étape fait l'inventaire des informations recueillies et les mets en forme par écrit. L'analyse du discours utilisé dans le texte ainsi obtenu permet d'identifier les thèmes répondant à notre problématique. L'utilisation du verbatim au travers des extraits du texte enrichit l'interprétation des résultats obtenus.

❖ La retranscription des informations collectées

Une fois les informations collectées, nous devons retranscrire ces dernières dans le but de les analyser. En ce sens, nous avons été confrontés à une difficulté lors de la retranscription des entretiens réalisés.

Les questions issues de notre guide d'entretien étaient posées en langue française et malgré nos souhaits exprimés préalablement d'obtenir des réponses dans cette langue, les interviewés ne se contentaient pas d'une langue mais, certains d'entre eux, répondaient en mélangeant les deux langues : français et wolof (ce n'est pas étrange au vu de la culture multilingue dans la région).

Ceci nous a posé des problèmes lors de la retranscription qui exigeait de nous d'être le plus objectif possible lors de la traduction afin de ne pas déformer ou altérer l'interprétation des résultats pour la suite de notre recherche.

Notre travail a d'abord été traduit, puis retranscrit manuellement en essayant de reproduire au mieux les dires de chaque interviewé et en essayant même de déchiffrer leurs expressions ainsi que leurs hésitations (leurs mimiques, leurs gestuelles, leurs silences, etc..).

Une fois la retranscription terminée, nous avons procédé au traitement des données de chaque item.

Tableau n°3 : la présentation du guide d'entretiens et des items / exemples de réponses des banquiers (chef d'agence, chargé de la clientèle, chargé de crédit)

<p>Items 1 : réticence des banques et fiabilité de l'information des PME</p>	<p>Un chargé clientèle de la CBAO dit : « la frilosité à l'égard des PME s'explique principalement par la non fiabilité des informations données par les PME, par la forte asymétrie d'information ou encore un déficit d'information, qui existent entre entrepreneurs et banquiers ».</p> <p>Le chef d'agence de la BAO dit : « cette attitude qu'ont les PME est due aux difficultés auxquelles nous sommes confrontées pour évaluer le risque économique et financier ».</p> <p>Un chargé de clientèle d'ECOBANK dit : « pour sa part que leur réticence est dû principalement à l'opacité des PME qui provient de la faiblesse du système d'information dans ce type d'entreprises.</p> <p>Par ailleurs, il arrive parfois que les entrepreneurs (PME) trouvent un intérêt à diffuser une information financière très restreinte, voire erronée, afin d'échapper à la fiscalité. Cette situation est largement observée au niveau de l'Union, où les PME ont même une forte propension à passer dans le secteur informel pour échapper au harcèlement fiscal rétorque le chef d'agence de la BOA. La transparence est nécessaire dans la relation (Banque-PME) de financement pour réduire la réticence et la frilosité bancaire.</p>
<p>Item 2 : les motifs de rejets des demandes de crédit des PME</p>	<p>Selon les chargés de clientèle d'ECOBANK et de la CBAO : « les principaux motifs de rejet des demandes de crédit des PME sont : la non fiabilité des études technico-économiques présentés par les PME, le manque de garanties ».</p> <p>Le chef d'agence de la BOA dit que « comme raison de rejet il y'a : les investissements risqué, la non qualification du propriétaire-dirigeant, la qualité du management de la PME, et la qualité d'information etc.</p> <p>Le chargé de crédit de la SGBS révèle que : « les PME préfèrent communiquer des informations inexactes en poursuivant leurs intérêts personnels qui sont différents de ceux d'autrui (Banque) et c'est la raison pour laquelle ils sont réticents vis-à-vis des PME ».</p> <p>Ces réponses ci-dessus citées fournies par les banquiers au sujet des principaux motifs de rejet des demandes de crédit des PME, nous permettent de constater que le refus est d'avantage lié à l'information qui reste non fiable et non crédible.</p> <p>Cela implique systématiquement un comportement d'aversion au risque de la part des banquiers, d'ailleurs en plus du motif de manque de garanties (en raison de la sous-capitalisation des PME en général), le motif de l'investissement risqué est évoqué. Comme autres motifs les banquiers avancent l'argument de refus de crédit par la non qualification de l'entrepreneur (ou de la PME).</p>

<p>Item 3 : le niveau d'information des PME dans le processus d'octroi de crédits</p>	<p>Face à la question sur le niveau d'information des PME dans le processus d'octroi de crédit. Le chargé d'ECOBANK affirme : « qu'ils ont recours aux contrats révélateurs qui leurs permettent de comprendre au mieux les intentions réelles des PME. En effet, les contrats révélateurs nous permettent à travers les décisions et attitudes des PME de voir dans quelle catégorie se situe les PME demandeurs de crédits (PME risquées ou saines) ». Tout cela, pour pouvoir réduire le risque d'anti-sélection au sujet des emprunteurs (PME) en sélectionnant les bons risques à financer. Le chef d'agence de la BOA tient à préciser que : « parfois il y'a une relation contractuelle explicite ou implicite entre les deux parties prenantes (Banque-PME)), les actions de l'un peuvent affecter à les intérêts de l'autre. »</p> <p>Le chargé de clientèle de la CBAO dit : « que parfois des informations ne sont pas bien explicitées dans le contrat de prêt, car ils jugent que ces informations sont secondaires ». Le chargé de crédit de la SGBS ajoute que : « l'asymétrie d'information est des deux côtés. En effet lors d'une demande de financement d'un projet d'investissement, la banque détermine difficilement la qualité de l'emprunteur (PME), ce qui l'incite à augmenter son taux d'intérêt pour compenser ce risque. Cette augmentation ne sera pas acceptée par les PME non risquées qui chercheront un autre mode de financement, ce sont des stratégies ignorées par les PME que nous utilisons ».</p> <p>En effet, les banques disposent de contrats révélateurs (taux d'intérêt élevé et d'importantes garanties) qui leur permettent de jauger de la fiabilité des PME. Car par cette technique les banques peuvent appréhender la qualité du propriétaire-dirigeant (PME) à travers son comportement face à ses contrats révélateurs. Par conséquent, les banques limitent le niveau d'information à donner aux PME pour mieux les étudier.</p>
<p>Item 4 : les crédits en souffrance, conséquence du manque d'évaluation complète.</p>	<p>A la question de savoir si les crédits en souffrance seraient une conséquence de l'asymétrie d'informations dans l'UEMOA. Le chef d'agence de la BOA et le chargé de crédit à la SGBS ont répondu à cette question en disant que : « la situation d'asymétrie d'information que subissent les parties prenantes (Banque-PME) a des conséquences désastreuses sur le bon fonctionnement et la productivité de l'une et l'autre. Du côté des banques cela se solde par le développement des crédits en souffrances ou encore du taux brut de dégradation qui est l'indicateur retenu pour mesurer la qualité des crédits ». Le chargé de la clientèle au niveau d'ECOBANK a tenu à préciser que « en hausse de 4,4 points de pourcentage, le taux brut de dégradation du portefeuille des banques s'établit à 22,1% en 2012. A l'exception de la Côte d'Ivoire et du Burkina où la situation est ressortie stable, l'ensemble des pays de l'Union sont concernés par la détérioration de la qualité du portefeuille tandis que la situation demeure particulièrement critique pour les banques au Bénin, en Guinée-Bissau et au Mali. Il a terminé en disant que cette situation affecte beaucoup le système bancaire de l'UEMOA et son économie ».</p> <p>Selon le chef d'agence de la BOA et le chargé de crédit de la SGBS : «le niveau élevé du taux</p>

de dégradation du portefeuille des banques dans un système bancaire (UEMOA) peut être un signe de la fiabilité douteuse du système d'information ».

En ce qui concerne le tableau où nous avons retranscrit les réponses des PME sur les différents items, il se trouve au niveau de l'annexe (page xi).

❖ le codage des données

Le codage est l'opération qui nous aide à gérer les opérations et à les conserver de façon ordonnée avec un corpus de données. Il consiste à traiter, à transformer par découpage et étiquette (au moyen des codes) des segments significatifs appelés alors des unités de sens (Deslauries, 1991, Huberman & Mille, 1991, 1994, 2003, Van Der Maren, 1995)²⁷.

Le codage explore ligne par ligne, étape par étape, les textes d'interview ou d'observation (Berg, 2003)²⁸. Il décrit, les classes et transforme les données qualitatives brutes en fonction de la grille d'analyse. Selon Miles et Huberman (1991).

Un code est une abréviation ou un symbole attribué à un segment de textes, le plus souvent une phrase ou un paragraphe de la transcription, en vue d'une classification. Les codes sont des étiquettes qui désignent des unités de signification pour les informations descriptives ou différentielles compilées au cours d'une étude.

Il s'agit d'un processus lourd et minutieux qui est fait à la main et pour lequel il n'existe aucun système automatique. Les codes que nous avons utilisés sont : 1 Oui et 2 Non ; 1 Aucune, 2 Peu, 3 Moyen, 4 Assez élevé, 5 Très élevé. Le travail de codage a été effectué par main libre et nous a permis de faire des tableaux croisés pour pouvoir dégager les relations entre les thèmes afin d'obtenir une analyse de nos résultats.

Nous avons également essayé d'être le plus neutre possible afin de dégager un codage fiable. Cette étape a pris plus de temps que prévu mais, finalement, nous sommes arrivé à notre fin tout en estimant que nous avons respecté l'éthique et la déontologie scientifique exigées pour tout chercheur.

²⁷ Travaux de Joséphine Mukamerera, France Larousse, Yves Couturier « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques »

²⁸ Berg (2003)

1.1-2. Traitement des données quantitatives

Les traitements quantitatifs sont réalisés sur ordinateur à partir de logiciels de traitement de textes notamment Sphinx, Excel, SPSS, etc.

Dans notre cas, le traitement des données (base de données) s'est fait du point de vue statistique, à l'aide des logiciels Sphinx et Excel.

1.2- Présentation des résultats qualitatifs

La présentation des résultats qualitatifs se fait avec l'analyse des différents items.

1.2-1. Analyse des données par items

L'analyse des données a été effectuée avec un croisement entre les données recueillies et la littérature.

Selon Yin (1994)²⁹ l'analyse des données consiste à : «compléter les données recueillies par différentes sources documentaires (articles, ouvrages, communication externes et internes, sites internet) afin d'assurer la triangulation des données ». Nous choisissons de traiter la triangulation dès le début de notre collecte de données.

La triangulation permet d'accroître la fiabilité de l'information et peut se faire à partir des différentes sources de données, méthodes, théories, ou types de données (Miles et Huberman 2003).

Nous avons procédé aux traitements des données assister par ordinateur (sphinx) qui nous a permis de ressortir les occurrences et les verbatim. Le traitement complémentaire a été fait manuellement.

²⁹ Yin, R. (1994). Case study research: design and methods (2e éd.). London: Sage.

❖ **Item1 : réticences des banques et la non fiabilité de l'information des PME**

Pour plusieurs raisons, les banques de l'UEMOA manifestent leurs réticences aux demandes de financement des PME. Notons à cet effet le problème du risque, la question de la qualité de l'information, et l'incertitude.

La question de la fiabilité de l'information à communiquer aux prêteurs (Banques) se pose avec acuité. L'insuffisance de l'information peut être analysée sous deux (02) angles : à savoir, la situation générale de la PME et le plan comptable.

En premier lieu, il est difficile d'avoir une information fiable sur la situation générale de la PME. Il existe en général un manque de connaissance de la propriété réelle des moyens de la PME (moyens humains et matériels). L'informalité qui préside à certains contrats de location, de prêt ou de transfert de propriété ne permet pas de saisir avec toute la précision souhaitée la substance du patrimoine de la PME.

En second lieu, les PME de l'UEMOA se caractérisent souvent par la production d'informations comptables très biaisées. Il n'est pas rare d'observer au sein des PME l'établissement de plusieurs états financiers pour les besoins d'une cause.

A cet effet, on distingue un bilan fiscal présentant une vue morose de la PME (donc un faible montant d'impôt à supporter), un bilan bancaire affichant une situation nette positive et un bilan proche de la réalité informant le ou les propriétaires sur la santé réelle de la PME et détenu par ces derniers.

La relation banque-PME souffre en conséquence d'un gap informationnel. Les établissements bancaires considèrent qu'ils doivent être à même d'identifier correctement, d'une part les besoins de financement des PME et les structures de ressources qui les couvrent, et d'autre part les flux de liquidités engendrés par l'activité. Or, il est bien rare que les PME puissent mettre à la disposition des banques des bilans et des comptes de résultat suffisamment fiables pour fonder un jugement objectif sur ces points qui paraissent essentiels.

Pour Williamson (1986, 1987), dans le but de minimiser ses remboursements, l'entrepreneur cherche à cacher les résultats de son entreprise. Dans cette situation, la banque sera amenée à contrôler l'emprunteur. Le monitoring intervient dans ce cas pour limiter le défaut de paiement et pour obtenir le montant requis ou procéder à une mise en liquidation.

Mais lorsque les coûts de contrôle seront excédentaires par rapport aux rendements attendus, la banque préfère ne pas accorder son crédit.

L'ensemble de ces phénomènes incite ainsi les banques à adopter une politique particulièrement importante en ce qui concerne le financement des PME, en ajustant par exemple le nombre de prêts accordés en fonction du degré de l'asymétrie d'information, ce qui aboutit au rationnement du crédit et à la réticence des banques.

Selon Maque (2007), pour les banques « méfiance, crainte, incompréhension, risque » caractérisent le vocabulaire qui revient à l'évocation des PME, et pour Bikourane (2005), le dirigeant de PME « a souvent l'impression de n'être perçu que comme un risque finançable ».

La description précédente conduit à une attitude frileuse et réticente des banques à l'égard des PME.

En effet, le logiciel sphinx nous a permis de ressortir les occurrences face à cet item concernant la réticence des Banques vis-à-vis des PME. Dans les tableaux récapitulatifs nous pouvons constater que le mot le plus fréquent au niveau des réponses des interviewés (banquiers et promoteurs) est « information ».

Les occurrences sont de 75.5% sur ce mot. Cela justifie largement le rôle négatif que joue l'asymétrie d'information dans la relation Banques-PME plus précisément dans l'évaluation et la maîtrise des risques de crédits des PME.

❖ **Item 2 : les motifs de rejets des demandes de crédit des PME**

Le banquier soucieux des différents risques encourus a besoin d'être rassuré avant de placer ses fonds dans le financement d'une activité de PME. Il s'entoure à cet effet d'un maximum de précautions et exige en contrepartie de son intervention et parfois à l'exclusion de tout critère, un répertoire de garantie.

La qualité de l'information et l'insuffisance de garantie conséquente sont donc les facteurs les plus déterminants dans la problématique du financement des PME. Les facteurs tels que le système de gouvernance, le coût du crédit, la situation financière de la PME, la rentabilité du projet, la solvabilité à court et long terme, la taille du marché de la PME, sa notoriété sont aussi d'une influence non négligeable.

L'impact de la garantie sur l'obtention du financement bancaire est bien documenté dans plusieurs études dont celles d'Inderest et Mueller (2007), de RAM (2005) et de Bukvic et Barlett

(2003) pour qui « offrir ses biens en garantie est considéré comme une condition indispensable mais non obligatoire dans plusieurs banques ».

Ces garanties permettent aux banques de réduire significativement leur risque de pertes monétaires en exerçant leur droit de liquidation de ces actifs matériels en cas de défaut de paiement de la part de l'emprunteur (PME).

La garantie donne donc au banquier une certaine marge de sécurité pour parer aux éventuels risques (risques de crédit essentiellement).

C'est pourquoi en général, la majeure partie des rejets des demandes sont des problèmes de financement dus au manque ou à l'insuffisance de garantie proposée et d'informations fournies.

L'absence d'informations fiables sur la situation objective de la PME conjuguée aux autres risques, nécessite de la part du banquier un effort supplémentaire d'analyse et d'évaluation afin de rendre les PME accessibles aux crédits bancaires en particulier les crédits à moyen ou long terme. L'asymétrie d'information est un verbatim qui revient sans cesse.

Le logiciel sphinx nous a permis de ressortir les occurrences face à cet item concernant le motif de rejet des demandes de crédit.

Dans les tableaux récapitulatifs nous pouvons constater que les mots les plus fréquents au niveau des réponses des interviewés (banquiers et promoteurs) sont « fiabilité d'information, manque de garanties»

Les occurrences sont de 80.5% sur le mot information. Cela justifie une fois encore le rôle négatif que joue l'asymétrie d'information dans la relation Banques-PME plus précisément dans l'évaluation et la maîtrise des risques de crédits des PME.

❖ **Item 3 : niveau d'accès à l'information des PME dans le processus d'octroi de crédits**

Après avoir suivi les opinions des uns et des autres sur l'explication du risque et de l'incertitude, nous avons relevé l'asymétrie d'information comme facteur de blocage dans la relation banque-PME dans l'UEMOA. En effet, cette relation est marquée par un manque de confiance et de scepticisme des parties prenantes et par conséquent, un contrat incomplet.

La théorie de convention cherche à expliquer et comprendre les comportements adoptés par les individus les uns par rapport aux autres face à des situations marquées par l'incertitude. Elle consiste à trouver une certaine convergence des comportements et des décisions individuelles. Les travaux du logicien Lewis sur la philosophie du langage en 1969 ont permis de développer la notion de convention qui était déjà abordée par Keynes en 1936 .

Selon Lewis (2002, p 8): « *Chacun des deux ou de plusieurs agents devrait choisir l'une des nombreuses actions alternatives. Souvent, tous les agents ont le même ensemble d'actions alternatives, ce qui n'est pas toutefois nécessaire. Les résultats que les agents veulent produire ou empêcher sont déterminés conjointement par les actions de tous les agents. Ainsi, le résultat de toute action choisie par un agent dépend des actions de l'autre agent. C'est pourquoi [...] chacun doit choisir ce qu'il va faire en fonction de ses attentes sur ce que les autres vont faire* ».

Pour Gomez (1997), une situation d'incertitude radicale suppose que « le transfert d'informations n'est pas suffisant pour assurer la coordination entre les acteurs ».

La problématique fondamentale posée par l'économie des conventions est le traitement de l'incertitude par des personnes ayant des intérêts différents (Rivaud-Danset, 1998). En ce qui concerne notre sujet, il existe deux risques encadrés par des conventions.

Le premier est celui des PME qui cachent certaines informations sur leur situation réelle. Le second concerne le chargé de clientèle, chargé de crédits, qui parfois, évite de transmettre ou cache certaines informations qualitatives à son client, surtout lorsque ces informations vont à l'encontre de son intérêt professionnel (réalisation des objectifs). Ce comportement opportuniste apparaît en cas de pression ou de jugement bancaire sur le rendement du chargé de clientèle ou le chargé de crédits.

Le logiciel sphinx nous a permis de ressortir les occurrences face à cet item concernant le niveau des informations des PME sur le processus d'octroi de crédit.

Dans les tableaux récapitulatifs nous pouvons constater que le mot le plus fréquent au niveau des réponses des interviewés (banquiers et promoteurs) reste toujours le mot « information minimum reçue ».

Les occurrences sont de 55.73 % sur ce mot. Cela justifie une fois encore le rôle négatif que joue l'asymétrie d'information dans la relation Banques-PME plus précisément dans l'évaluation et la maîtrise des risques de crédits des PME.

❖ **Item 4 : les crédits en souffrance, conséquence du manque d'évaluation complète**

En dépit de l'information incomplète, on cherche en effet dans certaines situations à établir le lien entre l'augmentation des crédits en souffrance et l'évaluation incomplète (quantitative et qualitative). En effet, les banques cherchent à identifier les risques en mettant en place une gestion de l'information. Le métier de banquier réside dans cette capacité à collecter et à produire l'information.

Dans cette perspective, nous voyons une approche du risque bancaire qui porte d'abord sur l'identification informationnelle puis sur son classement et enfin sur la prise de décision. En définitive, le risque ne peut pas s'apprécier uniquement à travers des variables quantitatives (production de ratios) car elle implique également la prise en compte de variables qualitatives qui ne sont pas toujours considérées.

Au-delà des difficultés d'appréciation objective d'une demande de crédit présentée par « le petit entrepreneur », le banquier ne sur estime-t-il pas le risque d'activité des PME ? Il existe certes une forte asymétrie d'information, mais les banques doivent commencer par saisir cette spécificité de la PME (patrimoine familial, tendance informelle).

Par la suite, il faudra trouver des moyens efficaces pour obtenir de ce type d'entreprises les renseignements nécessaires à l'évaluation de leurs risques. Ceci passe par un rapprochement des banques et des PME, donc la création des relations de proximité qui leur permettront de mieux comprendre l'objet financé ainsi que la personnalité du propriétaire, et réduire ainsi les crédits en souffrance. L'ouverture des comptes par les PME au niveau des banques avec qui elles travaillent peut favoriser aussi une meilleure évaluation et par conséquent réduire les risques.

Loin de faire des documents comptables le support de l'analyse du risque, il faut y substituer une analyse par la relation. Bloy et Mayoukou (1994, p.8) font remarquer que c'est en réalisant une connaissance de l'intérieur que le banquier pourra connaître les caractéristiques de l'activité, ses forces et ses faiblesses, le patrimoine impliqué dans l'exploitation, l'étendue du patrimoine du chef d'entreprise.

Il est souhaitable de connaître tous les détails liés aux immobilisations possédées (terrains, véhicules, machines...), leur valeur nette comptable, les recettes dégagées par l'activité. Il va de soi, qu'une telle information ne peut être réalisée que par contact direct avec l'entrepreneur et

une descente sur le terrain. Comme on peut le constater, les banques chercheront donc désormais à identifier les risques en mettant en place une gestion de l'information.

Sans prétendre avoir cerné tous les aspects d'appréciation du risque de la PME par la banque, nous pensons qu'aux variables quantitatives retenues, doit être associée une analyse qualitative. En effet, la décision d'octroi du crédit doit aussi dépendre des éléments qualitatifs notamment la moralité du propriétaire, sa notoriété, la qualité des informations fournies, l'ancienneté de l'entreprise, les relations du propriétaire dirigeant avec un ou plusieurs cadres de la banque, l'influence du demandeur du crédit dans son " cercle d'amis ".

Le logiciel sphinx nous a permis de ressortir les occurrences face à cette problématique de l'évaluation du risque pour minimiser les crédits en souffrances. Dans les tableaux récapitulatifs nous pouvons constater que les mots les plus fréquents au niveau des réponses des interviewés (banquiers et promoteurs) sont : asymétrie d'information, fiabilité, informations douteuses, manque de garanties, qualité d'information.

Les occurrences sont de 89.5% pour : fiabilité d'information, qualité d'information, asymétrie d'information. Cela justifie largement le rôle négatif que joue l'asymétrie d'information dans la relation Banques-PME plus précisément dans l'évaluation et la maîtrise des risques de crédits des PME.

1.3- Présentation des résultats quantitatifs

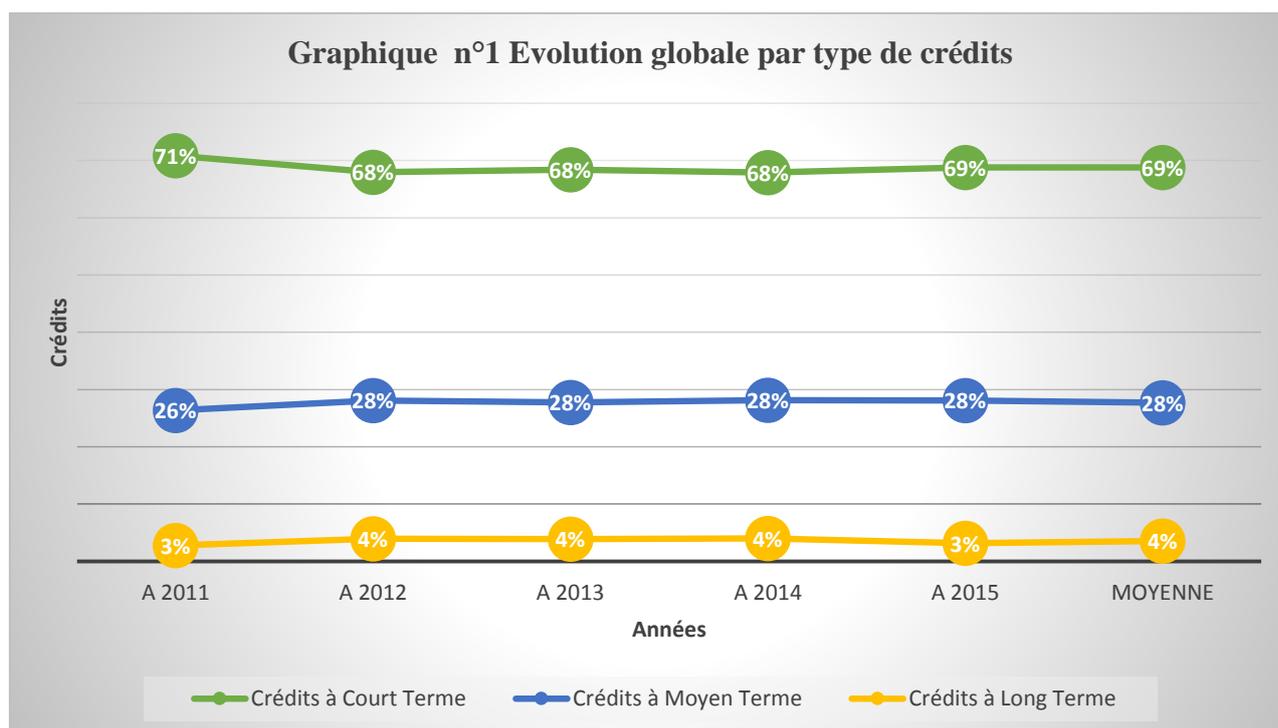
1.3-1. L'évolution globale par type de crédits

Voici les différents types de crédits que les banques octroient aux PME (tableau ci-dessous).

Tableau N°5: Evolution Globale par type de Crédits (en Millions)

Type de crédits	A 2011	A 2012	A 2013	A 2014	A 2015
Crédits à Court Terme	71%	68%	68%	68%	69%
Crédits à Moyen Terme	26%	28%	28%	28%	28%
Crédits à Long Terme	3%	4%	4%	4%	3%

Source : Traitement par nos soins à partir des données de la BCEAO



Source : Par nos soins à partir des données de la BCEAO

En analysant le tableau n°5 et le graphique n°1, il apparaît que: Les crédits à courts termes sont de loin les plus octroyés avec en moyenne 69% du total des crédits distribués entre 2011 à 2015 puis les crédits à moyen terme 28% et pour les crédits de long terme 4%.

L'augmentation des crédits à court terme est induite principalement par la hausse des besoins de trésorerie des PME, et surtout en Côte d'Ivoire où les crédits ont connu une baisse de 2,8% en 2011, consécutivement à la crise post-électorale. C'est ainsi qu'après la crise, les PME étaient dans un besoin immédiat de financement.

Entre 2011 et 2015 les crédits à court terme ont baissé de 2%, tandis que les crédits à moyen terme et long terme ont augmenté respectivement de 2% et 1% car les PME avaient besoin de plus de temps dans le remboursement de leurs prêts.

Néanmoins nous remarquons que les banques privilégient les financements des PME à travers les crédits à court terme au détriment du financement d'investissement à moyen et long terme. Cette tendance pour le financement des crédits à court terme est expliquée par la croissance de la crainte du risque due à l'aléa moral [soit l'emprunteur (PME) dissimule ses efforts au prêteur ou décide de déployer les fonds vers d'autres projets non identifiés lors du

montage financier, soit l'emprunteur cache ses résultats à la banque] que les PME peuvent développer vis-à-vis des banques.

1.3-2. Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité ou encore le ratio Bâle I (ou ratio Cooke) avait été créé pour limiter le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non remboursement associé à un prêt accordé par une banque. Égal à 8 %, ce ratio se mesurait en comparant le montant de ses fonds propres réglementaires au niveau des engagements d'une banque.

Ces engagements étaient pondérés en fonction du risque de contrepartie ; lequel pouvait être nul (les États de l'OCDE), faible (les banques ou les collectivités locales pour lesquelles un coefficient de 20 % était appliqué) ou fort³⁰. Etant donné que les banques ne peuvent pas accorder des crédits aux PME sans garantie nous pouvons donc pondérer ses engagements à 50%.

Ratio de Solvabilité ou Cooke = Fonds propres / crédits pondérés aux risques

Tableau N°6 : Ratio de solvabilité

Crédits	A2011	A2012	A2013	A2014	A2015
Crédits pondérés à 50 %	12 818 041	10 194 825	18 353 855	18 228 346	21 097 075
Fonds Propres	1 652 554	1 801 908	1 969 501	2 103 813	2 373 807
Ratio de solvabilité Calculé	12,89%	17,67%	10,73%	11,54%	11,25%
Ratio de solvabilité (Bâle I) ≥ 8%	8%	8%	8%	8%	8%

Source : Traitement par nos soins à partir des données de la BCEAO

1.3-2. L'évolution du taux brut ou Portefeuille à Risque (PAR)

Ce ratio est obtenu en divisant le total de l'encours des prêts affichant un retard par le total de l'encours de tous les prêts. La formule est la suivante :

Taux de dégradation brut = crédit en souffrance/ Total des crédits

³⁰ Les entreprises ou les particuliers pour lesquels le coefficient appliqué était de 100 %, sauf si l'existence de garanties permettait de réduire le risque à 50 %.

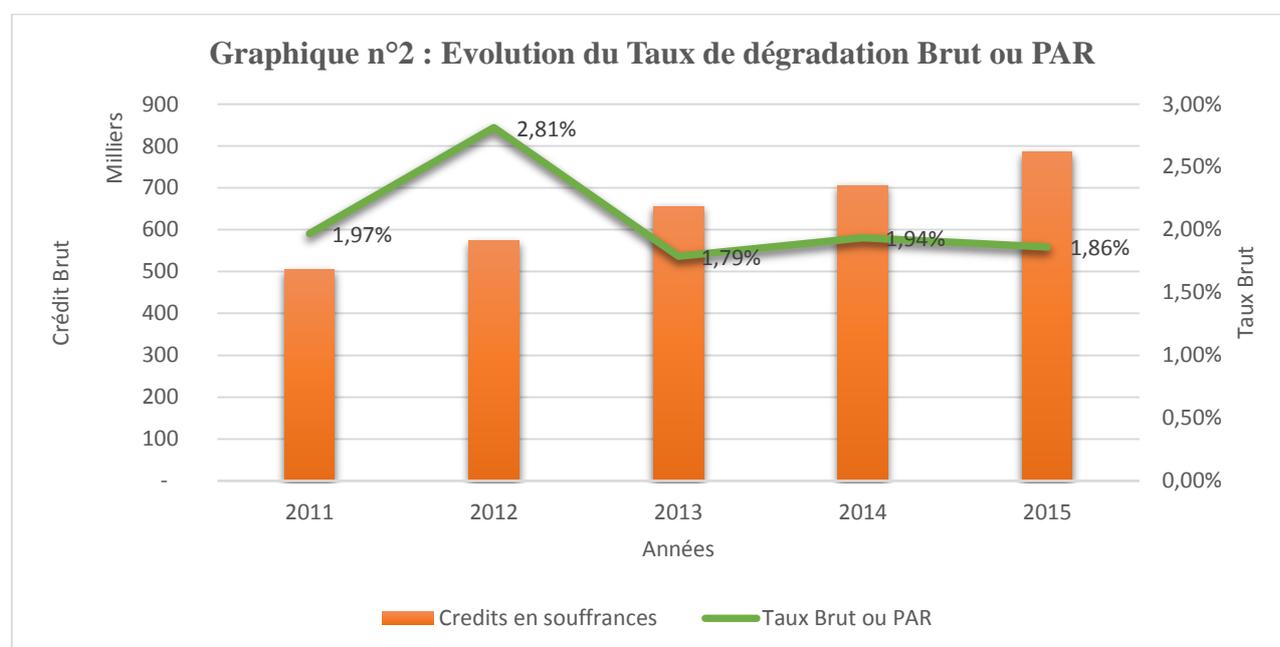
En zone UEMOA, c'est la méthode du ratio «PAR» qui est retenue dans la réglementation bancaire régissant les PME. Ce ratio fournit aux gestionnaires un portrait de la situation du portefeuille de prêt, à un moment précis.

Le principe étant qu'un prêt affichant un retard nous indique que les autres paiements à venir pourraient aussi être en retard et qu'éventuellement, c'est l'ensemble de la créance qui pourrait être en danger. Donc en considérant dès maintenant la totalité du solde du prêt, le gestionnaire est plus en mesure d'évaluer le risque présent et surtout le risque à venir. Le PAR est donc très utile pour mesurer le risque actuel et les pertes potentiels à venir.

Tableau N°7 : Evolution du taux de dégradation brut ou PAR

Crédits	Années				
	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits en souffrances	504 795	573 383	656 104	705 683	785 812
Crédits bruts	25 636 082	20 389 650	36 707 711	36 456 693	42 194 151
Taux Brut ou PAR	1,97%	2,81%	1,79%	1,94%	1,86%

Source : Traitement par nos soins à partir des données de la BCEAO



Source : élaboré à partir du tableau n°7 par nos soins

Ce résultat montre que les crédits accordés sont moyennement risqués car le PAR n'a pas excédé les 5% des normes prudentielles et de gestion applicables.

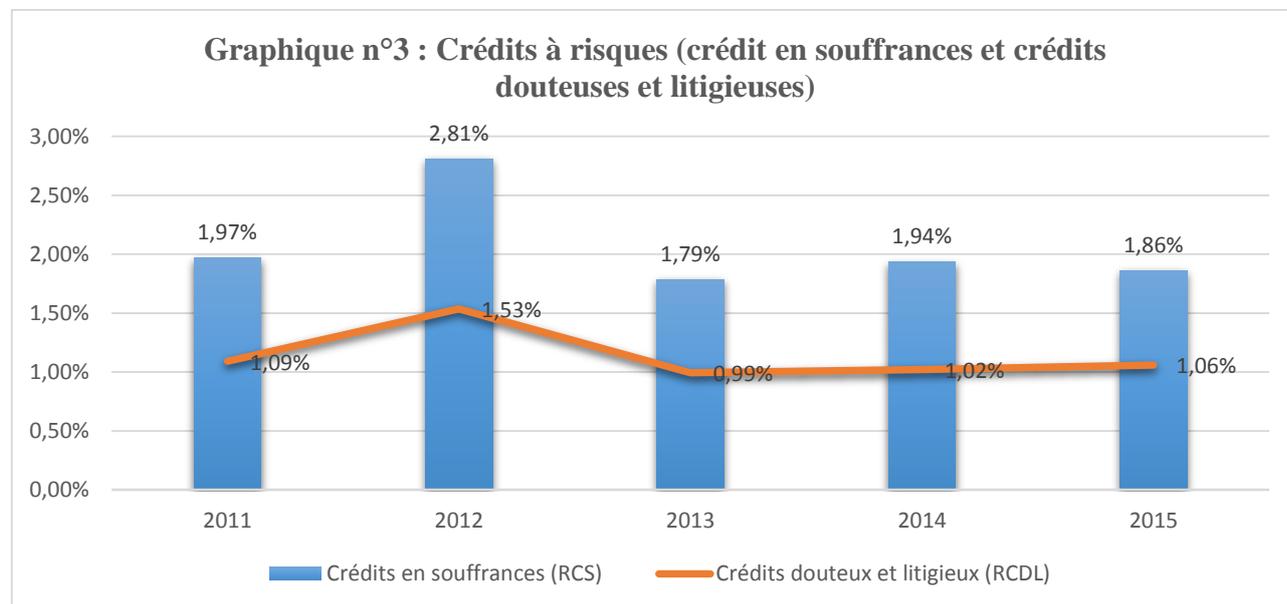
Nous pouvons en déduire que la commission bancaire de l'Union ne cesse de suivre de près les crédits octroyés. Cela entre dans la prévention des risques.

Sur ce graphique on constate une évolution de la structure du portefeuille de créances en souffrance dans la zone UEMOA.

D'une manière générale, on remarque que le PAR décroît de 0,09 % entre 2011 et 2015, ce qui montre qu'un effort considérable est fait en terme de respect des normes prudentielles dans l'UEMOA.

1.3-3. Evolution des crédits risqués (crédits en souffrances et crédits douteux, litigieuses)

Ils sont définis comme étant l'ensemble des crédits en souffrances les crédits douteux et litigieux dans la zone UEMOA.



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO

Le graphique nous montre l'évolution de la structure du portefeuille des crédits en situation à risque. Ce que nous constatons est que les crédits risqués et les crédits en souffrance évoluent positivement avec le temps puisque les crédits augmentent considérablement eux aussi.

Les crédits en souffrances ont évolué de 1.97% en 2011 à 1.86% en 2015 soit une baisse de 1,1% contre une légère baisse de 0.03 % pour les crédits douteux et litigieux dans la période.

1.3-4. Evolution de la conformité des normes prudentielles

Nous mettons en exergue les normes prudentielles les plus en vue : il s'agit du ratio de solvabilité (par rapport au capitaux propres, aux fonds propres), et les autres normes tels que le ratio de transformation, le ratio de liquidité et les prêts entre parties liées.

Le ratio de liquidité permet d'évaluer si une entreprise est solvable à court terme alors que le ratio de solvabilité quant à lui, permet de visualiser si une entreprise est capable d'assurer son avenir à long terme. Le ratio de transformation consiste à convertir l'épargne de court terme qu'elle reçoit en prêts d'une durée moyenne beaucoup plus longue.

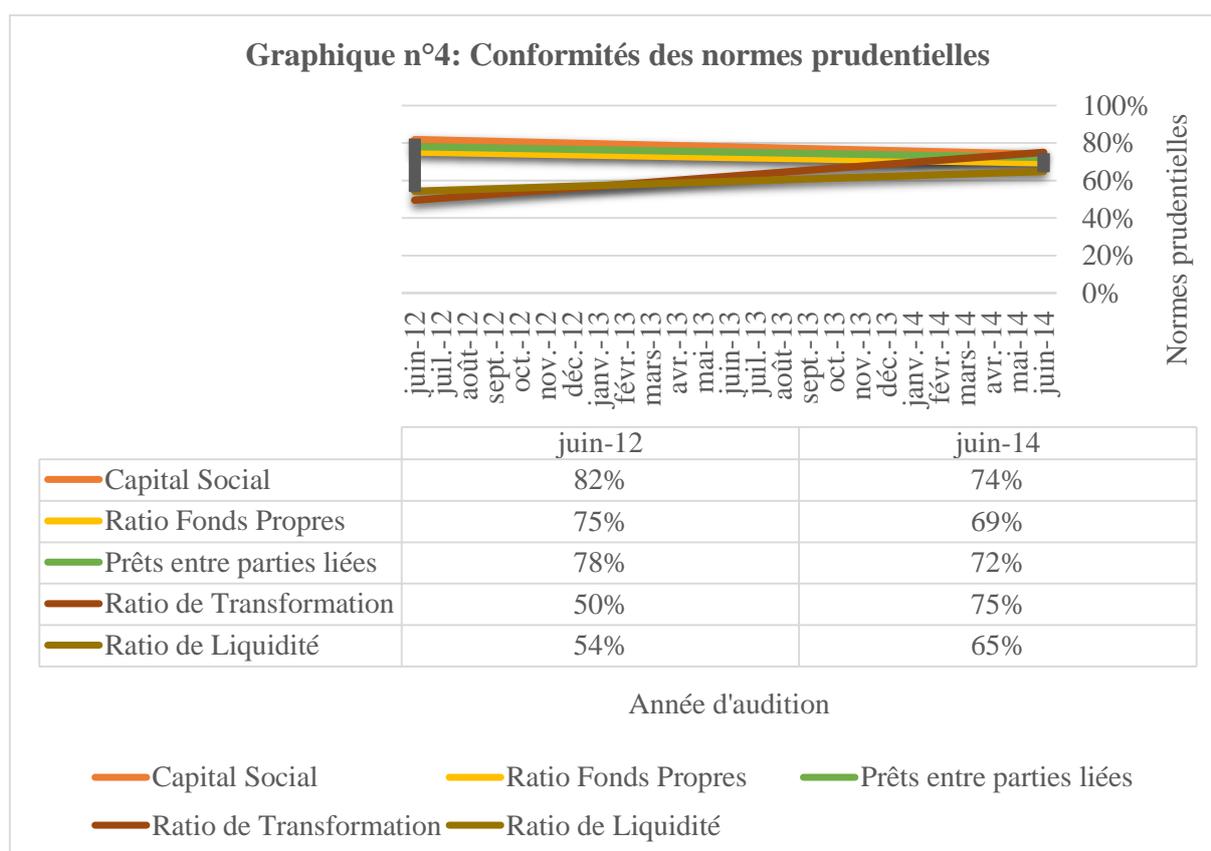
Suivant le rapport du FMI n°15/100 d'avril 2015, des audits ont été réalisés en juin 2012 et en juin 2014 sur un échantillon de 105 banques en 2012 et 108 banques en 2014 dans l'espace UEMOA. A partir des résultats issus de cette audition, nous avons voulu les croiser pour apprécier le niveau de respect des normes prudentielles par l'ensemble des banques de l'UEMOA. Autrement dit, nous avons voulu mesurer la conformité des normes prudentielles.

Tableau N°8 : Niveau de Conformité des banques de l'UEMOA aux normes prudentielles

Normes prudentielles	Indicateurs	juin-12	juin-14
Ratio de solvabilité	Capital Social	82%	74%
	Ratio Fonds Propres	75%	69%
Autres limites Prudentielles	Prêts entre parties liées	78%	72%
	Ratio de Transformation	50%	75%
	Ratio de Liquidité	54%	65%
Banques auditées		105	108

Source : Données rapport du FMI n°15/100 d'avril 2015

Graphique n°4: Conformités des normes prudentielles



Source : élaboré à partir des données de la BCEAO par nos soins

A la lecture du graphique ci-dessus, nous notons qu'en juin 2012, une diversité de banques a adhéré ou s'est conformée sur une plage allant 54 à 82% avec une moyenne avoisinant les 68%.

En juin 2014, on remarque plutôt une forte concentration d'adhésion des banques autour de 71% en termes de respect des normes prudentielles.

En effet, si les crédits accordés aux PME ont augmenté de 10.26% de 2011 à 2015, les crédits non recouverts ou à risques n'ont subi qu'une légère hausse de 0.14%.

SECTION 2 : Vérification des hypothèses, Discussions et recommandations

Dans la partie empirique plusieurs résultats ont été affichés parmi eux d'autres permettrons de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de départ. Nous passons dans cette section à la vérification des hypothèses, à la discussion avant de finir par les recommandations.

2.1- Vérification des hypothèses

Notre étude empirique a été réalisée, d'une part auprès des chefs d'agence et des chargés de clientèle, auprès des promoteurs et gestionnaires des PME et d'autre part, grâce à l'exploitation d'une base de données de la BCEAO sur les crédits risqués des 8 pays de l'UEMOA.

Les principaux résultats obtenus peuvent être interprétés en fonction de nos propositions de base définies au préalable dont une est spécifique au type d'information et une autre propre aux conséquences qui découlent de l'évaluation des risques. Ainsi :

❖ Hypothèse 1

À partir de l'analyse de l'Item 1, nous avons pu remarquer que le déficit d'information lors de l'évaluation des risques de crédits dû en grande partie à l'opacité de l'information, à la non fiabilité de l'information qui reste à désirer, et aux informations incomplètes. Tous ces éléments rendent les banques réticentes vis-à-vis des PME demandeurs de crédit. Donc l'hypothèse 1 selon laquelle le déficit d'information lors de l'évaluation du risque crédit des PME, serait la cause de réticences des banques de l'UEMOA quant à l'octroi des crédits est **confirmée**.

En effet, l'évaluation du risque se trouve à la base de la difficulté d'obtention du financement des PME. A part la réalité objective, l'évaluation de ce risque dispose aussi d'une réalité subjective en vertu d'un jugement personnel.

En d'autres termes, les banques en général mettent en place une gestion de l'information pour identifier le risque. Ce dernier ne peut pas se mesurer uniquement à travers des variables quantitatives mais elle implique également la prise en compte de variables qualitatives difficilement saisissables.

❖ Hypothèse 2

Selon l'analyse de l'item 3, compte tenu des limites de cette méthode instrumentale (objective) et pour obtenir des informations plus crédibles lors de l'évaluation du risque afin de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs, les banques vont chercher de nouvelles méthodes d'évaluation. La qualité du lien social détermine la qualité de l'information

obtenue et donc celle de l'évaluation des risques dans le cadre d'une gestion essentiellement relationnelle.

La banque est dans une situation d'incertitude face à la demande de financement par la PME, face à l'évaluation de la qualité de l'emprunteur, à sa capacité de rembourser ses dettes ou à son comportement pendant la relation de crédit. Chaque demande de crédit émanant d'une PME présente ainsi une incertitude qui dépend de l'exactitude de l'information fournie (l'entrepreneur cache certaines informations sur la situation réelle de son entreprise).

Pour réduire cette incertitude le banquier développe des moyens de contrôle, à travers des contrats révélateurs, des contrats incitatifs ou encore un service de gestion de l'information pour identifier le risque lié au crédit.

C'est ainsi qu'il cache certaines informations sur le contenu réel du contrat. Donc l'hypothèse 2 qui parle du niveau d'accès à l'information des PME de l'UEMOA sur le processus d'octroi des crédits reste insuffisante pour bien remplir les conditions est **confirmée**.

❖ Hypothèse 3

A partir de l'analyse de l'Item 4, l'évaluation du risque par la banque repose et correspond à la nature du risque lui-même qui doit être vue d'abord comme une réalité objective (calcul rationnel, ratio...), et puis comme une réalité subjective gouvernée par d'autres éléments difficilement saisissables (personnalité, expériences, liens...).

Le risque qui domine la relation de crédit provient, d'une part, de l'incertitude des revenus futurs qui conduit au risque de non remboursement par l'entrepreneur, et, d'autre part, du manque d'information (une information fiable, précise et complète).

Par conséquent, l'évaluation des risques pourra réduire les crédits en souffrances dans l'Union en se basant sur les deux approches (quantitatives et qualitatives) de la relation Banque-PME. Donc l'hypothèse 3 qui véhicule l'idée selon laquelle les crédits en souffrances dans l'UEMOA seraient une des conséquences de l'évaluation des risques des crédits aux PME dans le contexte de l'asymétrie d'information est **confirmée** également par la base de données de la BCEAO.

2.2- Discussion

Avant d'amorcer cette discussion, il nous semble utile de rappeler que la question générale posée au début de cette recherche était la suivante : *dans un contexte d'asymétrie d'information quels sont les difficultés liées à l'évaluation des risques des crédits aux PME que rencontrent les banques?*

Cette question avait suscité l'émergence de question spécifique qui est :

- *Quel est l'impact de l'asymétrie d'information dans l'évaluation qualitative des risques des crédits aux PME ?*

A la fin de notre recherche nous arrivons à la conclure que dans le cadre de notre recherche les résultats obtenus sur le terrain nous ont permis de mieux comprendre le rôle que joue l'asymétrie d'information dans la relation Banque-PME ainsi que dans l'évaluation du risque de crédit des PME.

En prenant en compte les résultats concernant le déficit d'information lors de l'évaluation du risque de crédit, il est ressorti que l'évaluation joue un rôle important dans la relation Banque-PME. Notons que dans cette relation Banque-PME l'opportunisme revient principalement à l'opacité informationnelle (manque d'informations), qui empêche la banque de bien évaluer le risque propre aux PME, ainsi qu'à la rationalité limitée des agents économiques (PME) qui empêche la constitution de contrats de crédit.

Les difficultés auxquelles sont confrontées les banques pour évaluer le risque économique et financier des PME, sont dues principalement à un manque d'informations précises et à la communication d'informations non fiables. Cette difficulté provient de la volonté des PME de cacher la situation réelle que ce soit pour des raisons concurrentielles, fiscales ou autres, et de la communication de renseignements parfois fictifs.

Rivaut-Danset et Salais (1992), allant dans le même sens trouvent que l'incertitude générée par l'opportunisme se situe au centre de la relation de financement et de la difficulté aux Banques d'évaluer les risques crédits. Daft et Lengel (1986), pour leur part, définissent l'incertitude comme l'écart entre l'information dont dispose un individu ou une organisation, et celle dont il a besoin pour accomplir une tâche ou prendre une décision ce qui se traduit par une difficulté d'évaluer de façon précise les risques.

Cette distorsion conduit à un conflit d'intérêts entre le prêteur qui s'intéresse prioritairement à la solvabilité de l'entreprise et l'emprunteur qui se trouve dans une situation antagoniste avec celle que le banquier cherche à prouver.

Nous pouvons dire que le crédit bancaire s'adresserait avant tout à des emprunteurs (PME) risqués ou posant d'intenses problèmes informationnels.

Ainsi, Binks et Ennew (1996), analysant la croissance des PME et les contraintes de crédit, ont constaté que les jeunes entreprises (PME) à forte croissance ont plus de difficultés à obtenir des capitaux que les grandes entreprises, à cause du manque de transparence de l'information.

Cette assertion est confirmée par Lehman et Neuberger (2002) qui relèvent que l'asymétrie d'information est plus remarquée dans le cas des PME, notamment dans les pays en développement où le droit de propriété est mal protégé, les gens ainsi que les entrepreneurs ayant tendance à garder la confidentialité de leurs informations.

Peterson et Shulman (1987) analysent la structure de capital des PME et affirment qu'elles hésitent à partager l'information pertinente avec des tiers lorsqu'elles ont trouvé de bons projets d'investissement.

Ce qui devrait contribuer fortement à l'asymétrie informationnelle entre les PME et les fournisseurs de fonds. Le raisonnement de Knight (1921) est transposable à l'activité de prêt bancaire. Une demande de crédit émanant de la petite entreprise présente une incertitude relative à l'exactitude de l'information fournie et à l'évolution future de l'entreprise.

L'étude effectuée par Yacine MADOUCHE (2009) évolue dans le même sens que le nôtre, car dans son mémoire celui-ci a démontré que les banques publiques algériennes souffraient d'un déficit en terme d'information au niveau micro, méso et macro-économique lors de l'évaluation du risque crédit des PME. Plus spécifiquement, les résultats ont indiqué que les banques publiques algériennes ont développé des attitudes de protection et de réticences contre les PME à cause de l'opacité d'information qu'elles subissent.

De même, les études de Maque et Godowski (2009, page 113) montrent que « *la relation banque-PME est loin d'être efficiente en termes d'informations ; elle se caractérise par une importante asymétrie d'information. Pour capturer une part des gains générés par un projet d'investissement, le représentant d'une PME peut être encouragé à dissimuler ou minimiser les gains réels provenant d'un projet. Il est donc impératif pour la banque, par l'intermédiaire de son chargé de clientèle, de s'astreindre à un travail de surveillance active* ».

Selon la littérature financière, les PME se caractérisent par un risque de paiement très élevé, par un accès limité aux différentes sources de fonds en raison de leur opacité et par une difficulté pour tirer de leur part une information fiable et transparente³¹.

Les résultats obtenus sur le niveau d'accès à l'information des PME montrent que pour les banques pour faire à l'incertitude mettent en place des contrats révélateurs, ce qui fait qu'elles ne donnent pas toutes les informations à la PME pour pouvoir, à travers les décisions et attitude de la PME, voir dans quelle catégorie elle se situe (risquées ou saines). Tout cela, pour pouvoir réduire le risque d'anti sélection au sujet des emprunteurs (PME) en sélectionnant les bons risques à financer.

En effet, par cette technique la banque peut appréhender la qualité du propriétaire-dirigeant (PME) à travers son comportement adopté face à un taux d'intérêt élevé, à l'offre des garanties importantes.

Selon Karima MODRIK dans son mémoire «l'évaluation du risque de crédit des PME françaises internationalisées», les PME sont des actrices majeures du tissu économique et elles font l'objet d'une attention croissante de la part des économistes depuis plusieurs années. Pour financer leur développement, ces entreprises privilégient le recours à l'endettement bancaire. Or ce mode de financement est générateur d'un risque de crédit, principalement lié à la probabilité de défaillance de ces entreprises.

Elias FATCHEOUN rapporte, dans sa recherche menée dans les PME de l'UEMOA, que les banques prennent moins de risques sur le segment des PME en Afrique Subsaharienne compte tenu de la santé financière de ces PME, de la qualité et de la fiabilité de l'information entre les établissements de crédits et ces PME.

Dans les résultats obtenus après entretien et exploitation de la base de données, il a été noté que les crédits en souffrances dans l'UEMOA seraient une des conséquences d'un manque d'évaluation qualitative poussée des risques de crédits aux PME. Nos résultats sont donc soutenus par ceux de nombreuses études spécifiques aux pays de la zone UEMOA qui ont tenté d'expliquer le déclenchement des faillites, crises bancaires ainsi que l'augmentation des crédits en souffrances dans les pays de l'UEMOA.

³¹ Mémoire « évaluation du risque de crédit des PME françaises internationalisées » de Karima MODRIK

Les travaux insistent tant sur les mesures de contrôle du crédit par les pouvoirs publics, la mauvaise gestion et évaluation des banques, la politique monétaire inadéquate de la BCEAO, que sur le contexte macro-économique défavorable et la faiblesse du cadre juridique et règlementaire (Ziady, 1990 ; Powo, 2000 ; Caprio et Klingebiel, 1996,2003 ; Eboué, 2007).

Bien que les résultats de notre recherche rejoignent les résultats des autres études, il n'en demeure pas moins que certaines d'entre elles n'ont examiné l'asymétrie d'information et ses conséquences que du côté des banques en laissant de côté les PME. En effet, la majorité de ces recherches n'a été menée qu'auprès des banques n'examinant, dans la plupart des cas, qu'un groupe à la fois des parties prenantes (Banque-PME).

D'autres encore ont fait le rapprochement entre l'asymétrie d'informations et l'accès au financement des PME en négligeant la dimension relation qui permet de renforcer la qualité d'informations et d'être à la base d'un réseau de confiance entre les deux parties.

D'après Granovetter (1995), la relation «Banque-PME» passe obligatoirement par un renforcement de la qualité de l'information comme base indispensable à la constitution d'un réseau de confiance entre les deux parties.

La particularité de notre recherche est qu'elle concerne les deux parties de la relation de financement à la fois, elle n'a eu lieu que du point de vue du banquier en laissant les PME de côté non mais en tenant en compte les différentes opinions. Même si, à notre connaissance, nos interlocuteurs (banquiers) ont fait preuve d'une grande honnêteté et d'équité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils n'apportent pas un quelconque biais d'où la nécessité pour nous d'interroger les PME sur leurs banquiers.

L'autre fait marquant de notre mémoire renvoie cette fois à la méthode qualitative employée et basée exclusivement sur des entretiens, elle a bénéficié d'une analyse quantitative confirmatoire. Pour aider à mieux conforter nos résultats en profondeur, mais cela n'était pas facile à mettre en œuvre, vu les contraintes de temps et d'accès au terrain.

En prenant en compte les résultats concernant, les raisons de réticences, les motifs de rejet des dossiers de crédit des PME, le niveau d'information insuffisant des PME et l'augmentation des crédits en souffrances il ressort que le partage d'information complète et fiable joue un rôle important dans la relation Banque-PME et que l'asymétrie d'information constitue en partie la cause des difficultés de l'évaluation des risques de crédits des PME

Ayant tenu compte des différentes opinions (parties prenantes) à cette problématique d'évaluation des risques dans le contexte d'asymétrie d'information nous proposons des recommandations et suggestions pour une meilleure amélioration des relations Banque-PME.

2.3- Recommandations et limite/perspectives de la recherche

2.3-1. Recommandations

Les résultats de l'étude révèlent que les crédits de l'UEMOA sont très souvent constitués de crédits en souffrances. En effet un programme complet d'évaluation du risque de crédit doit être mis en place pour pallier aux risques crédits pour cela nous allons proposer un certain nombre de solutions:

❖ Pour les banques :

- Promouvoir une relation de partenariat à travers une plateforme d'échange entre Banques-PME de l'UEMOA;
- Standardiser les contrats de prêts au sein de l'UEMOA;
- La Banque Centrale doit se charger de mettre en place un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) pour une meilleure appréciation du risque par les banques.
- Réduire l'asymétrie d'information en étant plus explicites dans les contrats de prêt avec les PME.
- Le tissage d'une relation à long terme pourra faciliter l'évaluation

❖ Les PME doivent :

- Avoir le sens de la responsabilité, le respect des engagements et devront susciter dans leurs relations avec les établissements financiers ;
- Réduire l'asymétrie d'information en donnant des informations complètes et fiables aux banques.
- Créer des associations de cautions mutuelles au sein de chaque corps de métier (artisanat, menuiserie, sidérurgie, agriculture etc.) qui, à travers des cotisations permanentes pourront se porter en garantie à la banque au bénéfice d'un membre qui solliciterait un financement.

2.3-2. Les difficultés rencontrées, les limites de la recherche et perspectives

❖ Difficultés rencontrées

Tout travail de recherche est confronté à un moment ou à un autre à des difficultés qui diffèrent selon les situations. Dans notre cas, nous avons rencontré plusieurs difficultés:

- Le manque de disponibilité de certains banquiers du fait de leur emploi du temps chargé ;
- Difficulté d'avoir des interlocuteurs à interviewer surtout au niveau des Banques ;
- l'absence ou le peu d'écrits sur la question dans l'UEMOA ;
- L'accès difficile à la documentation sur les risques crédit ;
- D'abord, au niveau de la revue de littérature, il nous a été difficile d'avoir des documents traitant de la problématique de l'évaluation des risques crédits dans l'espace UEMOA.
- L'autre difficulté pas moins importante réside dans le choix des informations collectées que ça soient dans les ouvrages et travaux portant sur le thème mais aussi et surtout sur internet à travers une sélection cohérente des informations.

❖ Les limites de la recherche

La première limite renvoie à la taille réduite de notre échantillon. Vu que notre terrain d'investigation est connu pour sa confidentialité ainsi que pour son caractère conservateur d'une part, et vu les contraintes de temps du fait de nos obligations professionnelles à temps plein d'autre part, nous avons dû nous confronter à des difficultés d'accès et à ne pas rencontrer un nombre plus important de chargés de clientèle, de chef d'agence, de promoteurs et de gestionnaires.

Cependant, indépendamment de toutes ces contraintes, nous sommes parvenus à une certaine saturation théorique qui nous a permis de valider nos résultats, ce qui écarte certaines critiques que notre taille d'échantillon pourrait générer.

Une deuxième limite de notre travail est une limite courante dans les recherches en sciences sociales, puisque nous faisons appel à la mémoire des chargés de clientèle, chef d'agence, promoteurs et gestionnaires.

En effet, notre étude est confrontée à trois biais de confirmation: un biais de mémoire selon lequel l'individu interprète et répond aux questions en fonction des éléments dont il se souvient, un biais de désirabilité sociale qui consiste à dresser un cadre des pratiques conformes à l'image qu'il veut donner et, un biais de rationalisation qui incite l'interrogé à traiter les phénomènes qu'il évoque en toute cohérence.

Toutes ces limites peuvent, en effet, être exploitées pour approfondir et compléter notre travail dans le futur.

❖ **Les perspectives de recherche**

Il ressort que l'évaluation du risque de crédit des PME par les institutions financière est parfois faite maladroitement. Les mesures quantitatives d'évaluation du risque de crédit n'étant basées que sur les ratios financiers, la subtilité apportée par les caractéristiques spécifiques des PME est parfois complètement oubliée lors du diagnostic.

Développer des modèles d'évaluation du risque de crédit spécifiques aux PME de l'UEMOA

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'objectif de cette deuxième partie était de réaliser une étude empirique à travers la méthodologie utilisée qui est de nature qualitative et quantitative, et à partir de notre posture de nature épistémologie : hypothético déductive.

Se basant sur la littérature, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès des chargés de clientèle, chargé de crédit et chef d'agence ainsi qu'auprès des promoteurs et gestionnaires des PME dans le but de mettre en évidence les problèmes d'asymétrie d'information dans leurs relations et au niveau de l'évaluation des risques . Mais également nous avons exploité la base de données de la BCEAO qui nous a permis de peser le poids des crédits risqués ou crédits en souffrances au niveau des banques de l'UEMOA. L'analyse de l'ensemble des résultats nous ont permis de valider nos hypothèses.

CONCLUSION GENERALE

Nous voici arrivé au terme de notre travail de recherche. Il avait pour objectif principal la mise en évidence les problèmes d'évaluations des risques crédits, dans un contexte d'asymétries d'information afin de proposer un dispositif qui permettra de meilleures clauses contractuelles dans la relation banque-PME.

Dans le cadre de la relation Banque-entreprise (PME), le risque de crédit pour la banque est un élément inséparable de l'activité de prêt dans sa mission d'intermédiaire financier. Ce risque peut aller du simple retard de remboursement à une perte totale de la créance et des intérêts.

En effet, le risque de contrepartie (risque crédit) c'est celui de ne pas être remboursée du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur à cause de la conjoncture ou de son comportement opportuniste, donc de subir une perte en capital, la créance, qu'en revenus, les taux d'intérêts. Il présente un aspect externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne lié à la façon dont la banque organise la distribution du crédit qui doit être encadrée par des procédures formalisées. Au-delà des mécanismes de contrôle (intérêts, garanties et bonne relation entre la PME et la banque), le risque de défaut de paiement existe toujours lorsque les banques font des prêts aux entreprises.

Dans le cas de la PME, ce risque est accentué par des particularismes (le rôle déterminant du propriétaire-dirigeant, le caractère familial de l'entreprise, le degré de maturité financière) et des contraintes de financement (difficulté à engendrer des fonds propres, production de l'information surtout financière, effet de réputation pour les jeunes PME et la spécificité de leurs actifs).

Car la banque fait face aux asymétries d'information dans la mesure où elle ne peut pas empêcher totalement ses clients et emprunteurs d'adopter éventuellement des comportements opportunistes, particulièrement les PME. Pour essayer d'appréhender ce risque, les chercheurs ont développé des modèles d'évaluation du risque de crédit.

Ces modèles d'évaluation du risque contiennent de l'information financière et non financière. Toutefois, les chercheurs n'ont pas encore réussi à atteindre un consensus sur ces

modèles, à cause de la difficulté de construire un échantillon unique représentatif de l'ensemble des PME, de la diversité des secteurs et des zones géographiques. C'est pourquoi dans cette étude, nous avons essayé de ressortir les causes réelles liées à la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME de l'UEMOA en utilisant le modèle du risque total. Ce modèle stipule que le risque des PME se subdivise en cinq grands groupes: les risques de gestion, commerciale, technologique, entrepreneuriale et financière.

Face aux asymétries d'information et aux risques qu'elles véhiculent, à savoir : le risque *d'anti sélection* ; *d'aléa moral* et *d'opportunisme*, le banquier peut mettre en œuvre un certain nombre de mécanismes qui sont : les mécanismes producteurs d'information, les mécanismes incitatifs et les mécanismes de contrôle. Ces derniers, sont les solutions ou les mécanismes traditionnellement décrits par la théorie financière des contrats pour justifier l'octroi de crédit aux entreprises, notamment les PME. Cela, sous l'hypothèse d'une information incomplète des deux parties (Banque-PME).

De plus, les propos recueillis sont d'une grande richesse et particulièrement intéressants compte tenu de la culture du secret qui règne dans le milieu bancaire. L'identification des besoins informationnels des banquiers qui en découle nous offre plusieurs pistes de recherche ultérieure, que ce soit dans le domaine de la décision, de l'analyse financière, de la comptabilité ou même de la théorie de l'intermédiaire financière.

Cependant le contexte actuel dont évoluent les PME de l'UEMOA présente un paradoxe relatif à leur financement. En effet, alors que les banques croulent sous le poids des liquidités inemployées représentant l'épargne collectée auprès des ménages, des institutions et entreprises, en plus des réserves de change importantes, les PME connaissent encore des difficultés de financement d'autant plus importantes que leurs investissements nécessitent des mises de fonds dépassant de beaucoup leur capacité d'autofinancement.

Le problème d'accès des PME au financement bancaire réside dans la difficulté d'évaluation et de sélection des projets à financer, en raison de la perception du risque supérieur des PME par les banques. Cela ce n'est que l'opacité de l'information dans le cadre de la relation banque-PME.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Altman, E. I. (1968), « *Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy.* », *Journal of Finance*, 23,4 : 589-609.

Amboise, G. (1997), « *Quelle gestion stratégique pour la PME ?* » Ste-Foy, Canada : Presses Inter Universitaires.

Ang, J. S., Cole, R., et Wuh Lin, J. (2000), « *Agency costs and ownership structure* », *Journal of Finance*, 55,1 : 81-106.

Arrow, K. A. (1991), « *The economics of agency.* Dans J. Pratt et R. Zechauser (dir.), *Principals and Agents: The Structure of Business* », (pp. 37-51). Harvard Business School University Press.

Badreddine, A. (2011), « *Les effets de la multi bancarisation sur le financement des PME par les banques* », Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Bardin, L. (1986), « *L'analyse de contenu* », Paris : Presses Universitaires de France (PUF).

Bardos, M. (2001), « *Développements récents de la méthode des scores de la Banque de France* », *Bulletin de la Banque de France*, (90), 73-92

Bardos, M. (2005), « *Les scores de la Banque de France : leur développement, leurs applications, leur maintenance* », *Bulletin de la Banque de France*, (144), 63- 73.

Baumard, P., et Ibert, J. (1999), « *La collecte des données et la gestion de leurs sources* » Dans R.A. Thiétart (dir), *Méthodes de recherche en Management*, (pp. 224-256). Paris : Dunod

Behr, P., et Güttler, A. (2007), « *Credit risk assessment and relationship lending: an empirical analysis of German small and medium-sized enterprises* », *Journal of Small Business Management*, 45, 2 : 194-213.

Bergadaa, M., et Nyeck, S. (1992), « *Recherches en Marketing : un état des controverses. Recherches et Applications en Marketing* » *Journal* 7,3 : 23-44.

Bernard, J.-G., Aubert, B. A., Bourdeau, S., Clément, É., Debuissy, C., Dumoulin, M.-J., & Peignier, I. (2002), « *Le risque : un modèle conceptuel d'intégration* » (CIRANO Project Reports No. 2002 p-16). CIRANO.

Bikourane, S., Lamarque, E., et Maque, I. (2008), « *La Relation Banque-Entreprise : État des Lieux et Perspectives* », Dans Lamarque Eric (coord.), *Le management de la*

banque : risques, relation client, organisation, pp. 111-131, Paris: Pearson Education France.

Binks Martin, R., Ennew Christine, T. (1996), « Smaller businesses and relationship banking: the impact of participative behavior », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 21 4 : 83-92.

Blazy, R. (2000), « *La faillite : éléments d'analyse économique* », thèse honorée d'une subvention du Ministère de l'Education nationale. Economica

Bruyère, R., Collectif, Laurens, J.-L., & Mustier, J.-P. (2004), « Les produits dérivés de crédit », (2e édition). Paris : Economica.

Charreaux, G. (1987), « La théorie positive de l'agence : une synthèse de la littérature », dans de nouvelles théories pour gérer l'entreprise. Paris : Economica.

Chebil, A. (2008), « La perception de la personnalité de l'entrepreneur dans la décision d'octroi de crédit bancaire pour une nouvelle création. Approche théorique et validation empirique pour le cas tunisien », Mémoire de mastère recherche en entrepreneuriat, ISG de Sousse.

Conchon, F., Andreani, J.C. (2001), « Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : Etat de l'art en marketing ».

Daft, R. L., et Lengel, R. H. (1986), « Organizational Information Requirements, Media Richness and Structural Design », *Management Science*, 32, 5 : 554-571

David A. (1999), « logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion », Conférence de l'AIMS, p. 23.

Diamond, D. (1984), « Financial intermediation as delegated monitoring », A simple example. *Economic Quarterly*, Federal Reserve Bank of Richmond, 51,3 : 393-414.

Diamond, D. (1991), « *Monitoring and Reputation: The Choice between Bank Loans and Directly Placed Debt* ». *The Journal of Political Economy*, 99, 4 : pp. 689-721.

Dussaix, A.M. (1987), « *Détermination de la taille d'échantillon pour la mesure d'évolutions* », *Revue de Statistique Appliquée*, 35,4 : 25-35.

Eber, N. (1999), « Les Relations de Long Terme Banque-Entreprise », Paris : Vuibert.

Éric LAMARQUE (2005), « Management de la banque: risques, relation client, organisation », Pearson éducation France.

Fama, E. (1985), « *What's Different About Banks?* », *Journal of Monetary Economics*, 15, 1 : 29-39.

- Fontana, A., et Frey, J. H. (2000)**, « The interview: From structured questions to negotiated text. Dans N. K. Denzin et Y. S. Lincoln (dir), *The sage of handbook of qualitative research* ème (2 éd., pp.645-672). Thousand OAKS, CA : Sage.
- Fraser, D. R., Gup, B. E., et Kolari, J. W. (2001)**, « Commercial banking, the management of risk », South-Western College Publishing.
- Foliard, S. (2010)**, « La gestion des TPE classiques, entre territorialité et fidélité », Communication présentée au Colloque CIFEPME, Bordeaux, France.
- Glaser, B.G., & Strauss, A.L. (1967)**, « The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research», Chicago, IL : Aldine.
- Gomez, P. Y. (1997)**, « Economie des conventions et sciences de gestion », dans *Encyclopédie de Gestion* pp.1060-1072, Paris: Economica.
- Granovetter, M. (1995)**, « La notion d'embeddedness. Dans Jacob et Vérin (dir), *L'inscription sociale du marché* (pp.11-21). Paris : L'Harmattan.
- Grawitz, M. (2000)**, « Méthodes des sciences sociales », Paris, Dalloz-Sirey.
- Harris, M., et Raviv, A. (1991)**, « *The theory of capital structure* », *Journal of Finance*, 46, 297- 355
- Hers, H.G. (1998)**, « Sciences, non-science et fausse science », dans *Réflexion sur les chemins de la connaissance*. Paris : L'Harmattan.
- Hlady Rispal, M. (2002)**, « La méthode des cas, application à la recherche en gestion », de Boeck Université.
- Jensen, M. C., et Meckling, W. H. (1976)**, « *Theory of the firm: Managerial behaviour, agency costs and ownership structure* », *Journal of Financial Economics*, 3 ,4 : 305-360.
- Keynes, J. M. (1936)**, « *The general theory of employment, interest and money* », *The Economic Journal*, 46 (182).
- Lewis, D. (2002, p 8)**, « *Convention, a philosophical study* », Blackwell Publishing.
- Laffont J.J. (1991)**, « *Economie de l'incertain et de l'information* », Economica, Paris.
- Miles et Huberman (2003)**, « *Analyse des données qualitatives* », Bruxelles, De Boeck, page 161.
- Mishkin F.S. (1991)**, « *Asymetric information and Financial crises : à historical perspectives* », University of Chicago Press, Chicago,

- Paillé, P. (1996)**, « Qualitative par théorisation (analyse de contenu) », ans Mucchielli, A. Éd., Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales pp.184-190, Paris : Armand Colin.
- Paturel, R. (2004)**, « *Les choix méthodologiques de la recherche doctorale française en entrepreneuriat, remise en cause partielle d'idées préconçues* », Revue de l'entrepreneuriat, 3 ,1 : 47-65.
- Pettit, R. R., et Singer, R. F. (1985)**, « Small Business Finance », A Research Agenda. Financial Management, 14,3 : 47-60.
- Rivaut-Danset, D. (1995)**, « *Le rationnement du crédit et l'incertitude* », Revue d'Economie Politique, 105,2 : 226-247.
- Rivaut-Danset, D. (1998)**, « Le traitement de l'incertitude en situation : Une lecture de Knight », dans Institutions et conventions : la réflexivité de l'action économique. Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris
- Rivaut-Danset, D., et Salais, R. (1992)**, « *Les conventions de financement : premières approches théoriques et empiriques* », Revue française d'Economie, 7,4 : 81-120.
- St. Pierre, J., et Bahri, M. (2011)**, « *The determinants of risk premium: the case of bank lines of credit granted to SME* », Journal of Developmental Entrepreneurship, 6, 4 : 1-18.
- St Pierre, J., et Moujib, B. (2004)**, « *Relations entre la prime de risque bancaire des PME et les composantes de leur risque global* », Communication présentée au congrès annuel de la Section Entrepreneuriat et affaires familiales de l'Association des Sciences Administrative du Canada.
- Thiéart, R. A., et coll. (2007)**, « Méthodes de Recherche en Management », (3 éd.). Paris : Dunod,
- Vernier, E., et Flament, S. (2004)**, « *La personnalité du créateur d'entreprise, facteur déterminant dans l'octroi d'un prêt* », Revue Banque Stratégie, p.220 : 20-27.
- Voordeckers, W., et Steijvers, T. (2006)**, « *Business collateral and personal commitments in SME lending* », Journal of Banking & Finance, 30, 11 : 3067-3086.
- Wacheux, F. (1996)**, « Méthodes qualitatives et recherche en gestion », Paris : Economica.
- Wade. E.P., (2014)**, « Pilotage de la performance globale : étude des tableaux de bord stratégiques des établissements publics de santé hospitaliers du Sénégal », Thèse de Doctorat en sciences de gestion à l'école doctorale Gestion des entreprises et collectivités locales de l'UCAD.

Williamson, S. D. (1986), « *Costly monitoring, financial intermediation, and equilibrium credit-rationing* », *Journal of Monetary Economics*, 18, 2 :159-179.

Yin, R. (1994), *Case study research : design and methods* (2e éd.). London : Sage.

Mémoires et thèses

- NSAS-NSAS DÉBORAH REBECCA Solange : « évaluation du risque de crédit des PME Manufacturées Québécoises en croissance », Université du Québec, décembre 2002.
- FATCHEOUN Elias : « problématique de financement des PME de l'UEMOA dans un contexte de surliquidité bancaire », Mémoire de fin de formation pour l'obtention de Diplôme de Master en Banque et Finance, Centre Africain Supérieur en Gestion (CESAG), A, Avril 2012.
- MADOUCHE Yacine « la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en Sciences Economiques, Université Mouloud MAMMARI DE TIZI-OUZOU.
- MODRIK Karima « l'évaluation du risque de crédit des PME françaises internationalisées », Thèse de Doctorat, Université d'Angers, Décembre 2016.
- Rabith el-cheikh Ali : « l'impact des informations qualitatives sur la constitution de la confiance dans la relation Banque-PME : le cas du Liban », Thèse de Doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Octobre 2014.
- Badreddine, A. (2011) : « Les effets de la multi bancarisation sur le financement des PME par les banques », Thèse de Doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.
- Chebil, A. (2008), « La perception de la personnalité de l'entrepreneur dans la décision d'octroi de crédit bancaire pour une nouvelle création. Approche théorique et validation empirique pour le cas tunisien », Mémoire de mastère recherche en entrepreneuriat, ISG de Sousse.

Articles

« Le sous-financement des entreprises dans un contexte de surliquidité bancaire : le paradoxe de l'UEMOA » de Soumaila DOUMBIA Doctorant au laboratoire CREPPEM à l'UPMF de Grenoble

« Quelles solutions au financement des PME dans l'UEMOA » rédigé par Florent Gbongué – Université Claude Bernard Lyon 1 et Achille Kouakou – société ivoirienne de Banque

Sites internet

<http://www.memoireonline.com/09/09/2700/La-gestion-du-risque-de-credit-bancaire-dans-un-contexte-de-crise-economique-Cas-de-la-BNDE-d.html>

<http://www.memoireonline.com/02/12/5270/La-gestion-du-risque-de-contrepartie-dans-la-relation-des-banques-commerciales-avec-les-PME-cas-de.html>

<https://www.google.sn/search?q=les+risques+li%C3%A9s+a+octroi+des+credits+aux+pme+en+generale&oq=les+risques+li%C3%A9s+a+octroi+des+credits+aux++pme+en+generale&aqs=chrome..69i57.34555j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8>

(<http://www.bceao.int/Communique-de-presse-2985.html>)

<http://www.institut-numerique.org/chapitre-i-caracteristiques-generaux-des-pmepmi-en-afrique-51bb438cc7961>

(https://centerforfinancialinclusionblog.files.wordpress.com/2012/03/accion-meilleures-pratiques-dans-les-stratc3a9gies-de-recouvrement_.pdf .)

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2009-1-page-109.htm> rechercher encore gestion qualitative et quantitative

www.cairninfo.com

www.memoireonline.com

www.google.com

www.wikipedia.org

RAPPORTS

- ✚ BCEAO (1998), Instructions relatives aux normes d'établissement des ratios prudentiels applicables aux systèmes financiers décentralisés, 54 pages ;
- ✚ BCEAO (2000), dispositif prudentiels applicables aux banques et établissements financiers de l'UEMOA, 21 pages ;
- ✚ BCEAO (2000), Instruction N2000/01/RB du 1^{er} janvier 2000 Relative aux modalités d'Application du Dispositif Prudentiel applicables aux banques et établissements financiers de l'UEMOA à compter de 1^{er} janvier 2000, 63 pages.
- ✚ BCEAO (2007), avis n° 01 /2007/RB du 02 novembre 2007 ;
- ✚ BCEAO (2010), Rapport annuel, 273 pages ;
- ✚ BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), Avis n°04/AC/02 Relative au dispositif des accords de classements ;
- ✚ COMITE DE BALE SUR LE CONTROLE BANCAIRE (1998), Groupe de travail sur la transparence « Renforcement de la transparence bancaire : contribution de la communication financière et de l'information prudentielle a des systèmes bancaires sûrs et solides »
- ✚ DELORME Armelle (2002) « Stabilité des systèmes bancaires des marchés émergents ; une proposition de régulation différenciée », Proposition de communication aux 19iemes journées Internationales d'Economie monétaire bancaire ;
- ✚ FMI (Fonds Monétaire International) (2012), Rapport n°12/59,77 pages ;
- ✚ LAGARDE Christine (2010), Interview donne au journal « Echos » le 17 mars.

ANNEXES

Tableau n°1 : les crédits en souffrances et les crédits douteux et litigieux

<i>Crédits</i>	<i>Années</i>				
	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Crédits en souffrances (RCS)</i>	1,97%	2,81%	1,79%	1,94%	1,86%
<i>Crédits douteux et litigieux (RCDL)</i>	1,09%	1,53%	0,99%	1,02%	1,06%

Tableau n° 2 : Guide d'entretien auprès des Banques de la ville de Ziguinchor (chef d'agence et chargé de la clientèle)

Thème 1	Votre réticence par rapport à l'octroi de crédit aux PME est-ce dû à la fiabilité de l'information ?
Thème 2	les motifs de rejets des demandes de crédit des PME <ul style="list-style-type: none"> ➤ Asymétrie d'information ➤ Investissement risqué ➤ Manque de garanties
Thème 3	Pourriez-vous m'éclairer sur la ténacité des informations que vous dispensez aux PME dans le processus d'octroi de crédit ?
Thème 4	Est-ce que à votre avis les crédits en souffrance dans l'UEMOA seraient une des conséquences de l'asymétrie d'information entre les parties prenantes (BANQUE-PME) ?

Tableau n° 3 : Guide d'entretien auprès de quinze (15) PME de la ville de Ziguinchor (promoteurs et gestionnaires)

Thème 1	Selon vous est-ce que la réticence des banques n'est pas due au non crédibilité des informations contenues dans vos demandes de crédit ?
Thème 2	les motifs de rejets de vos demandes de crédit des PME <ul style="list-style-type: none"> ➤ Asymétrie d'information ➤ Investissement risqué ➤ Manque de garanties
Thème 3	Est-ce que vous avez accès à toutes les informations qui vous concernent pour bien remplir les conditions afin de bénéficier de crédit ?

Thème 4

Est-ce que à votre avis Les crédits en souffrances dans l'UEMOA seraient une des conséquences de l'évaluation des risques des crédits aux PME dans le contexte de l'asymétrie d'information ?

Tableau n°4 : la présentation du guide d'entretiens et des items / exemples de réponses des PME (promoteurs et gestionnaires)

<p>Items 1 : réticence des banques et fiabilité de vos informations</p>	<p>Les entretiens nous ont montré que les banques sont très souvent réticentes à accorder du crédit aux PME à cause des informations parfois erronées ou maquillées que ces dernières leur fournissent.</p> <p>A cet effet, 80% des promoteurs et gestionnaires de PME interrogés estiment qu'il faut parfois passer par là pour pouvoir bénéficier du crédit, autrement la demande serait rejeter.</p> <p>Cette situation est due en partie à la mauvaise gestion des PME, à l'activité parfois exercée dans l'informel, à des facteurs exogènes et endogènes qui ont un effet sur les activités des PME. Ils continuent en disant que les difficultés informationnelles de ce niveau (niveau entreprise) concernent la non fiabilité des informations que nous les présentons. L'autre fait marquant est que les banquiers ont beaucoup de difficultés à cerner avec pertinence et précision, le risque crédit PME en raison de nos informations parfois opaques.</p> <p>les 20% des gestionnaires interviewés disent « qu'ils ne changent rien à leurs données comptables et qu'ils donnent les informations fiables et complètes ».</p>
<p>Item 2 : les motifs de rejets de vos demandes de crédit</p>	<p>A la question de savoir pourquoi les demandes de crédits sont rejetées, 45% des PME interviewées ont répondu que les dossiers de financement sont rejetés pour la plupart à cause des fausses informations ou encore des informations incomplètes, 35% des demandes sont rejetées pour l'absence de visibilité liée aux documents de financiers, 20% des PME interviewées disent que « les rejets sont dus au manque d'expérience de la PME et du propriétaire-dirigeant »</p> <p>Alors que 55% des promoteurs plus directs ajoutent que : « le manque de garanties demandées par les banques constitue le premier facteur qui freine le plus souvent l'octroi du crédit ».</p> <p>En effet, les banques appliquent souvent aux PME les mêmes conditions qu'aux grandes entreprises et cela concerne : la situation financière de la PME, la rentabilité du projet, la solvabilité à court et long terme, la taille</p>

	<p>du marché de la PME, la notoriété de celle-ci. Tous ces éléments entraînent parfois le rejet des dossiers de crédits des PME car elles peinent à les respecter.</p> <p>Par ailleurs, les mêmes 55% des promoteurs ont tenu à souligner les énormes difficultés pour bénéficier de crédit. Cela est souvent lié à la réglementation bancaire qui ne joue pas en leur faveur et cela à travers ses exigences portant sur le respect strict des normes prudentielles des banques commerciales, le résultat revient ainsi à réduire les offres de crédit aux PME.</p> <p>Pour d'autres motifs de rejet les banques nous disent que nos investissements sont risqués après analyse des documents qu'ils ont reçus. En effet, en plus des investissements risqués, le problème de déficit d'information se pose dans nos dossiers de demande de crédits. Ainsi les banques nous exigent souvent des documents très importants que nous ne disposons pas souvent et ces sûretés peuvent avoir une valeur dix fois supérieure à la somme demandée tout cela dans le but de se prémunir du risque crédit qui peut en découler.</p> <p>Ces résultats obtenus montrent l'importance de la disponibilité des variables quantitatives ainsi que les variables qualitatives fiables pour accroître le niveau de financement des PME.</p>
<p>Item 3 : l'accès aux informations des PME dans le processus d'octroi de crédits</p>	<p>Nous estimons qu'avant de parler de niveau d'information, il faut d'abord parler de la qualité de l'information reçue rétorquent 55% des promoteurs interviewés qui trouvent que les banquiers ne donnent qu'une infime partie de l'information (asymétrie d'information). Les 45% autres restent sans réponses.</p> <p>En effet, l'asymétrie d'information est au cœur des débats sur la relation entre Banque-PME or, chaque partie prenante a besoin d'un maximum d'informations pour pouvoir se lancer dans le contrat de prêt. Et pour cela il faut une réduction des problèmes informationnels et une meilleure connaissance mutuelle afin de garantir un climat de confiance entre les parties prenantes (Banques-PME).</p> <p>Toutefois, les PME subissent une inégalité d'information et cela ne leur permet pas de remplir les conditions nécessaires pour bénéficier d'un crédit.</p>
<p>Item 4 : les crédits en souffrances, conséquence du manque d'évaluation complète.</p>	<p>Les crédits en souffrances ne peuvent être évités que si les banques arrivent à bien les évaluer et les analyser avant l'octroi du crédit aux PME. Ainsi, l'augmentation du nombre de PME défaillantes et par conséquent, des crédits en souffrances et les pertes qu'elles impliquent pour leurs partenaires, notamment les banques, incitent à s'interroger sur les causes possibles de la</p>

	<p>défaillance. Celle-ci peut être due aux déficits stratégiques ou managériaux ou aux évolutions de l'environnement économique : situation de crise des secteurs d'activité, défaillances des clients, changement des conditions de financement, perturbations des marchés.</p> <p>La capacité à décrire, à analyser à anticiper ce phénomène s'avère être de première importance pour les banques de l'UEMOA afin de tenter de maîtriser les crédits en souffrances.</p> <p>Pour les banques de l'Union, la prévision du risque de crédit des PME est également essentielle dans la mesure où les règles prudentielles élaborées par le comité de Bale les obligent à se doter d'un système d'évaluation de risque de crédit, afin de juger de la qualité de chaque ligne de crédit et d'évaluer les probabilités de pertes engendrées par la détention d'un portefeuille de crédits.</p> <p>Ainsi, la banque peut prendre par avance les mesures nécessaires pour pouvoir récupérer son capital emprunté, décidé de refuser de renouveler ou d'octroyer de nouvelles lignes de crédits.</p>
--	--

Tableau n°4 : les banques de la zone UEMOA de 2011 à 2014

PAYS/ANNEES	2011	2012	2013	2014
BENIN	13	12	13	15
BURKINA FASO	13	12	13	13
COTE D'IVOIRE	25	24	25	24
GUINEE-BISSAU	4	4	4	4
MALI	14	13	14	14
NIGER	11	10	11	11
SENEGAL	21	19	21	22
TOGO	13	12	13	14
UEMOA	114	106	114	117

Tableau n° 5 : les critères des méthodologies qualitative/quantitative

Critères	Méthodologie qualitative	Méthodologie quantitative
Description	Examen et interprétation non numérique d'observations, en vue de découvrir des explications sous-jacentes et des modes d'interrelation	Représentation et manipulation numériques d'observations en vue de décrire et d'expliquer le phénomène dont rendent compte ces observations
Objectifs	Dégager et analyser les éléments qui échappent à la quantification	Classer les éléments, les compter, construire des modèles statistiques pour expliquer les données
Cible	Echantillon, petit groupe	Grand groupe d'individus
Nature des données	Données non quantifiables (mots, images)	Données quantifiables (chiffres et statistiques)
Techniques utilisées	Entretien face à face	Entretien, Internet, courrier, etc.
Type de questions	Questions ouvertes	Questions précises, fermées, QCM
Type d'analyse	Description narrative	Estimation numérique
Démarche suivie	Subjective (observation, entretiens approfondis)	Objective (mesure précise de la cible)
Rôle du chercheur dans la collecte des données	Il est l'instrument de collecte des données	Il utilise des outils tels que les questionnaires pour collecter des données chiffrées

Graphique n°1 : Evolution des crédits par secteur d'activité

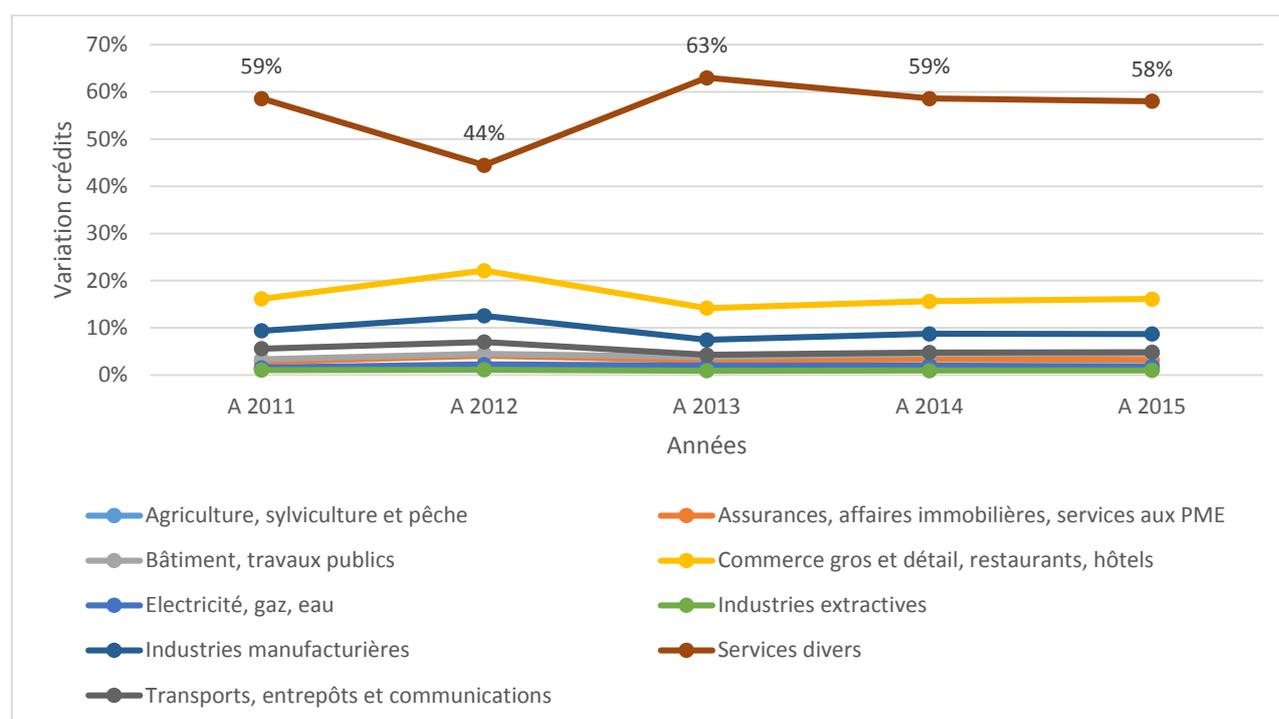


TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
LISTES DES FIGURES.....	iv
TABLES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....	6
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	7
CHAPITRE 1 : APPROCHE CONCEPTUELLE ET REVUE DE LA LITTERATURE.....	8
SECTION 1 : Définition des concepts	9
1.1- Les risques en finance	9
1.2- Les notions de risque de défaut dans les banques	10
1.3- Evaluation du risque de crédit	11
2.1 - Une relation d'informations asymétriques dans les contrats financiers.....	20
2.1- Les conflits d'intérêt dans la relation Banque-PME.....	21
2.2 - La relation banque-PME et les coûts d'agence	25
CHAPITRE 2	28
CONTEXTE DE L'ETUDE.....	28
SECTION 1 : Le système bancaire de l'UEMOA.....	29
1.1- Evolution du système bancaire de la zone UEMOA	29
1.2. Les réglementations, la supervision bancaire et la politique prudentielle des banques de l'UEMOA.....	31
1.3. Les accords internationaux et Migration du cadre prudentiel de l'UEMOA vers Bâle II et Bâle III.	33
2.1. Les parties prenantes dans la mise en œuvre du dispositif de la BCEAO	38

2.2.	Les contraintes liées au financement des PME de l'UEMOA.....	42
2.3.	La démarche normative d'évaluation du risque crédit par les banques de l'UEMOA	43
	CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	45
	PARTIE 2	47
	CADRE EMPIRIQUE.....	47
	INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	48
	CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE	49
	SECTION 1 : Méthode de la recherche.....	50
1.1.	L'approche méthodologique de la recherche.....	50
1.2.	Position épistémologique : une posture constructiviste.....	52
1.3.	Mode de raisonnement : une logique adductive	53
	SECTION 2 : Collecte des données	54
2.1-	L'entretien : entretien semi-directif.....	54
2.2-	L'observation non participante.....	56
2.3-	La recherche documentaire.....	57
	CHAPITRE 2	60
	TRAITEMENT, ANALYSE, PRESENTATION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS .	60
	SECTION 1 : Méthode de traitement des données empirique	61
1.1-	Traitement des données	62
1.1-1.	Traitement des données qualitatives par item.....	62
1.1-2.	Traitement des données quantitatives.....	67
1.2-	Présentation des résultats qualitatifs.....	67
1.2-1.	Analyse des données par items	67
1.3-	Présentation des résultats quantitatifs.....	73
1.3-1.	L'évolution globale par type de crédits	73
1.3-2.	Ratio de solvabilité.....	75
1.3-3.	Evolution des crédits risqués (crédits en souffrances et crédits douteuses, litigieuses)	77
1.3-4.	Evolution de la conformité des normes prudentielles	78

SECTION 2 : Vérification des hypothèses, Discussions et recommandations	79
2.1- Vérification des hypothèses.....	80
2.2- Discussion	82
2.3- Recommandations et limite/perspectives de la recherche	86
2.3-1. Recommandations	86
2.3-2. Les difficultés rencontrées, les limites de la recherche et perspectives	87
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	iv
Sites internet.....	ix
RAPPORTS.....	x
ANNEXES	xi
TABLE DES MATIERES.....	xvi

RESUME

La problématique de l'évaluation du risque de crédit des PME est une question récurrente en littérature bancaire. A ce jour, un grand nombre de travaux ont traité cette question d'évaluation du risque de crédit des PME ainsi que les différentes problématiques qui y sont associés dans divers contextes. Dans les pays de l'UEMOA, cette évaluation est de nos jours particulièrement importants, en raison de l'obligation pour les banques d'analyser et noter leurs crédits, dans le cadre du respect des nouvelles réglementations issues des accords de Bâle I, Bâle II puis Bâle III. A travers notre étude, basée sur une méthodologie de nature qualitative/quantitative, nous avons effectué des entretiens semi-directifs (4 banques, 15 PME), puis ensuite, exploité la base de données de la BCEAO. Les résultats montrent que les idées préconçues restent cohérentes à la réalité sur le terrain.

En combinant entretiens semi-directif, exploitation de la base de données et traitement de données secondaires nous sommes arrivés à conclure que la détention d'une bonne information est la clé d'une évaluation complète des risques de crédit des PME. Les résultats soulignent aussi que la présence d'asymétrie d'information dans la relation Banque-PME peut avoir une influence négative sur l'évaluation du risque.

Mots clés : PME, Banques, Asymétrie d'information, l'évaluation, risques crédits

ABSTRACT

The problem of assessing the credit risk of small and medium-sized enterprises (SMEs) is a recurring issue in banking literature. To date, a large number of studies have addressed this issue of credit risk for small and medium-sized enterprises and the various issues associated with it in various contexts. In the UEMOA countries, because of the obligation for banks to analyze and record their loans, in the context of compliance with the new regulations resulting from Basel I, Basel. II then Basel III. Through our study, based on a qualitative / quantitative methodology, we conducted semi-structured interviews (4 banks, 15 SMEs), and then used the BCEAO exploitation and secondary data processing, we have come to the conclusion that the possession of good information is the key to a complete assessment of the credit risks of small and medium-sized enterprises. The results also highlight that the presence of information asymmetry in the Bank-Small and Medium-sized Enterprises relationship.

Keywords: SMEs, Banks, Asymmetric information, valuation, credit risks